France Positive sous la direction de

# Jacques Attali

avec la collaboration de Julie Martinez

# Faire réussir la France

## 30 RÉFORMES MAJEURES ET 250 ACTIONS URGENTES

fayard

France Positive sous la direction de
Jacques Attali
avec la collaboration de Julie Martinez

# Faire réussir la France

Fayard

# Encore une fois, un programme

Que sera le monde en 2100 ? L'Europe ? La France ? C'est à cela que je pense sans cesse quand je cherche, j'écris, j'agis, depuis des décennies. Et en particulier quand, à la veille d'une élection présidentielle française, je me livre à cet exercice : réunir les meilleurs pour préparer un programme ambitieux et positif, soucieux de protéger les acquis de la République, de lutter contre ses nouvelles fragilités, de rechercher sa modernité et de l'inscrire dans la majestueuse histoire de France.

C'est à l'occasion de tels programmes qu'ont été élaborées bien des réformes qui furent ensuite appliquées, dans tous les domaines, de la culture à la santé, de l'économie au social, de l'éducation à l'agriculture, de l'Europe à la défense, des mœurs à la justice. Bien d'autres ne l'ont pas été ; et je continue de penser que, si elles avaient été mises en œuvre, la France irait beaucoup mieux qu'elle ne va aujourd'hui.

Ces programmes ne sortent pas que de mon imagination ou celle des autres rédacteurs. Ils résultent en général d'une longue maturation de la société tout entière. Et parfois au-delà, puisque, de plus en plus, dans leur élaboration, nous tenons compte de pratiques, de succès ou d'échecs venus d'ailleurs. Ils visent à être la forme la plus sophistiquée de l'expression de l'opinion de ceux, très nombreux dans une société, qui sont particulièrement impliqués dans la réflexion sur son avenir. En cela, ils sont respectables et utiles, et c'est par eux qu'une société se donne un cap, pour avancer.

Bien sûr, ils sont, et ils doivent l'être, connotés idéologiquement. Bien sûr, ils sont, et ils doivent l'être, l'expression d'un point d'équilibre particulier dans les rapports sociaux. Bien sûr, ils sont, et ils doivent l'être, souvent dépassés par les événements, qui forcent un pouvoir en place à improviser, à retarder certaines réformes que l'opinion n'accepte plus, ou à en accélérer d'autres, devenues brusquement urgentes.

Il m'est apparu essentiel de tenter cet exercice, une fois de plus : parce que, cette année, le débat politique se réduit plus que jamais à des compétitions entre des personnes, sans engager une profonde réflexion sur

une vision du monde, de son destin, ni sur la place de la France dans l'avenir de l'humanité. Dans un formidable déni de réalité.

Car la réalité est là, difficile à admettre : malgré d'indéniables progrès, malgré des réussites extraordinaires et une qualité de vie unique au monde, la France gâche de plus en plus son formidable potentiel, et décline, dans d'innombrables dimensions. Elle ne donne pas à ses habitants toutes les chances de réussir, individuellement et collectivement, et elle ne participe pas autant qu'il serait nécessaire à réorienter le cours de l'histoire du monde.

Il n'est pas trop tard pour y remédier. À condition de débattre de projets et non pas de postures. De programmes et non de personnes. D'ambitions pour le pays et non pas pour soi. De construire une vision à très long terme sur ce qu'on veut préserver de notre identité millénaire, réformer dans nos archaïsmes et construire avec le reste du monde.

On se rend compte alors que le choix entre les candidats devrait être secondaire. Je rêve même d'un système électoral où on choisirait d'abord un programme, puis les meilleures personnes pour le mettre en œuvre. On ne peut en espérer autant de nos démocraties. Au moins peut-on encore proposer des réformes audacieuses et nécessaires. Des réformes positives. En espérant que le débat public s'en empare et l'impose aux candidats.

Une fois de plus, pour y parvenir, j'ai réuni, avec Julie Martinez, des jeunes de toutes origines et formations, seulement motivés par le sens de l'intérêt général. Qu'ils soient ici remerciés pour leur incroyable implication et la qualité de leurs travaux. Nous avons écouté des centaines de spécialistes de très haut niveau ; et nous avons débattu, parfois sévèrement, entre nous, pour arriver à 250 actions urgentes, dont 30 réformes radicales majeures.

Les voici.

Jacques Attali

# Introduction

Il reste très peu de temps au monde et aux humains, d'aujourd'hui et de demain, pour échapper aux désastres écologiques, sanitaires, sociaux, démographiques, économiques, alimentaires, militaires, technologiques, idéologiques qui les menacent. Il reste très peu de temps pour réussir à faire de l'humanité un acteur bienveillant et positif de la vie. Il reste très peu de temps pour sauver les fragiles démocraties des drames identitaires et totalitaires. Il reste très peu de temps à la France, et aux Français, pour éviter le déclin, la guerre civile, la plongée dans une période sombre, dont la pandémie actuelle n'est qu'une des dimensions, un des révélateurs. Il reste très peu de décennies, d'années, pour réussir à construire enfin la civilisation bienveillante à laquelle ont travaillé des millions de personnes pendant des millénaires.

Une fois de plus, la France, ce très grand pays, plein de promesses et menacé par tant de dangers, se prépare à des élections présidentielle et législatives. Une fois de plus, aucun parti n'a encore proposé de programme d'ensemble actualisé. Et encore moins dans le cadre d'une vision séculaire du destin du pays. Une fois de plus, les débats se focalisent sur les rivalités entre les éventuels candidates ou candidats à la candidature. Plus encore, une pandémie vient brouiller les débats en centrant les discussions sur les questions les plus urgentes de santé et de libertés publiques. Rien d'autre.

Si nous continuons comme cela, comme depuis très longtemps, le prochain président et la prochaine majorité parlementaire (si elle existe) arriveront aux affaires sans vision claire de la situation mondiale, sans analyse lucide des faiblesses et des forces du pays, sans projet à long terme, sans programme soigneusement préparé, cohérent et financièrement crédible, sans volonté d'agir vite et fort. Aussi, quelle que soit la qualité des présidents élus depuis quarante ans, et de celui ou celle qui succédera à l'actuel, le pays se prépare à cinq années de plus de réactions au fil de l'eau, de crispations sommaires, de réformes sporadiques, de déceptions grandissantes, de colères et de révoltes, dans un constant déni de réalité.

Pour autant, même si un président volontaire et une majorité unie et déterminée sortent des prochaines urnes, cela ne suffira pas. Sans prise de conscience des menaces ou mobilisation de tous les autres acteurs de la société, sans projet global et ambitieux enraciné dans son histoire et sa géographie, malgré des succès et des talents exceptionnels, la France continuera à décliner dans toutes ses dimensions : l'école, l'hôpital, les relations sociales, la laïcité, la justice sociale, la sécurité, l'agriculture, l'industrie, l'environnement, le rayonnement international. Elle perdra de plus en plus de sa souveraineté ; et, avec elle, l'Union européenne, dont la France est un des acteurs essentiels, perdra toute chance de jouer un rôle géopolitique majeur et de sauvegarder sa souveraineté et son identité. Pour survivre encore un peu à tout cela, le pays vivra alors de plus en plus à crédit, non plus seulement aux dépens de nos enfants, mais de nos petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Au surplus, à cette insuffisance programmatique et à cette absence de mobilisation générale s'ajouteront toutes les turpitudes idéologiques habituelles. Celles qui font les débats stériles et les discours extrémistes. Se déchaîneront les manipulateurs de l'opinion, politiciens improvisés et éditorialistes sulfureux, qui, en quête de popularité facile, réactualiseront des imaginaires que l'on croyait pourtant relégués aux siècles derniers. Les Français, tiraillés entre la peur du déclin et celle de la perte de leur identité, les récriminations contre les « élites », l'angoisse d'un « grand remplacement » et le manque de confiance en l'avenir de leurs enfants, succomberont, élection après élection, à la tentation de raisonnements simplistes et au refus de la complexité du réel.

Pourtant, les moyens d'en sortir plus libres et plus heureux existent. Pour cela, il faut encore le vouloir, et se mobiliser, tous ensemble, dans la durée, autour d'une vision du monde et d'un projet démocratique et juste.

En particulier, la tâche du vainqueur de la prochaine élection présidentielle sera titanesque. Il ou elle devra mener le pays dans cette bataille, pour cinq ans ; il ou elle ne pourra seul panser les plaies sociales, anciennes ou récentes, faire face à des enjeux considérables de transformation de la société et de l'économie, démêler les nœuds d'un modèle social français affaibli, assurer la cohésion nationale, éviter les mirages des promesses identitaires de tous bords, clarifier le rapport de notre pays avec le reste de l'Europe et du monde. Tous les responsables

politiques, économiques et sociaux, tous les citoyens devront participer à ce projet. L'élection présidentielle est simplement une occasion de mettre sur la table ces enjeux et les réformes nécessaires dans lesquelles chacun aura un rôle à jouer. C'est ce que nous, quelques citoyens de bonne volonté, nourris de nos expériences les plus diverses, voulons humblement proposer. Pour cela, nous avons auditionné plus de 400 personnalités, dont 55 en séance plénière ; nous avons déterminé 250 actions urgentes, parmi lesquelles 30 réformes majeures.

Bien sûr, nous savons qu'il existe une profonde différence entre des visions et des projets de gauche, et des visions et des projets de droite ; et qu'il y a même d'infinies nuances à l'intérieur de chacun de ces camps. Il n'empêche que ces visions et ces projets devront tous s'inscrire dans une analyse commune, incontournable, de la réalité de la société française et dans la mise en œuvre de réformes fondamentales.

Nous avons abouti à ce qui suit : 250 actions dont la mise en œuvre dépend à la fois de ceux qui seront en charge de l'exécutif, du législatif, des administrations, des collectivités territoriales, des entreprises, des syndicats, des partis politiques, des associations et de chacun de nous : consommateurs, épargnants, travailleurs, militants de toutes natures. Ce projet propose donc une voie étroite : ce qui suit devra être mené à bien par le pays tout entier, quel que soit celui ou celle qui le dirige, pendant des décennies, en commençant au plus vite.

Ces réformes devront en priorité protéger la sécurité, la santé, la liberté et le niveau de vie des Français ; elles devront porter la plus grande attention aux personnes en situation précaire, et en particulier aux enfants – la principale priorité. Elles devront développer ce que nous nommons l'« économie de la vie », c'est-à-dire favoriser et défendre tous les secteurs qui, d'une façon ou d'une autre, se donnent pour mission de protéger la vie et dont on constate tous les jours très pragmatiquement l'importance vitale, ces secteurs qui ne dépendent pas des énergies fossiles ni des autres formes de poison : la santé, l'éducation, les énergies durables et tous les secteurs qui en dépendent. Elles devront retrouver l'ambition républicaine et renforcer les moyens de la souveraineté française, dans une Europe devenant progressivement une puissance souveraine et dans une mondialisation maîtrisée. Et favoriser le développement des activités non

marchandes, d'une société de la gratuité, seule réponse radicale à l'artificialisation mortifère du monde.

## Entre le monde d'avant et le monde d'après : l'économie de la vie au service d'un monde positif

Depuis cinq ans, le monde a énormément changé. Depuis deux ans, une pandémie a tué des millions de gens et a continué de creuser les écarts entre les riches et les pauvres, entre les pays riches et les pays pauvres. Les enjeux climatiques apparaissent désormais à tous comme évidents et dramatiquement urgents. La Chine est devenue une superpuissance dans de très nombreux domaines ; et, s'ils restent la puissance dominante, les États-Unis se replient. L'Union européenne a réussi à maintenir son unité en perdant le Royaume-Uni. Partout, les rivalités s'aiguisent ; la guerre gronde. Partout, la pauvreté est là ou menace d'être. Alors que, en même temps, de formidables fortunes se sont bâties autour de nouvelles entreprises planétaires.

Face à toutes ces menaces, le monde a su réagir : des vaccins ont été développés ; les émissions de gaz à effet de serre ont commencé à se réduire. Des progrès technologiques fabuleux ont été accomplis dans de très nombreux domaines, en particulier dans ceux de l'économie de la vie. Le monde est à la fois de plus en plus nécessairement solidaire, et de plus en plus fragmenté. La pandémie a montré que les riches peuvent se soigner, se protéger, quand le reste du monde plonge dans le chaos, jusqu'à ce qu'elle affecte aussi de nouveau ceux qui s'en croyaient protégés. Elle a donc montré que, même si on le voulait, il serait illusoire d'espérer revenir au monde d'avant, gaspilleur en énergie, égoïste, insensible à l'intérêt des autres, et en particulier des générations futures.

Pour être durable, une société doit agir en permanence, dans le quotidien, dans l'intérêt des générations futures ; c'est-à-dire être ce que nous nommons une « société positive », en développant l'économie de la vie.

La pandémie actuelle a en effet rappelé qu'une société ne peut être positive que si elle sait réduire la production des biens qui la minent, parce qu'ils sont fondés sur l'usage des énergies fossiles ou de sucres artificiels. Et produire les biens nécessaires à la soutenabilité de son développement : la santé, l'éducation, l'hygiène, l'agriculture durable, l'alimentation saine,

l’eau propre, un air respirable, des énergies propres, des logements durables, de la culture, des médias, de la sécurité, les moyens de la démocratie, des assurances, de la logistique, du commerce, de l’hospitalité, de la finance non spéculative. Ces secteurs ne représentaient, dans le monde d’avant, qu’environ 58 % du PIB aux États-Unis, 56 % dans l’Union européenne et 51 % au Japon. Ce sont ces ratios qu’il faut changer pour atteindre 80 %, pendant que les autres secteurs devront être réorientés au plus vite, et ceux qui y travaillent devront être formés pour travailler dans les nouveaux métiers de l’économie de la vie, qui donneront du sens à leur travail. Et permettront de libérer du temps, du bon temps, hors de la production et de la consommation marchande. Tel est l’immense chantier à venir.

## Entre la France d’avant et la France d’après : l’économie de la vie au service d’une France positive

Ce qui vaut pour le monde vaut aussi en particulier pour la France et pour l’Europe.

La pandémie a cruellement révélé que les gouvernements européens n’ont pas été capables d’anticiper les besoins de masques, de respirateurs, de vaccins. La crise climatique montre le retard pris dans la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces deux crises ont rappelé à tous l’importance de l’anticipation, de la prévention, de la préparation de l’avenir, de la protection des plus faibles et du renforcement de l’unité nationale.

Certes, notre pays a trouvé dans l’urgence des ressources vitales insoupçonnées : le personnel soignant a « tenu ». La solidarité du quotidien a également été au rendez-vous. L’ensemble des acteurs du service public, comme des entreprises privées, du champ de la culture et des associations, ont trouvé dans cette crise des occasions de se dépasser. Les libertés publiques ont été à peu près protégées, dans les limites des exigences sanitaires et malgré quelques réformes contestables et inutiles.

Il serait toutefois illusoire de se féliciter de ces réactions salutaires, tant les bombes à retardement restent nombreuses : la pandémie est toujours là, et pour longtemps sans doute ; notre système de santé est au bord de l’épuisement ; la fragmentation sociale s’est aggravée ; les crispations

identitaires se multiplient ; le racisme et l'antisémitisme s'expriment à découvert ; les prosélytismes et les séparatismes sont en action ; les tensions sociétales se sont creusées ; la dette publique a augmenté dans des proportions folles ; l'urgence climatique semble hors de contrôle ; le nombre de pauvres dépasse les 10 millions de personnes ; le nombre d'allocataires du RSA atteint 2,1 millions. Les baromètres européens soulignent, année après année, que la France est le pays où les habitants ont le plus peur de tomber dans la pauvreté – 86 % le craignent, contre 43 % en Suède, 55 % en Italie ou 64 % en Allemagne[1]. Les dispositifs de soutien de grande ampleur, comme le chômage partiel, le fonds de solidarité et le plan de relance, ont engendré un important déficit. Et une dette publique sans précédent : le double de la dette allemande. Nous décrochons dans un grand nombre de secteurs industriels. Notre système éducatif est en désarroi, sinon en déshérence. Notre système de santé ne figure plus parmi les meilleurs du monde. Toute une partie de l'est, du nord et du sud du pays est en voie de paupérisation. L'enrichissement aberrant et l'évasion fiscale laissent un goût très amer aux classes populaires, même si nos mécanismes de redistribution sont parmi les plus robustes au monde. L'usage du français recule. L'intégration des immigrés se fait moins bien. La France se trouve, plus que jamais, menacée par des passions dangereuses.

Pour répondre à ces menaces, pour porter un projet positif et faire réussir la France, il faudra proposer aux citoyens un pacte clair et les moyens d'un État moderne, d'une économie durable et juste, d'une Europe plus efficace et transparente, et d'une démocratie rénovée. En particulier, et c'est pour nous la priorité des priorités, il faudra préparer notre société à bien accueillir les générations à venir, par une politique de l'enfance très ambitieuse.

# Principales propositions

1. Lancer un « Plan Enfance » pour protéger les enfants et accompagner les parents avec l'instauration d'un service public de la petite enfance.

2. Prolonger l'aide sociale à l'enfance jusqu'à 25 ans.

3. Créer un revenu unique d'insertion, remplaçant et simplifiant 10 minimas sociaux, pour tous, y compris les étudiants.

4. Organiser une conférence nationale sur les bas salaires, en particulier dans les secteurs de l'économie de la vie.

5. Instaurer une culture de la protection et de l'émancipation des femmes par une réforme des procédures judiciaires et policières et par la mise en place d'un congé paternité de durée et de rémunération égales au congé maternité.

6. Refonder le système de financement des retraites.

7. Confier la gestion de la stratégie industrielle à un vrai ministère de l'Industrie pour développer les secteurs de l'économie de la vie et accompagner la réorientation des autres secteurs.

8. Lancer un plan national d'investissement dans les services publics et les environnements des zones urbaines et rurales défavorisées.

9. Lancer un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires qui devront être opérationnels d'ici 2035.

10. Réaliser un choc de simplification en instaurant une assurance maladie intégrale.

11. Intégrer 30 minutes de sport par jour dans le quotidien de chaque Français.

12. Imposer aux écoles publiques et privées sous contrat une mixité sociale représentative de la France.

13. Promouvoir une véritable politique scientifique à tous les niveaux de la société et installer dans les quartiers de l'éducation prioritaire des

classes préparatoires aux concours de l’enseignement et aux grandes écoles, et des départements de grandes universités nationales.

14. Lancer au moins 1 million de contrats d’apprentissage dans les métiers de la transition écologique et autres métiers de l’économie de la vie.

15. Redonner du sens à l’impôt en modifiant les tranches de l’impôt sur le revenu pour refléter la réalité de l’échelle des revenus.

16. Renforcer les moyens humains de la justice en les portant au niveau des standards européens : recruter 2 500 magistrats en 5 ans, pour atteindre 17 magistrats pour 100 000 habitants.

17. Assurer un accès à la culture pour tous avant même l’entrée à l’école primaire.

18. Interdire l’accès à tout écran avant l’âge de 3 ans dans tous les espaces recevant des enfants.

19. Révolutionner le financement associatif par la création d’une dotation facultative des entreprises à hauteur de 2 % de leurs bénéfices.

20. Élargir le champ du référendum.

21. Rétablir le septennat du président de la République pour lui redonner les moyens d’un projet à long terme.

22. Légaliser le vote électronique pour toutes les élections et combattre l’abstention.

23. Installer auprès du Parlement un observatoire national global de prévention des risques graves de toutes natures.

24. Lancer un débat et un référendum sur les missions et l’autonomie fiscale des collectivités locales.

25. Créer le poste de Défenseur de la laïcité.

26. Accorder à tous les migrants non encore régularisés un droit provisoire de travailler.

27. Créer une quatrième armée, l’armée du numérique.

28. Porter une ambition maritime pour la France, en s’appuyant sur la puissance, le rayonnement et la défense de nos ports.

29. Proposer à nos partenaires européens la création d’un organisme de prévention et d’un corps de protection civile européen.

30. Réinvestir dans notre diplomatie et notre influence géopolitique et culturelle à hauteur de 1 % du budget de l’État.

# I

# Protéger les plus fragiles

Parler de l’avenir, c’est parler d’abord de l’enfance. Elle nous est apparue comme la priorité des priorités. C’est par elle que tout vivra ; il est donc essentiel de commencer par s’occuper d’elle. Elle n’a jamais été la préoccupation principale des dirigeants français.

Faire de l’enfance une priorité, ce n’est pas seulement s’assurer des droits des enfants, c’est s’assurer que des moyens suffisants sont mis en œuvre pour les protéger et veiller à ce qu’ils bénéficient tous d’une vraie enfance.

## Protéger les enfants et accompagner les parents

### Des dizaines de milliers d’enfants sont maltraités en France

Dans le monde, un jeune sur deux est victime d’une forme ou d’une autre de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, et des centaines de milliers en meurent chaque année.

En France, bien qu’une loi récente dispose désormais que l’autorité parentale doit s’exercer sans violences physiques, sexuelles ou psychologiques, la maltraitance des enfants est dans tous les milieux sociaux et elle a explosé pendant le confinement[1]. Elle est une réalité dans la famille, à l’école, dans la rue, sur les réseaux sociaux. Elle est pourtant aujourd’hui encore un des grands non-dits de nos sociétés. En moyenne, chaque année, les juges français sont saisis de 110 000 nouveaux mineurs en danger, dont 35 000 âgés de 0 à 6 ans, et ce n’est que la partie visible de l’iceberg. Des dizaines d’enfants décèdent de maltraitance tous les ans ; plus précisément, un enfant en meurt tous les quatre jours en France et des

dizaines de milliers d’autres, sinon beaucoup plus, en souffrent quotidiennement et sont marqués à vie.

Par ailleurs, et ce dans toutes les catégories sociales, l’accès de nombreux enfants à Internet est de moins en moins surveillé, ce qui fait naître de nouvelles formes d’exploitation et de maltraitance des enfants, par des contenus violents, addictifs ou même pédopornographiques et la diffusion d’abus sexuels. Selon l’Internet Watch Foundation, la France héberge 11 % des sites pédopornographiques confirmés à l’échelle mondiale ; les cryptomonnaies, les plateformes chiffrées de bout en bout et l’Internet clandestin facilitent la montée en puissance de la diffusion de ces images clandestines et criminelles.

## Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France

En France, en plus des maltraitances et malgré les politiques publiques déployées depuis plusieurs années, un enfant sur cinq, soit près de 3 millions d’enfants, vit sous le seuil de pauvreté. En 2018, selon les dernières données disponibles, les 0-3 ans et les 15-18 ans étaient les plus touchés.

Environ 20 % des personnes sans domicile fixe sont des mineurs ; la plupart sont hébergées en hôtel. Selon l’Unicef France, en France métropolitaine, 8 000 enfants vivent en bidonville. Bien d’autres vivent dans des logements précaires ou encore de mauvaise qualité, et souffrent de problèmes de sommeil, de santé, de développement, et de réussite scolaire.

La pandémie a considérablement amplifié ces problèmes : des études de l’Inserm et de l’INED montrent que 13 % des enfants de 8-9 ans ont été touchés par des troubles socio-émotionnels pendant le confinement, en raison des conditions de logement, des caractéristiques des parents, d’un manque d’activité physique, d’une augmentation du temps passé sur les réseaux sociaux et les écrans, d’un sentiment d’être dépassé dans le travail scolaire, ou de l’hospitalisation d’un proche.

Pour finir, la majorité de ces enfants vivent en famille monoparentale ; or il y a moins de crèches pour ceux pour qui elles seraient le plus nécessaires : 5 % d’enfants défavorisés sont accueillis en crèche contre 22 % des enfants favorisés[2]. Si « la capacité théorique d’accueil pour

100 enfants de moins de 3 ans est de 56,6 places (2015) », le nombre de places d'accueil est « nettement plus limité dans les communes populaires ou dans celles ayant un potentiel financier plus limité, que dans les communes plus aisées »[3].

Plus généralement, les aides consenties à l'enfance sont en baisse. Le budget des 5 000 points de consultation des centres de protection maternelle et infantile (PMI) a baissé de 25 % en 10 ans, entraînant une chute du nombre de consultations de 45 % entre 1995 et 2016. Qui plus est, le cœur de métier préventif de la PMI a progressivement dérivé vers des actions liées au mode de garde (agrément des assistantes maternelles, instruction de projets d'ouverture d'établissement, etc.) ou au traitement de l'urgence sociale, en négligeant le soutien à la parentalité par des spécialistes de la relation parents-enfants (en lien avec le secteur de pédopsychiatrie).

## Protéger l'enfance est le meilleur des investissements

Avoir une enfance heureuse est l'une des conditions nécessaires à une éducation réussie. Un bébé se développant dans une niche sensorielle sécurisante avec une présence des deux parents qui le protègent entrera en maternelle en connaissant environ 1 000 mots ; un bébé ayant grandi dans des conditions difficiles (violence, absence des parents, abus de toutes sortes, etc.) n'entrera en maternelle qu'avec 200 mots.

Les études PISA démontrent une forte corrélation entre l'acculturation des parents à l'école et la réussite scolaire et même professionnelle future de leurs enfants. Les enfants venant de milieux favorisés ont en moyenne quatre fois plus de chances de sortir de l'école avec un diplôme que les autres[4] ; la proportion d'enfants d'ouvriers diplômés du supérieur est deux fois moins importante que celle des enfants de cadres. Ce qui a des conséquences par la suite sur le niveau de vie de ces enfants ayant grandi dans la précarité et leurs difficultés d'en sortir une fois adultes.

## Un Plan Enfance pour protéger les enfants et établir le droit à l'enfance…

Si une loi récente a corrigé certains dysfonctionnements de la protection de l'enfance (qui concerne les 330 000 enfants et adolescents les plus menacés), une loi beaucoup plus ambitieuse est nécessaire pour empêcher toute violence sexuelle, physique ou psychologique, protéger tous les enfants, faire de leur santé physique et mentale un enjeu de santé publique tout en accompagnant les parents pour ce faire. Diverses mesures devront figurer dans ce Plan Enfance.

Dans le prolongement de la refonte de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante qui a abouti à l'adoption d'un nouveau Code de la justice pénale des mineurs, il conviendrait d'envisager l'adoption d'un véritable « Code de l'enfance » qui rappellerait – outre les devoirs inscrits dans l'actuel Code de la justice pénale des mineurs – le *droit à l'enfance* dont devrait disposer chaque enfant : c'est-à-dire le droit d'être protégé, d'avoir un logement, de s'inscrire dans une famille, d'avoir une identité, une éducation, un accès aux soins, aux loisirs, à l'insouciance. Certains de ces droits sont reconnus, tant en droit interne (Code civil, Code de l'action sociale et des familles, Code de l'éducation, Code de la santé publique) qu'en droit international (notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989), mais de manière éparpillée ; les réunir dans un seul et même texte permettra de les rendre plus explicites et d'en consolider la portée. Cela permettrait également de lever toute ambiguïté ou contradiction, au bénéfice premier des enfants.

Ce Plan Enfance devra permettre à chaque mineur en danger d'être automatiquement représenté par son propre avocat dans les procédures, grâce à des professionnels formés à ce type d'accompagnement.

La loi devra introduire l'obligation d'application immédiate de la décision des juges pour enfants (aujourd'hui un mineur en danger peut rester plusieurs mois dans sa famille malgré une mesure de placement décrétée par le juge, faute de place dans un foyer).

Les budgets des départements devront être rehaussés pour offrir un nombre suffisant de places en foyer ou en famille d'accueil, et pour rendre applicable la loi visant à ne pas séparer les frères et sœurs durant le placement.

Ce Plan Enfance devra aussi protéger les mineurs isolés étrangers, qui sont par définition en danger.

La formation des médecins, pédiatres, infirmiers scolaires aux indices permettant de repérer la violence intrafamiliale devrait être renforcée.

### … pour renforcer les capacités et potentialités parentales…

Le Plan Enfance devra aussi organiser le soutien des familles et le renforcement des capacités parentales.

Il faudra d'abord organiser un droit effectif à un logement décent et pérenne pour les mères victimes de violences au-delà des centres d'hébergement d'urgence. Cela passera par une augmentation du parc de logements sociaux.

Il faudra ensuite renforcer l'accompagnement à la parentalité, ce qui inclut les capacités d'action des professionnels de PMI, et développer l'aide contre les dépressions postnatales, les troubles dépressifs, bipolaires, schizophréniques chez les parents particulièrement isolés et pour ceux ayant des enfants présentant des troubles autistiques ou d'autres handicaps. L'accompagnement des parents passe également par la mise en place de relais. Parallèlement à l'augmentation nécessaire du budget que la CNAF alloue à chaque collectivité pour l'ouverture de nouvelles places en crèche, il convient d'imaginer d'autres modes de soutien à la parentalité et d'accès à des temps d'instruction préscolaires. En particulier, les centres multi-accueil, qui sont censés adapter le temps et les horaires d'accueil aux familles les plus précaires, devront être beaucoup plus nombreux. Ils devront devenir des espaces de transferts de connaissances, de soutien à la parentalité, de prévention pour la protection des enfants, d'accès au langage.

### … et responsabiliser la société dans son ensemble

La protection de la santé mentale et physique des enfants comme leur protection numérique ne doivent pas être de la seule responsabilité des parents et de l'aide sociale à l'enfance. Les autres institutions, l'école, les services publics, le secteur associatif et le secteur privé, ont un rôle essentiel à jouer.

En premier lieu, chaque enfant doit pouvoir bénéficier de rencontres annuelles avec un médecin et un psychologue, en particulier pour s'assurer de l'absence de maltraitances et, dans le cas contraire, pouvoir mettre en œuvre les moyens d'y remédier.

Ensuite, l'école doit être en lien permanent avec les spécialistes de l'enfance : les enseignants sont mieux placés que quiconque pour détecter les problèmes des enfants une fois scolarisés, en particulier la maltraitance. Il va sans dire que l'école ne doit pas non plus être un lieu de maltraitance et que toute punition corporelle doit être strictement interdite. Elle ne doit pas davantage être un lieu de harcèlement, et il faut faire disparaître efficacement ce fléau : un délit de harcèlement scolaire devra être créé ; les médecins, infirmiers et psychologues scolaires devront être formés à la prévention et à la prise en charge des victimes ; les écoles et établissements d'enseignement scolaire devront définir un « protocole de prise en charge » au sein du projet d'établissement.

Enfin, les acteurs du numérique devraient également contribuer à renforcer la protection des enfants et des jeunes. Pour cela, et à l'image des récents Digital Services Act et Digital Market Act, l'Union européenne – encouragée par la France – devra adopter une grande réglementation de la protection de l'enfance en ligne (un Children Protection Act), harmonisant et améliorant les différents régimes juridiques applicables dans l'Union européenne et s'imposant de manière extraterritoriale à toutes les plateformes et réseaux sociaux de taille importante lorsqu'ils adressent leurs services à des enfants européens ou vivant dans l'Union. D'une part, il faudra inciter, sinon contraindre, les grands acteurs du numérique à déployer des mesures adéquates pour la protection des enfants en ligne, en les intégrant directement dans leurs produits. L'Union européenne pourrait obliger les réseaux sociaux et plateformes à instituer et à adopter une interface commune ainsi que des systèmes de promotion de contenus spécifiques aux mineurs – sur la base déclarative de leur âge. Dans la mesure du possible, les acteurs du numérique devront d'autre part intégrer des outils de détection des contenus indésirables pour les enfants : leurs algorithmes, très puissants, pourraient être mis à contribution pour analyser les contenus – qu'ils soient consultés, reçus, mais aussi et surtout envoyés –, afin de déterminer s'il s'agit de contenus à caractère terroriste, pédopornographique ou sexuel, et les bloquer instantanément en prévenant l'enfant ou le jeune utilisateur de la potentielle nature de l'image et des

risques de telles actions ; les parents recevront également une notification dans ce cas. Cette détection des contenus devra se faire directement sur les appareils concernés, tout en protégeant la vie privée des enfants, c'est-à-dire sans accès aux photos et messages en question. De même, des solutions techniques tels que des algorithmes de lutte contre le cyberharcèlement pourraient être adoptées par les réseaux sociaux en détectant les messages à caractère insultant et répétitif adressés à un même utilisateur mineur sur leurs plateformes ; une notification devra également être envoyée aux parents (de nombreux enfants se suicident en raison d'actes de cyberharcèlement sans que les parents aient même pu soupçonner le calvaire qu'ils ont enduré). Chaque acteur du numérique devra par ailleurs adopter sur sa plateforme ou son réseau social un système unique et harmonisé permettant à l'enfant et aux parents de pouvoir signaler, rapidement et facilement, aux autorités publiques un cas d'abus.

Il faudra également inciter les acteurs du numérique et de l'audiovisuel à diffuser des campagnes de prévention à travers leurs principaux canaux de communication. Ainsi, pour chaque publicité commerciale diffusée en ligne, il pourra être imposé à ces plateformes et réseaux sociaux que suive une vidéo, une image, un slogan, une campagne ou un spot de prévention visant à lutter contre les principaux risques courus par les enfants et jeunes en ligne : pédopornographie, endoctrinement, cyberharcèlement, etc.

Des partenariats entre l'État, le monde de la recherche et les acteurs du numérique doivent permettre de produire davantage de connaissance sur les comportements des très jeunes enfants en ligne, afin d'orienter les futures législations et les mesures de prévention.

Enfin, devra être lancée une grande campagne pour la dissuasion de placer un enfant devant un écran, même à l'école, avant l'âge de 3 ans, et de responsabilisation des parents et des enseignants sur les risques pour le développement physique et psychique de l'enfant. Les écrans devront être interdits aux enfants de moins de 3 ans dans tous les espaces accueillant des enfants (crèches, garderies, etc.).

## Pour un vrai service public de la petite enfance : un accès, de droit, pour tous les enfants, à la crèche ou à la halte-garderie

Le déficit criant de l’accueil de la petite enfance et son coût très élevé pèsent aujourd’hui sur les familles et, bien trop souvent, surtout sur les mères. Au 31 décembre 2018, 59,3 places sont recensées pour 100 enfants de moins de 3 ans sur le territoire français. Seules 43 % des mères de famille de trois enfants ou plus sont actives, contre 82 % des femmes en couple avec un seul enfant. Le manque de places pénalise surtout les parents les moins fortunés et les familles monoparentales. Dans de nombreux pays voisins pourtant, tels le Portugal ou l’Espagne, les politiques publiques ont mis en œuvre de véritables services publics de la petite enfance permettant l’accueil du jeune enfant. L’Allemagne a mis en place depuis plus de dix ans un droit opposable à un mode d’accueil pour les jeunes enfants dont les parents travaillent, suivent une formation professionnelle ou sont dans le besoin. Ce mode d’accueil doit, qui plus est, être proche du domicile du parent.

En France, seulement 30 % des femmes souhaitent s’occuper à plein temps de leur enfant de moins de 3 ans ; pourtant nombreuses sont les mères qui doivent s’arrêter de travailler faute d’accès à des solutions satisfaisantes. Le prochain quinquennat devra instaurer un véritable service public pour tous de la petite enfance avec un accès à la crèche ou à la halte-garderie de droit, pour tous les enfants, au même titre qu’une place en petite section de maternelle est assurée à tout parent qui souhaite y mettre son enfant. Cela nécessitera de créer de l’emploi de qualité en accordant des qualifications et une valorisation des métiers à la hauteur des responsabilités induites par l’accueil des jeunes enfants. L’accent devra être porté sur le développement de formations destinées aux assistantes maternelles et aux auxiliaires parentaux.

## Éradiquer la grande pauvreté, en particulier celle des jeunes adultes, par l’insertion

### Pour les jeunes sortants de l’aide sociale à l’enfance, une sécurisation jusqu’à 25 ans

Pour les 150 000 enfants les plus fragilisés par des parcours de vie souvent chaotiques, qui passent par l’aide sociale à l’enfance, la vie

continue aussi mal qu'elle a commencé : plus de 60 % d'entre eux quittent l'école sans diplôme contre moins de 20 % pour les autres. Un de ces jeunes sur cinq a connu au moins quatre lieux de placement à 17 ans[5]. Près de 20 % de ces bénéficiaires seront sans-abri à un moment de leur vie. Et un sans-domicile-fixe sur quatre a été placé en foyer ou famille d'accueil dans son enfance. Ils n'ont pas la possibilité de se constituer un capital culturel et social indispensable à leur intégration sociale et professionnelle. Comment peut-on accepter qu'un jeune que la société a accompagné pendant plus de dix ans en foyer – pour un coût d'environ 500 000 euros par jeune placé[6] – ait une chance sur cinq de se retrouver à la rue ? Le sans-abritisme a qui plus est un coût pour la société : il a été chiffré à 17 000 euros par an et par sans-abri.

La principale raison de cet échec réside dans la rupture brutale de l'accompagnement à 18 ans : les bénéficiaires de l'ASE sont en effet abandonnés à cet âge sans ressources, logement ou aide professionnelle, alors que la moyenne d'âge de l'autonomie en France n'est que de 23 ans[7], et il faut attendre 25 ans pour pouvoir être bénéficiaire du RSA en France. En Europe, seuls le Luxembourg et l'Espagne ont un régime aussi restrictif[8]. De plus, sachant que ces jeunes devront être autonomes à 18 ans, on les pousse vers des études courtes, et ils ont ainsi quatre fois moins de chances d'obtenir un bac général et de poursuivre des études supérieures que les autres jeunes du même âge[9]…

Chaque jeune majeur issu de l'ASE devrait être pris en charge jusqu'à son accès à un premier emploi stable (CDI, CDD de six mois minimum) et au plus tard jusqu'à 25 ans, pour compenser le manque de soutien familial. Cet accompagnement visera à lui fournir un hébergement, une allocation financière et un accompagnement renforcé, centré autour de l'orientation (choix d'études supérieures et insertion professionnelle) et d'un soutien psychologique, afin d'assurer sa transition vers l'autonomie. Investir aujourd'hui sur la stabilisation du parcours de ces jeunes, c'est aussi économiser demain sur leur prise en charge. Le coût global de cette mesure s'élève à environ 2,7 milliards d'euros par an, soit une augmentation de l'ordre de 30 % du budget actuel de l'ASE.

### Pour toutes les autres personnes en situation de pauvreté, instaurer un revenu unique d'insertion et un devoir d'insertion

Le revenu moyen des personnes sous le seuil de pauvreté s'élève aujourd'hui à 710 euros mensuels[10] et elles sont bien souvent privées de prestations sociales auxquelles elles ont pourtant droit[11]. Corriger les défaillances de nos minima sociaux doit aller de pair avec un objectif majeur : faire en sorte que les bénéficiaires puissent en sortir à terme en assurant leur insertion dans le monde professionnel.

Nous proposons de remplacer les dix minima sociaux existants (dont les modes de calcul sont très différents d'une prestation à l'autre et souvent rendus inaccessibles aux bénéficiaires potentiels), dont le RSA, par un revenu unique d'insertion, revalorisé, permettant de faire passer les ressources minimales des personnes les plus pauvres au seuil de 1 000 euros pour une personne[12]. Ce revenu unique d'insertion intégrera les allocations éventuellement perçues (logement, famille, etc.), sauf quand cela conduirait à un niveau de vie inférieur au niveau actuel, ce qui peut être le cas pour certaines personnes âgées ou handicapées. Le versement de cette prestation devra être automatisé, comme c'est déjà le cas pour les tarifs sociaux de l'énergie ou pour le renouvellement de l'aide à la complémentaire santé.

Ce revenu unique d'insertion ne vise pas à s'affranchir du travail (comme le préconisent certains partisans du revenu universel), mais à permettre à chacun de vivre plus dignement lors de la recherche d'un travail ou d'une formation. Pour les personnes en capacité d'exercer un emploi, la perception de ce revenu unique d'insertion sera en effet conditionnée à un *devoir d'insertion*[13] : chaque allocataire devra être accompagné par un référent fonctionnaire ou associatif dont le rôle sera d'orienter le bénéficiaire vers la solution d'accompagnement la plus pertinente et de le suivre pendant toute la durée de son accompagnement. Unique point de contact, ce référent permettra à chaque bénéficiaire d'avoir une vision claire sur la totalité de ses droits et sur les démarches qu'il devra suivre pour aller vers l'emploi, soit par la création d'une microentreprise, soit par un emploi salarié.

## En rendre bénéficiaires les jeunes adultes

Le taux de pauvreté des jeunes adultes est quatre fois supérieur à celui des personnes âgées de plus de 60 ans (13 % contre 3 % en 2017 selon l'Insee). Un jeune sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté et plus d'un

tiers rencontrent des difficultés pour payer loyer, factures et courses alimentaires – 41 % d'entre eux ont connu une dégradation substantielle de leurs ressources durant la crise sanitaire. Faute de ressources pour continuer leurs études, de nombreux étudiants sortent du système. Les files d'attente devant les banques alimentaires et la fermeture des universités sont devenues les symboles choquants de notre échec collectif à protéger l'avenir[14].

Le revenu unique d'insertion évoqué ci-dessus sera donc aussi ouvert à tous les 18-25 ans, tant ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude, soit environ 450 000 jeunes[15], que les étudiants boursiers. Ce système se substituerait progressivement au système de bourses existant, d'une grande complexité (7 échelons de bourse différents), qui concerne environ 1,071 million (sur les 2,7 millions) d'étudiants dont le niveau de bourse varie entre 1 042 et 5 736 euros par an. Ceux de ces jeunes qui sont sans activité devront aussi justifier d'un devoir d'insertion.

## Bâtir un plan d'émancipation des femmes et de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes

La protection des femmes, leur émancipation totale et l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société doivent être des exigences de notre société tout entière. Cette préoccupation doit être celle de tous, de l'État évidemment, des collectivités territoriales, de nos élus, mais aussi de nos enseignants, des services jeunesse, des associations, des deux parents, et de chacun et chacune d'entre nous. Seul un grand plan national d'action, abordant frontalement la lutte contre le sexisme et toutes les formes de violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, économiques ou de tout ordre, ainsi que luttant efficacement pour l'égalité homme-femme en tout lieu, permettra d'atteindre les objectifs recherchés, au bénéfice des femmes évidemment, mais aussi et surtout de l'ensemble de la société française.

### La lutte contre le sexisme

« Le sexisme est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la discrimination et

empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société[16]. » La lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité des sexes passera d'abord par la déconstruction de notre modèle de société, des images sexistes véhiculées par la publicité, le cinéma, les réseaux sociaux, la télévision…

Souvent perçus comme anodins, ces messages constituent également autant de « micro-agressions » pouvant aller jusqu'aux atteintes les plus graves. Selon le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui fait un état des lieux annuel en France, on constate une hausse de 46 % des plaintes pour harcèlement sexuel en 2019, et 87 % des victimes d'actes sexistes enregistrées par les forces de l'ordre sont des femmes.

Afin de pouvoir déployer les mesures efficaces sur le long terme, le prochain quinquennat devra mettre en place un baromètre national destiné à évaluer l'état du sexisme à l'école, au travail, chez soi, et à mesurer les perceptions et les conséquences sur l'ensemble de la population, y compris sur les plus jeunes. La lutte contre le sexisme passe en effet par la prise de conscience de son existence et ce, dès le plus jeune âge.

En parallèle, des mesures faciles à mettre en place, mais d'un impact fort, devront être prises d'urgence. Tout d'abord, il faudra lancer une grande campagne de lutte contre le sexisme auprès des plus jeunes. Les stéréotypes sexistes diffusés sur les emballages de jouets devront être interdits, un jouet ne devra plus être estampillé « pour filles » ou « pour garçons » sur son emballage, dans les catalogues et dans les rayons. Les programmes scolaires devront intégrer les figures historiques et littéraires féminines, absentes des filières littéraires entre 2002 et 2017 en terminale.

Il faudra aussi agir auprès de tous les Français, en repensant la représentation féminine dans les médias et la publicité. La réglementation de la publicité n'a fait que des avancées timides dans le domaine. À l'initiative du CSA, l'Union des annonceurs a mobilisé les acteurs du secteur de la publicité contre les stéréotypes sexuels, sexistes et sexués pour signer en 2018 une charte par laquelle ils s'engagent à agir contre ces stéréotypes. Au regard des résultats obtenus, ce n'est pas suffisant. Il faudra inscrire clairement dans la loi l'interdiction du sexisme dans la publicité (qui devra être préalablement défini et documenté) et mettre fin à l'autorégulation publicitaire par la création d'une instance de régulation indépendante et dotée de pouvoirs de sanction.

**Lutter contre les violences physiques faites aux femmes en instaurant une véritable culture de la protection des femmes par une réforme des procédures policières et judiciaires**

Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. En France, en 2019, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. Cela a des répercussions également dramatiques sur les enfants puisque 25 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans le cadre de violences au sein du couple. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon[17]. Par ailleurs, en moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes d'un viol et/ou d'une tentative de viol est estimé à 94 000. En 2018, ce sont plus de 100 000 femmes (108 420 exactement) qui ont été victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire alors qu'elles étaient pourtant bien connues des forces de l'ordre par le dépôt d'une main courante, une intervention au domicile, un procès-verbal de renseignement judiciaire ou une plainte ; or seuls 18 591 auteurs ont été condamnés, soit 17 %.

Il faudra instaurer en France une véritable culture de la protection des femmes (et de leurs enfants) face aux violences, afin de les encourager à parler. Une telle dynamique supposera en particulier une réforme des procédures policières et judiciaires, afin d'améliorer l'efficacité du recueil et du suivi des plaintes, dont les lacunes actuelles sont à la source de bien des drames. La création de « brigades spécialisées ouvertes 24 heures sur 24 » dans des commissariats et gendarmeries, qui seraient articulées à des tribunaux spécialisés, devra permettre d'augmenter la réactivité dans le traitement des dépôts de plainte et la prise en charge des victimes avant que d'autres drames, pourtant évitables, n'adviennent. Il faudra multiplier le nombre d'ordonnances de protection accordées aux femmes qui se disent en danger – outil juridique utile mais sous-utilisé – ainsi que les « stages de responsabilisation » des agresseurs et améliorer leur suivi par les services de probation et d'insertion pénitentiaires.

Après le dépôt de la plainte, il faudra pouvoir les protéger, elles et leurs enfants, en investissant dans des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement spécialisés. Plus de 8 fois sur 10, l'agresseur et la victime de violences conjugales vivent sous le même toit. Dans ces cas-là, la première

des urgences pour la victime est d'organiser la décohabitation pour elle et ses enfants. Or de nombreuses associations et fondations font remonter l'impossibilité d'accueillir toutes les femmes qui auraient besoin d'être mises en sécurité, y compris avec leurs enfants, que ce soit pour une solution d'urgence ou pour un hébergement et un accompagnement spécialisé pendant plusieurs semaines ou mois. Il faudra doubler le nombre de places pour les femmes victimes de violences et leurs enfants pour atteindre au moins 10 000 places d'hébergement sécurisé et doté de professionnels spécialement formés aux violences.

## Sacraliser le droit à l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux

Devant les récents revirements en la matière, comme au Texas, ou face aux nombreuses manœuvres de certains gouvernements – y compris européens ! comme ceux de Pologne et de Hongrie, qui tentent de restreindre les droits des femmes, notamment le droit à l'avortement –, il faudra soutenir l'inscription du droit à l'IVG comme droit fondamental européen dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

## Pour une véritable égalité homme/femme

Outre les violences, les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes continuent de miner notre société. Si les femmes sont majoritaires dans certains domaines de l'économie de la vie (la santé, l'éducation, l'hygiène, l'alimentation), seules 16 % d'entre elles travaillent dans le secteur des énergies renouvelables et du numérique. Non seulement les salaires ne sont pas encore équivalents à compétences égales, mais les métiers de l'éducation, de l'assistance et du soin sont encore très mal rémunérés, voire trop souvent dévalorisés.

Ainsi, il faudra tout d'abord revaloriser les – trop – bas salaires de métiers dits du soin, majoritairement féminins (cf. notre proposition relative à l'organisation d'une conférence nationale sur les bas salaires), mais aussi et surtout mettre en place des objectifs chiffrés d'accès des femmes dans les écoles et formations destinées aux métiers de la transition numérique et écologique et autres métiers de l'économie de la vie. Cela passera également par la conditionnalité de l'octroi de subventions publiques ou de

certaines autorisations au respect d'objectifs de parité par ces écoles. Plus généralement, les aides à toutes les entreprises pourraient être conditionnées à la mise en œuvre de mesures de lutte contre le harcèlement sexuel au travail et pour l'égalité salariale.

### Rendre obligatoire un congé paternité de rémunération et de durée égales au congé maternité

En France, les pères ne représentent aujourd'hui que 3,5 % des utilisateurs de congés parentaux. Le récent allongement de la durée du congé paternité améliorera peut-être ce constat. En Allemagne, à la naissance de leur enfant, les pères peuvent faire le choix de prendre un congé parental (*Elterngeld*, littéralement « argent des parents »), qui peut être partagé par les parents et est d'une durée maximale de douze mois pour un seul parent. Rendre obligatoire un congé paternité peu rémunéré serait cependant contre-productif dans des situations familiales précaires, où la famille dépend des revenus du père. Une faible rémunération conduit également à dévaloriser la mission parentale aux yeux de la société alors que celle-ci est un véritable devoir : devoir vis-à-vis de l'enfant, qui ne peut subvenir seuls à ses besoins, devoir du père vis-à-vis de la mère, qui se remet de l'accouchement, et devoir vis-à-vis de la société, qui a besoin d'enfants accompagnés et protégés. Ainsi, ce congé devra être rémunéré sur la base du même calcul pour la mère et le père pour toute la durée du congé et être d'une durée égale dans les deux cas avant d'être rendu obligatoire aux pères. Le terme de congé parental devra être repensé et remplacé par celui d'« activité parentale ». Enfin, l'ensemble de ces mesures devront être appliquées aux personnes et aux couples LGBTQI+.

## Pour un financement des retraites plus juste, plus transparent et plus durable

### Pour l'instant, la société française favorise les retraités par rapport aux actifs

Depuis 1945, la durée de vie en bonne santé après la retraite est passée de 6-7 ans à une vingtaine d'années[18]. Depuis une vingtaine d'années, les retraités français ont en moyenne un niveau de vie supérieur à celui des actifs : il est en 2018 supérieur de 2,9 % à celui de l'ensemble de la population[19].

Les retraites représentent plus de 15 % du PIB, contre 11 % en Allemagne et au Royaume-Uni. Cette différence s'explique par un taux d'activité faible des personnes de 55 à 64 ans et un âge effectif de départ à la retraite plus bas.

De plus, la France vieillit et sa fécondité baisse : en 1950, selon l'OCDE, la France comptait plus de 5 personnes potentiellement actives – c'est-à-dire ayant entre 20 et 64 ans – pour 1 retraité. En 2020, ce ratio était à moins de 3 actifs pour 1 retraité. En 2050, il sera de moins de 2. Les actifs assument ainsi une part de plus en plus lourde dans le financement des retraites ; le déficit du système, qui a atteint 18 milliards d'euros en 2020, soit 0,8 % du PIB, est financé par l'impôt. Des ressources publiques qui pourraient servir pour des dépenses d'urgence aujourd'hui ou des investissements pour demain devront donc être utilisés pour financer les retraites.

La question de la réforme du système des retraites est avant tout une question de contrat entre générations : souhaite-t-on qu'une dizaine de milliards d'euros soient affectés chaque année à maintenir les retraites actuelles sans modifier les paramètres actuels de cotisations ou préfère-t-on les augmenter pour qu'ils soient investis sur des secteurs d'avenir ? Quand et comment faire évoluer notre système de solidarité intergénérationnelle pour qu'il reste à l'équilibre : par la réduction des prestations, l'augmentation de certaines cotisations ou l'augmentation du temps de cotisation ?

Lancée en 2018, la dernière grande tentative de réforme a été suspendue (sauf pour la SNCF) : ceux qui allaient en bénéficier (fonctionnaires, sauf enseignants, via une prise en compte des primes, retraités recevant moins de 1 000 euros, agriculteurs, femmes, salariés intermittents ou chômeurs) ne se sont pas mobilisés et ceux qui allaient en souffrir (régimes général et spéciaux – avocats, EDF…) ont bloqué le pays.

## Un système plus juste

Le principe d'une retraite par capitalisation, parfaitement défendable, ne correspond pas pour l'instant aux choix français et les conditions ne sont pas réunies pour la mettre en place de façon globale. Le système de financement des retraites actuel, pourtant, devrait être plus unifié, plus transparent et plus juste. Il devrait tenir compte des fortes disparités entre actifs : les actifs ayant été faiblement rémunérés ou ayant eu un parcours professionnel heurté devraient recevoir des compensations au moment de leur retraite, pour leur permettre de percevoir une pension décente. Les actifs exerçant un emploi pénible pourraient prendre leur retraite avant l'âge minimal d'ouverture des droits. Les partenaires sociaux du secteur ou de l'entreprise définiraient ce qu'est un emploi pénible et les employeurs concernés supporteraient le surcoût lié aux départs à la retraite avant l'âge minimal d'ouverture des droits. Des systèmes par capitalisation pourront venir le compléter par la suite.

Certains régimes spéciaux ne sont plus d'actualité : subventionnés par l'impôt pour couvrir leur déficit, ils pèsent sur les dépenses publiques de manière injuste. Ils ont vocation à s'inscrire dans le régime général, avec une démarche d'extinction naturelle par la « clause du grand-père », par l'intégration des nouvelles recrues au régime général.

Seuls les régimes liés à des métiers particuliers se finançant d'une façon équilibrée et autonome pourraient ne pas être intégrés au régime général, tout en allant vers des gestions plus intégrées, permettant de mobiliser leurs excédents, à travers des fonds souverains, pour mieux financer le système dans son ensemble.

Le futur système doit aussi permettre à chacun d'arbitrer entre âge et montant de la retraite : les actifs qui souhaiteraient travailler au-delà de l'âge minimal d'ouverture des droits continueraient d'acquérir des droits à une retraite plus élevée.

Par ailleurs, une partie essentielle de la réforme devrait offrir aux seniors la possibilité de travailler plus longtemps en renforçant la prévention et le traitement des maladies chroniques, en améliorant la qualité de la formation continue et leurs conditions de travail (possibilité de temps partiel). L'expérience d'autres pays montre que ces réformes connexes peuvent faire la différence.

Pour finir, permettre l'intégration des étrangers sur le marché du travail, indépendamment de leur régularisation éventuelle, comme il sera proposé plus loin, aura un impact très positif sur l'équilibre du financement des retraites.

## Une réforme par référendum en 2023 sur la base de scénarios présentés par le Conseil d'orientation des retraites

Augmenter les cotisations ou baisser le niveau des pensions permettrait une correction rapide des équilibres financiers, mais entraînerait une diminution brutale du niveau de vie des travailleurs ou des retraités. À l'inverse, modifier le nombre d'années de cotisations pour une retraite à taux plein impliquerait que le rééquilibrage du système ne soit que progressif.

Pour pouvoir établir un nouveau pacte intergénérationnel apaisé, il faut entamer au plus tôt un processus de consultation qui garantisse que les réformes soient décidées au plus tard en 2023. Le Conseil d'orientation des retraites devrait présenter plusieurs scénarios de rétablissement durable de l'équilibre du système des retraites, entre part de la vie consacrée au travail et part de la vie à la retraite, avec des arbitrages entre hausse des cotisations, baisse des prestations et allongement de la durée de cotisation. Plus qu'un débat sur l'âge de la retraite, c'est un débat sur les préférences collectives de notre société qui est nécessaire : il faudra débattre de l'utilisation des ressources publiques libérées par une réforme des retraites. Par exemple, on pourrait les utiliser pour financer le revenu unique d'insertion présenté précédemment, ou les investissements majeurs et urgents dans les secteurs de l'économie de la vie.

Sur la base de ces scénarios, une commission parlementaire pourrait préparer la réforme qui serait soumise à référendum (pour lequel nous proposons des réformes plus loin) dans le but d'atteindre un équilibre financier en 2030.

# II

# Bâtir l’économie française de la vie

Cette crise a révélé que notre système économique et social n’était pas préparé à un événement immense, pourtant prévisible. Et que cette pandémie a été très largement aggravée, sinon même provoquée, par nos modes de vie, notre impact sur les écosystèmes et notre faiblesse dans les secteurs clés de l’économie de la vie : la déforestation et la réduction du territoire des espèces sauvages augmentent en effet les risques de propagation des maladies. Alors s’impose une évidence : nos modes d’organisation, de consommation et de production doivent être profondément remis en cause.

Il faut anticiper davantage et se préparer à disposer des ressources industrielles et humaines de tous les secteurs de l’économie de l’avenir : ceux de la santé, de l’éducation, de l’hygiène, de l’agriculture saine, de l’alimentation, de la distribution, de l’énergie propre, du digital, du logement durable, de la sécurité, de la démocratie, de l’assurance et de la finance non spéculative, de la prévention, du sport, de la culture, des infrastructures urbaines, de la mer, de la protection des territoires, de la gestion des déchets et du recyclage, de la distribution d’eau, de l’écologie et de la protection de la biodiversité, de la logistique, des transports publics, de l’information et des médias. Ensemble, ils forment l’économie de la vie.

Deux principes devront également guider l’action de cette économie de la vie : produire plus et produire mieux. Produire plus pour être capable d’améliorer notre niveau de vie tout en relevant les grands enjeux de notre temps. Produire mieux pour participer à la fondation d’un monde durable.

### Renforcer l’attractivité de la France

Malgré une baisse plus importante qu'ailleurs du nombre de projets en 2020, sur fond de crise due au Covid-19, la France est le pays d'Europe « le plus attractif » pour les investisseurs pour la deuxième année consécutive[1]. Elle est parvenue à attirer 985 investissements directs étrangers l'an passé, contre 975 au Royaume-Uni et 930 en Allemagne.

Nos infrastructures restent globalement de très bonne qualité, le coût de l'électricité est très compétitif. Par ailleurs, notre main-d'œuvre est bien formée.

La France est vue, à juste titre, par les dirigeants internationaux comme un vivier de talents, de chercheurs, d'ingénieurs, de créateurs de valeur, de constructeurs de grands projets… Cependant, le développement du travail à distance favorise l'exode virtuel de nos cerveaux ; or les écarts de rémunération entre la France et ses principaux concurrents sont bien souvent défavorables[2]. L'attention portée à notre système politique et social, mais aussi nos efforts en matière de développement durable et de politique climatique, font de la France un pays des plus attractifs malgré son risque de décrochage industriel. En ce sens, et s'il doit être simplifié, notre cadre juridique ne devra pas être vu comme un obstacle, mais comme la marque d'un modèle unique, offrant un avantage compétitif aux entreprises – c'est le cas de la protection des données à caractère personnel, rempart effectif contre l'appétit des géants de la Tech choyé par les consommateurs du monde entier. Des mesures fiscales devront être prises rapidement. Nous en proposons certaines plus loin, visant à simplifier et réduire l'impôt sur les entreprises.

La France devra agir au niveau de l'Union européenne (dont elle prendra la présidence au 1er janvier 2022) pour s'assurer que la poursuite de l'« autonomie stratégique » de l'Union soit à l'image de son attractivité. C'est à un niveau européen qu'elle pourra peser dans la grande réforme fiscale évoquée au niveau de l'OCDE.

## Le risque d'un décrochage industriel, tous secteurs confondus

L'Europe n'est plus une puissance industrielle majeure, quels que soient les secteurs. Les États-Unis et la Chine sont à l'origine de presque 85 % des financements de capital-risque fin 2019, contre seulement 15 % dans toute l'Europe[3]… La barrière linguistique, la complexité des procédures et

l’hétérogénéité des règles et des normes sont souvent des freins, notamment pour les PME et les ETI. Certains pays d’Europe ont commencé à réagir. L’Allemagne, par exemple, a lancé un plan de modernisation de son industrie (Industrie 4.0) et un plan spécifique pour l’intelligence artificielle. La comparaison internationale est sans appel : la France est l’économie la plus désindustrialisée des pays du G7.

Malgré de bons résultats en matière d’attractivité, le poids de l’industrie dans le PIB est passé de 15 % en 2000 à 10 % en 2018, alors qu’il s’est maintenu à plus de 20 % en Allemagne et à 15 % en Italie[4]. L’effort de recherche et développement des entreprises françaises (1,4 %) est inférieur à la moyenne de l’OCDE (1,6 %) et à celui des entreprises allemandes (2,0 %). Et malgré quelques licornes, l’écosystème des start-up françaises ne parvient pas à générer des champions internationaux.

Les coûts de l’industrie française sont élevés, en particulier les impôts de production. Pour un site industriel d’envergure, le montant des charges fixes peut être jusqu’à 10 fois supérieur à son équivalent allemand.

Par ailleurs, l’industrie française rencontre de vraies difficultés de recrutement dans les métiers d’ingénieurs, d’ouvriers et de techniciens. L’attractivité de certaines filières et l’existence de formations adaptées restent problématiques.

Le financement de certaines phases de développement des produits ou des entreprises est encore mal assuré. L’épargne des ménages est trop tournée vers le marché obligataire et insuffisamment vers les fonds propres de nos entreprises industrielles.

Enfin et surtout, l’industrie française est trop dépendante de secteurs qui n’ont pas initié une véritable transition vers une économie plus durable : le tourisme, l’automobile, l’aéronautique et le luxe seront condamnés s’ils n’évoluent pas massivement dans les années à venir ; mais aussi des pays étrangers. Un sursaut industriel français est possible : il faut pour cela recréer, urgemment, les conditions favorables aux investissements et à la production.

## Tout centrer sur l’économie de la vie

Nos sociétés doivent réorienter leur économie vers ces secteurs aux productions ayant fait cruellement défaut, dont on s'est aperçu qu'ils étaient vitaux et qui conditionnent la survie à long terme de l'humanité. Si, jusque très récemment, ces secteurs étaient faits principalement de services, et donc ne portaient pas de grande potentialité de croissance (qui ne vient qu'avec l'augmentation de la productivité découlant de l'industrialisation), ils sont, de plus en plus, capables d'innover et d'augmenter leur productivité, notamment grâce à la digitalisation, et donc d'améliorer sans cesse leur capacité à remplir leurs missions. C'est particulièrement le cas des secteurs si cruciaux de la santé, de l'énergie et de l'éducation, dont dépend tout le reste.

Parallèlement, il faut totalement réorienter les secteurs qui dépendent de près ou de loin des énergies fossiles, des sucres artificiels et autres poisons chimiques : le pétrole, le plastique, l'automobile, l'aérien, la mécanique, la chimie, l'emballage, le textile et même le tourisme, le luxe.

Cela suppose de se mettre en économie de guerre. Tout cela ne peut évidemment être que le résultat de l'action de l'ensemble des producteurs, des consommateurs, des épargnants, des financiers, des syndicats. Cela ne peut réussir non plus sans une action publique forte, volontariste, pour forcer des transformations que le marché ne saurait réussir sans ce type d'intervention. La France aura besoin d'une véritable politique industrielle.

## Recréer un ministère de l'Industrie de plein exercice pour piloter cette évolution

L'État n'a pas une organisation efficace pour conduire une telle reconversion. En particulier, la séparation entre la politique industrielle et les sujets d'énergie, quasiment unique au monde, affaiblit la cohérence d'une politique industrielle ; et la soumission du ministère de l'Industrie à celui des Finances en réduit à néant le pouvoir.

Il faut donc rassembler, au sein d'un ministère de l'Industrie de plein exercice, les administrations industrielles (DGE, DGCCRF, APE, SGPI et CGE), d'énergie (Direction de l'énergie), de commerce extérieur (service internationalisation des entreprises de la DG Trésor) et de recherche et d'innovation (DGRI), sur le modèle du BMWi allemand, du METI japonais ou encore du binôme Department of Trade et DoE aux États-Unis. Ce

ministère devrait avoir la tutelle du Commissariat à l'énergie atomique, de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, du Bureau de recherches géologiques et minières, du Centre national d'études spatiales et de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, ce qui ne sera pas simple à obtenir, et celle du principal instrument financier de l'État, qui a prouvé son efficacité depuis sa création : la BPI, qui devra devenir la Banque Publique de l'économie de la vie, BPEV.

La mission de cette nouvelle organisation serait de lancer des plans massifs de recherche, de développement et de financement des entreprises dans l'économie de la vie.

Cette réforme pourrait être entamée dès juin 2022 avec le plan « industrie de l'économie de la vie » en se donnant un objectif d'investissement de 100 milliards d'euros, venant d'abord de la BPI, des diverses autres entités publiques et privées ; auxquels s'ajouteront des incitations fiscales fléchées et des financements européens adaptés.

Ce ministère devrait aussi avoir la charge d'une partie des enjeux d'aménagement du territoire pour lutter contre le décrochage économique et social de certaines régions, notamment dans l'est, le nord et le sud du pays. En particulier, il faudra réindustrialiser par des infrastructures numériques, leviers clés de l'attractivité des territoires, et par l'ensemble des infrastructures de santé, d'éducation, de logement, qui sont au cœur de l'attractivité et de l'économie de la vie.

Le ministère de l'Industrie devra aussi engager une simplification drastique des dispositifs d'aide à l'innovation autour des temps forts de l'évolution des entreprises dans les secteurs de l'économie de la vie : jeunes start-up, développement des PME, ETI, grands groupes, soutien aux projets collectifs et au renforcement des écosystèmes stratégiques.

## Transformer les secteurs dépassés

Les entreprises des autres secteurs attendent, en vain, le retour chimérique de leurs marchés à l'identique : les entreprises automobiles, aéronautiques, de la machine-outil, celles de la mode, de la chimie, du plastique, de l'énergie carbonée, du luxe, du tourisme devront se

transformer. Il faut encore que leurs dirigeants, et leurs syndicats, se mobilisent pour trouver d'autres façons, plus durables, de rendre le même service, ou d'en rendre d'autres dans les secteurs de l'économie de la vie. Toutes ont des compétences pour y parvenir.

Bien des secteurs ont commencé cette évolution. C'est le cas de celui de l'énergie, qui a entamé sa transition vers les diverses formes d'énergies durables. C'est aussi le cas de la mobilité, même si la transition de l'industrie automobile française et de l'industrie aéronautique est extrêmement lente, comparée aux efforts et aux moyens investis par d'autres pays.

C'est aussi le cas de l'industrie du tourisme, qui représente 7 % du PIB de la France et 2 millions d'emplois directs et indirects, et où beaucoup reste à faire. Le tourisme de proximité devra se développer, en devenant un lieu d'hospitalité durable.

Il devra aussi devenir un lieu et un moment d'éducation écologique. Bien des chaînes hôtelières l'ont compris.

Certains hôtels de luxe se réorienteront aussi vers la santé ; un très grand nombre de chambres d'hôtel sont et seront utilisées en cas de pandémie pour organiser une distanciation sérieuse des proches de contaminés, comme dans de nombreux pays asiatiques. L'immobilier de bureau pourra bénéficier de l'expertise des hôteliers pour améliorer la qualité de la vie de salariés qui ont pris goût au télétravail.

De même, la crise a montré qu'on manquait cruellement de lieux de résidence pour les familles des malades, à proximité des hôpitaux ; et que les maisons de retraite sont encore d'une qualité parfois désastreuse, comparée à la qualité de service que peut offrir l'industrie hôtelière. Au total, l'industrie hôtelière aura tout à gagner à devenir une industrie de l'hospitalité et à transférer ses compétences à tous les domaines ayant besoin de ce service.

## Redonner un avantage compétitif aux produits fabriqués en France et en Europe

La France connaît un problème de délocalisation de ses sites industriels qu'il faut régler le plus urgemment possible. Favoriser ouvertement

l’industrie française et européenne, c’est relocaliser des sites industriels et créer un impact écologique positif du fait de la réduction des émissions liées au transport de marchandises tout en améliorant la souveraineté des chaînes d’approvisionnement.

Pour cela, il faudra mettre en place, dans les marchés publics, un critère de distance du site de production afin de refléter l’impact environnemental du transport, avec une politique ambitieuse de (re)localisation des sites industriels, notamment en faisant évoluer les règles d’aides d’État. Par ailleurs, nos marchés publics ne devraient pas être ouverts à des pays qui n’ouvrent toujours pas les leurs.

## Réussir une transition environnementale démocratique

Selon les pires projections du GIEC, le monde pourrait se trouver sur une trajectoire de + 4 °C en 2050 par rapport à la période 1976-2005, ce qui se traduirait par une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes : les épisodes caniculaires seront décuplés, des espèces innombrables disparaîtront, de nombreuses régions seront inondées ou soumises à de terribles ouragans. Il est urgent d’agir à grande échelle, nous n’avons plus le choix.

Compte tenu de sa part dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, il faut reconnaître que notre pays n’aura que très peu d’incidence directe sur l’atténuation possible du changement climatique. La France peut et doit cependant adopter une attitude exemplaire, montrer que des progrès peuvent être accomplis, exercer une pression sur les autres pays, en particulier au moyen de l’ajustement carbone aux frontières, afin de soumettre les importations de marchandises aux mêmes exigences de protection climatique que celles auxquelles sont soumises les entreprises sur le territoire européen, promouvoir des innovations technologiques et des mesures novatrices qui bénéficieront aux pays les plus menacés, et jouer un rôle intellectuel majeur dans l’élaboration d’accords internationaux efficaces.

Certains pays ont choisi ou choisiront des régimes autoritaires, pour parvenir à échapper aux événements cataclysmiques prévisibles. La stratégie française vise à atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 et à réduire l’empreinte carbone de la consommation des Français d’une façon

démocratique. Les actions d'ores et déjà mises en place sont encore loin d'être à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés : l'empreinte carbone des Français a augmenté de 20 % entre 1995 et 2018[5] et les émissions françaises de gaz à effet de serre n'ont baissé que de 1,7 % entre 2018 et 2019.

Pour réussir cette transformation d'une façon démocratique, il est impératif de réconcilier urgence sociale et urgence écologique. Le mouvement des Gilets jaunes a montré que les deux n'allaient pas nécessairement de pair. Pour y parvenir, pour être efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique sans aggraver les inégalités et l'injustice fiscale, il faut penser, débattre et faire adopter des politiques environnementales en totale cohérence avec celles des autres secteurs de l'économie de la vie.

## Recréer urgemment une ambition collective autour de l'environnement et de la biodiversité

Par sa surface, son agriculture, sa diversité et sa faible densité, la France peut et doit être championne du progrès écologique ; elle en a tous les atouts.

Ses territoires ultramarins et sa formidable zone économique exclusive (ZEE) souffrent d'une érosion sans précédent de la biodiversité aquatique et terrestre, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, de la pollution lumineuse, de la pollution des eaux, de l'artificialisation du territoire et du changement climatique. Chaque année en France, entre 2006 et 2015, 65 758 hectares ont été artificialisés, soit une augmentation de 1,4 % en moyenne par an. La France figure en 2021 parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées[6]. Si 59 % des eaux françaises méditerranéennes sont dans des aires maritimes protégées, seulement 0,1 %[7] sont en protection haute ou intégrale, et ce n'est que dans ces zones que les pratiques de pêche destructrices et le dragage y sont réellement interdits.

Pour un changement national collectif de perspective sur les territoires ultramarins et sur leurs écosystèmes, il faudra lancer une grande expédition scientifique dans le monde tous les ans, qui permettra de renforcer la connaissance et la compréhension des enjeux climatiques et environnementaux, en favorisant les synergies entre recherche publique et

solutions et innovations privées, créant ainsi des vitrines mondiales des savoir-faire français et générant autant d'occasions de dialogue entre entreprises, pouvoirs publics, citoyens, élèves, laboratoires de recherche, artistes, etc. Cela permettrait de valoriser profondément nos territoires et des filières et métiers clés.

Enfin, afin de recréer urgemment une ambition collective autour de l'environnement, l'adaptation efficace de notre système juridique à la prise en compte de ces enjeux inédits et cruciaux devra être examinée. Pour ce faire, le prochain gouvernement pourra expérimenter l'attribution de la personnalité morale à une composante de la nature en danger, par exemple la rivière Dordogne, la montagne Sainte-Victoire, la forêt de Fontainebleau, permettant à des gardiens ou représentants désignés de défendre ses droits en justice sur les modèles équatorien ou colombien.

## Une électricité 100 % décarbonée en 2050 : renouvelables et nucléaire

En matière de politique énergétique, l'enjeu est triple : assurer la sécurité des approvisionnements en énergie, la protection de l'environnement et la croissance économique. Pour y répondre, le basculement massif dans l'électricité décarbonée devra être au cœur de la stratégie énergétique française. Cela permettra de limiter l'usage des combustibles fossiles aux seules applications non énergétiques, telle la pétrochimie. Beaucoup de logements français utilisent déjà l'électricité pour chauffer, à la différence d'autres pays européens, qui privilégient le chauffage au gaz naturel, expliquant la forte présence de l'électricité dans le mix énergétique français. La poursuite essentielle de l'électrification des usages – transports, chauffage, climatisation, etc. – va entraîner une hausse des besoins en électricité, malgré des efforts d'efficacité et de sobriété énergétiques. La demande en électricité en France atteindra ainsi en 2050, au moins 620 TWh, contre 475 TWh aujourd'hui[8]. Des prévisions moins ambitieuses prévoient même une augmentation des besoins de près de 63 % à plus de 87 % entre 2020 et 2050[9] (soit une consommation pouvant atteindre jusqu'à 890 TWh en 2050). Satisfaire ces besoins, à un coût raisonnable pour la population et en maintenant l'impératif d'en décarboner la production, est fondamental, et doit être anticipé dès aujourd'hui.

Alors que de nombreux pays européens fondent une illusoire transition énergétique sur le discours éolien-solaire-sobriété, ce consensus politique actuel ne répondra pas aux besoins quantitatifs d'électricité de l'Europe dans les prochaines décennies et risque de provoquer une hausse considérable des prix de l'électricité, une dépendance stratégique majeure vis-à-vis des pays exportateurs de gaz et un recours renouvelé au charbon ou à d'autres énergies fossiles, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. Face à cette situation, la France dispose d'un atout majeur : le nucléaire, source très importante d'énergie nationale décarbonée. L'énergie nucléaire constitue en effet un avantage certain au regard du charbon ou du gaz dont la combustion émet du $CO_2$ en masse[10].

Le mix électrique français est donc déjà très décarboné, avec près de 70 % de la production d'électricité française fournie par des centrales nucléaires, à la différence des autres pays européens, dont les centrales utilisent pour l'essentiel des combustibles fossiles. Le reste est assuré par de l'hydraulique pour 13 %, du solaire et de l'éolien pour 10,5 % et de la combustion de gaz et de charbon pour seulement 7,5 %[11].

Les énergies renouvelables commencent ainsi à jouer un rôle important : elles ont fourni près de 25 % de l'électricité française en 2020, contre 20 % en 2019. Mais, du fait de l'intermittence et du faible rendement du solaire et de l'éolien, de la saturation de la capacité installée en hydraulique et de la hausse des besoins en électricité attendue, il ne serait pas réaliste d'envisager un abandon du nucléaire. Il faudra donc non seulement protéger les centrales actuelles, mais investir dans une nouvelle génération de centrales : le parc nucléaire actuel, fournissant 400 TWh par an, aura atteint en 2050 sa limite d'âge.

Un mix cohérent d'énergies renouvelables et de nucléaire, tirant le meilleur parti de chaque source d'énergie décarbonée, doit permettre à la France de se donner comme ambition, avec réalisme et détermination, la vraie neutralité carbone d'ici 2050. La France doit ainsi dès maintenant investir et se donner les moyens de mettre en œuvre un système électrique robuste et résilient :

– en lançant un programme de construction de réacteurs nucléaires afin que de nouvelles centrales soient prêtes à l'horizon 2035 (à cette date, le nucléaire représentera encore 50 % de la production d'électricité[12] et plusieurs réacteurs auront été décommissionnés) ;

– et en développant des solutions de stockage d’électricité pérenne pour accompagner le déploiement de l’éolien et du solaire (dans une moindre mesure) sur le territoire – tout en rappelant que le stockage est en lui-même consommateur d’électricité.

## S’appuyer, avec pragmatisme, sur les opportunités de l’hydrogène

Actuellement, 99 % de l’hydrogène produit dans le monde provient d’un procédé nécessitant des hydrocarbures (gaz naturel majoritairement), très émetteur de carbone. Les opportunités qu’offre l’hydrogène décarboné – c’est-à-dire produit à partir de sources d’énergie propres – en font un vecteur d’énergie intéressant pour certains usages. Si l’hydrogène peut être utilisé pour la production d’engrais, d’acier et, dans une moindre mesure, pour fournir un carburant propre et permettre le stockage de l’électricité par électrolyse et pile à combustible, la France doit étudier avec attention les bénéfices et contraintes de chacun de ces usages, afin de tirer de l’hydrogène le meilleur parti.

Les énergies renouvelables font partie des solutions aux enjeux énergétiques et écologiques. Cependant, leur intermittence complique sérieusement leur gestion et leur distribution. Stocker la surproduction d’énergies renouvelables, grâce à leur transformation en hydrogène par électrolyse, doit être promue. Cela doit s’appliquer en priorité à l’éolien, car l’intermittence saisonnière très forte du solaire permet difficilement d’y ajouter à grande échelle un système de stockage par hydrogène.

Cependant, le procédé de stockage de l’électricité sous forme d’hydrogène offre un rendement énergétique de seulement 25 % environ (rendement de 60-75 % pour l’électrolyse et de 45 % pour les piles à combustion selon le Shift Project) et nécessite l’utilisation de cavités salines de grand volume et de grande profondeur, en nombre limité en France.

Pour les usages qui ne peuvent pas être électrifiés (tels la production de chaleur, la sidérurgie, le ciment, la chimie), l’hydrogène pourra aussi être un élément clé de décarbonation de l’économie : cela suppose de lancer un programme d’investissement d’une ambition comparable à celle du programme nucléaire des années 1970, dans la production et le transport d’hydrogène, en maintenant l’impératif de le produire de façon décarbonée. En particulier cela nécessite qu’une grande partie de la production

d’équipements (et des potentiels de créations locales de richesses et d’emplois) reste localisée sur le territoire européen et chez nos partenaires méditerranéens et africains.

## Massifier la réhabilitation thermique des logements

Le logement, premier poste de dépense des ménages, est responsable de l’émission de 20 % des gaz à effet de serre en France environ. Aux côtés de la transformation du mix énergétique français vers un mix électrique bas carbone, la réhabilitation thermique des bâtiments est centrale. Il faut donc atteindre et dépasser le rythme des 500 000 rénovations énergétiques annuelles, supprimer les passoires thermiques en 2025 et atteindre 30 % de logements basse consommation en 2027. La Stratégie nationale bas carbone prévoit d’aboutir à un parc de logements 100 % bâtiments basse consommation (BBC) en 2050 ; accélérer la rénovation avec des objectifs échelonnés ambitieux est crucial pour y parvenir. Par ailleurs, le secteur de la rénovation thermique du bâtiment fournit de l’emploi local qualifié et non délocalisable.

De nombreux verrous restent à lever pour atteindre ces objectifs : fournir des efforts considérables d’accompagnement des ménages, de simplification des réglementations, de formation aux compétences de la filière et d’articulation entre les différents instruments et acteurs. Il faut fluidifier l’information de l’usager pour l’orienter vers les travaux qui permettront la meilleure performance énergétique (gérer ces travaux et déclencher la décision d’investissement). Pour finir, la « rénovation des bâtiments publics » (notamment écoles et hôpitaux) devra également être accélérée.

## Pour y parvenir, une fiscalité écologique efficace et juste

Selon Eurostat, la France est à la dix-neuvième place sur les vingt-huit États membres de l’Union européenne en termes de recettes fiscales écologiques, en dessous de la moyenne de l’UE (2,4 % du PIB)[13]. Elles représentent environ 5 % de l’ensemble des impôts et cotisations sociales[14] et sont composées de dispositifs fiscaux disparates (taxe sur les consommations énergétiques, redevance des agences de l’eau, etc.). Les taxes sur les énergies fossiles intègrent, depuis la loi de finances pour 2014,

une contribution climat-énergie (CCE), dite « taxe carbone ». Son montant est passé de 7 euros par tonne de $CO_2$ en 2014 à 44,60 euros en 2018 et 56 euros en 2020, permettant à la France de faire partie des États tarifant la tonne de $CO_2$ au-dessus de 40 euros, avec une trajectoire qui devrait passer de 56 euros en 2020 à 100 euros en 2030[15].

Cette fiscalité est souvent perçue comme punitive, alors que les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, comme les raffineries, le transport routier et le transport aérien, continuent de bénéficier de subventions[16]. Au total, les dépenses fiscales défavorables à l'environnement sont largement supérieures aux dépenses fiscales qui lui sont favorables[17].

La taxe carbone pourrait être davantage acceptée si elle était compensée par la réduction d'une autre taxe régressive telle que la TVA, les consommateurs s'orientant ainsi vers les produits moins polluants pour un panier de consommation d'une même valeur[18]. On pourrait aussi décider d'un ensemble de subventions, de quotas ciblés et de réglementations afin de garantir l'équité territoriale face au prix du carbone.

L'acceptation de la fiscalité écologique viendra également de la lisibilité de son usage. Par exemple, un tiers de ses recettes pourrait être consacré à accompagner les transitions professionnelles des salariés des secteurs fragilisés par la transformation écologique, afin de faciliter et développer la formation aux métiers de demain. Un deuxième tiers serait alloué au chèque énergie, dont le montant sera rehaussé à 600 euros par ménage[19]. Enfin, le dernier tiers des recettes serait destiné aux territoires, afin d'investir en faveur de la transition (plans climat, etc.).

## Renforcer et moderniser notre service public de la santé

Au-delà de l'actuelle pandémie, qui occupe tous les esprits, le système de santé français est confronté à des transitions majeures parmi lesquelles : la croissance démographique, le vieillissement accéléré de la population, l'augmentation des besoins de soins, la croissance du nombre des maladies chroniques, l'émergence de nouvelles maladies liées à notre négligence environnementale, l'arrivée d'innovations thérapeutiques et technologiques, la diffusion de nouveaux modes d'exercice et de prévention.

En particulier en France, le système de santé n’est pas adapté pour faire face à ces défis : il est difficile de gérer les maladies chroniques avec des modèles de tarification à l’acte, d’intégrer les nouvelles technologies avec des capacités d’investissement quasi nulles, et de conduire une médecine de prévention globale dans des organisations cloisonnant médecine de ville et hôpital.

## Un fleuron en difficulté

La France consacre 11,2 % de son PIB aux dépenses de santé, dont un tiers est consacré à l’hôpital, ce qui la place au plus haut niveau européen sur ces deux indicateurs[20]. Ces dépenses financent un système qui produit des résultats : ainsi l’espérance de vie à la naissance des Français est-elle une des plus élevées au monde (82,7 ans en 2017) et la mortalité évitable par des traitements la plus faible d’Europe (63/100 000 habitant vs moyenne UE 93/100 000)[21]. L’ensemble (100 %) de la population est couverte par l’assurance maladie obligatoire (AMO) et 96 % par les organismes complémentaires (OCAM), ce qui se traduit notamment par le taux de reste à charge le plus faible d’Europe.

Le secteur de la santé emploie près de 2,7 millions de personnes[22], soit 6 % de la population active française, ratio proche des moyennes de l’UE. Ces emplois sont pérennes, répartis sur l’ensemble du territoire, non délocalisables. À côté des métiers du soin, la France dispose aussi d’une industrie de santé dynamique réunissant des leaders internationaux et des PME innovantes dans les secteurs stratégiques de la MedTech et de la BioTech. Ces HealthTech mobilisent aujourd’hui près de 500 000 emplois directs et indirects et bénéficient de financements d’amorçage importants, permettant de développer un tissu entrepreneurial très dense et à fort potentiel de croissance.

Pourtant, malgré ces nombreux atouts, la situation est loin d’être parfaite : bien des services manquent de personnel et d’équipements. Face à ces faiblesses, 9 milliards d’euros ont été mobilisés dans le cadre du Ségur de la Santé pour soutenir les investissements dans l’offre de soins, et 2 milliards d’euros pour accélérer le déploiement du numérique en santé[23]. Cela reste extrêmement faible.

Les transformations successives de l'organisation des soins et la pression budgétaire ont dégradé les conditions d'exercice et les liens entre les différents métiers de ce collectif ; cela se traduit notamment par un absentéisme élevé et une inquiétante incidence des épuisements professionnels. Bien qu'essentiels, ces métiers (ou leurs conditions de travail) n'attirent pas suffisamment : 60 000 postes d'aides-soignants sont vacants (15 % en Ehpad) et on estime à 350 000 le nombre de ces professionnels à former à horizon de cinq ans pour répondre aux besoins[24]. Si la pénurie est actuellement moindre chez les infirmières, les craintes sur l'avenir proche sont vives : 30 % des infirmières quittent le métier au cours de leurs cinq premières années d'exercice et 25 % des effectifs sont âgés de plus de 55 ans. Enfin, chez les praticiens hospitaliers, le taux de vacance statutaire est supérieur à 25 %, avec des inégalités importantes entre territoires.

De plus, les inégalités se creusent au sein de notre système de santé. Elles portent sur l'accès aux soins, avec un phénomène de désertification médicale qui s'observe sur un nombre croissant de territoires (75 généralistes pour 100 000 habitants dans les grands pôles urbains, contre 52 dans les communes rurales en périphérie en moyenne). Ce phénomène devrait s'intensifier avec le départ à la retraite de 40 % des médecins de ville d'ici à 2030[25], laissant craindre des retards dans l'accès aux soins et une hausse du recours aux services d'urgences hospitaliers. Ces inégalités sont aussi économiques : malgré le taux de reste à charge le plus faible d'Europe, le renoncement aux soins pour raisons financières est le plus élevé de l'UE après la Pologne[26] : si la situation s'améliore pour les soins dentaires et optiques, un nombre croissant de patients ne parviennent pas à trouver de praticiens exerçant en libéral au tarif remboursé par l'assurance maladie, alors qu'ils n'ont pas les moyens de consulter ceux pratiquant des dépassements d'honoraires, ce qui explique en partie un écart d'espérance de vie à 35 ans de 6,4 ans entre un cadre et un ouvrier[27].

En matière de recherche, la France ne se classe qu'au neuvième rang mondial, en déclin constant depuis 2005[28]. L'éclatement des acteurs de la recherche et la concurrence s'exerçant entre eux, le difficile accès aux financements, le manque de traçabilité des financements dévolus à la recherche à l'hôpital, la charge administrative associée au développement et à la conduite des projets finissent par peser sur la performance des instituts de recherche. L'échec de la France dans la course aux vaccins anti-Covid-

19 illustre d'ailleurs cruellement ce déclin. Sur le plan industriel, alors qu'elle occupait en 2008 la première place de producteur pharmaceutique européen, elle est aujourd'hui reléguée à la quatrième place ; les industriels du médicament ont redéployé leurs investissements vers l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie[29]. On ne fabrique plus sur le territoire national que 25 des 315 nouveaux produits autorisés entre 2016 et 2019. Et la pandémie a révélé les dépendances dans l'approvisionnement de médicaments essentiels et les difficultés de beaucoup de secteurs associés à la santé. De même, pour les acteurs de la HealthTech, l'avenir s'inscrit souvent loin de nos frontières ; la France ne dispose pas des moyens, dispositifs et acteurs en capacité de soutenir efficacement les phases de développement.

## Réaliser un choc de simplification en instaurant une assurance maladie intégrale

La France se distingue aussi des autres pays européens par son système d'assurance à deux payeurs : l'assurance maladie obligatoire et une galaxie de plus de 500 organismes complémentaires. Ce système génère des frais de gestion élevés, à hauteur de 5,7 % de sa dépense courante en santé[30], soit 28 % de plus que la moyenne de l'UE[31]. 47,5 % de ces frais sont imputables aux organismes complémentaires, contre 46,8 % à l'assurance maladie obligatoire, qui gère pourtant des remboursements cinq fois supérieurs. Le reste de ces frais (5,7 %) portent sur le budget de fonctionnement du ministère de la Santé et de ses agences (dont les agences régionales de santé). De surcroît, l'existence d'un double système génère un double flux de facturation qui alourdit la gestion administrative des hôpitaux et embolyse les ressources administratives (plus de 5 % du personnel administratif se consacre à la gestion de la facturation).

Par ailleurs, le système à double flux est vecteur d'inégalités : si le financement de l'assurance maladie est progressif, celui des organismes complémentaires ne l'est pas. Ainsi, les 10 % des ménages les plus aisés consacrent seulement 1,5 % de leur revenu pour leur couverture complémentaire ; alors que pour les 10 % des ménages aux plus faibles revenus, le taux d'effort est de 4,5 %, avec des niveaux de remboursement moindres[32]. Il en résulte des restes à charge élevés pour les populations les

plus précaires, y compris pour les hospitalisations : le reste à charge moyen pour un patient hospitalisé pour Covid-19 a été de 1 100 euros[33].

La France paie le prix de son manque d'engagement dans la prévention des facteurs de risques associés à l'alcool et au tabac.

Il faut donc mettre fin au double remboursement des dépenses de santé par l'assurance maladie et les organismes complémentaires. Ce système est complexe, coûteux et vecteur d'inégalités. L'instauration d'un payeur unique, sous forme d'assurance maladie intégrale, remboursant 100 % des soins en ville et à l'hôpital, permettrait de réduire drastiquement les coûts de gestion et d'administration du système de santé et de revenir à la progressivité de son financement, mise à mal par l'extension du périmètre de prise en charge des complémentaires. L'instauration d'un remboursement à 100 % par une assurance maladie intégrale permettrait de simplifier la chaîne de facturation dans les hôpitaux et de redéployer des emplois en priorité sur les métiers de la coordination, du numérique, de l'hospitalité. Au niveau des professionnels de ville, le temps libéré par la possibilité de mettre enfin en œuvre un tiers payant généralisé permettrait aux professionnels d'accroître leur activité ou de s'investir dans des actions de coordination et de prévention. Dans ce nouveau modèle, les organismes complémentaires régis par le Code de la mutualité seraient redéployés sur des prestations « supplémentaires » hors panier de soins, comme l'optique, l'audition, le dentaire (au-delà du périmètre des offres inclues dans le plan « reste à charge zéro ») et autres soins de confort, et deviendraient alors purement facultatifs.

## Améliorer les prises en charge par une plus grande transparence

Le financement à l'activité ne valorise ni la qualité, ni la pertinence. Celui-ci a vécu et il faut développer massivement les modes de financement des soins aux résultats valorisant précisément ces deux caractéristiques.

Ces modes de financement ne doivent pas être des outils technocratiques fondés sur des indicateurs détachés des réalités du terrain. Aussi, les représentants de chaque spécialité doivent définir par consensus des objectifs transparents pluriannuels prioritaires pour la qualité et la pertinence des soins. La transparence sera organisée de sorte à suivre la réalisation de ces engagements avec des résultats établissement par

établissement, professionnel par professionnel, communiqués à l'ensemble des acteurs du système : usagers, administration, professionnels. Nous avons toutes les raisons de croire que cet exercice de recherche de consensus, de définition d'objectifs pluriannuels et de transparence des résultats, aujourd'hui trop partiellement entrepris, sera un moteur de progrès dans les organisations et les pratiques, au bénéfice du système de santé dans son ensemble. Il faut prendre appui sur les données du système national des données de santé (SNDS) et des offreurs de soins pour produire de nouveaux indicateurs qualité et rendre ceux-ci accessibles en *open data*.

## La santé dans l'économie de la vie

Un énorme effort devra être fait pour développer les entreprises technologiques dans la santé, fondées en particulier sur l'intelligence artificielle et la génétique, les prothèses, les instruments de diagnostic et de prévention. Le système hospitalier devrait être beaucoup plus accueillant envers les innovations venant des entreprises de technologies françaises. Cela suppose une mutation radicale de la politique d'achat des hôpitaux et de leurs relations avec les industriels. Le prochain gouvernement devra décider d'investissements beaucoup plus élevés dans les hôpitaux, avec en particulier 3 % consacrés au numérique (contre 1,7 % aujourd'hui)[34]. Il faudra également créer les conditions de l'émergence d'un acteur public pour la production en France des produits pharmaceutiques essentiels n'ayant plus de brevets (génériques et biosimilaires), aujourd'hui très majoritairement importés, ce qui cause des risques de rupture en approvisionnement.

## Apprendre de la pandémie : prévenir massivement

La prévention ne représente aujourd'hui en France que 2 % des dépenses de santé[35], là où la moyenne européenne est à 3,1 % ; elle est consacrée aux deux tiers à la prévention individuelle (campagnes de vaccination, PMI, médecine du travail, médecine scolaire, dépistage).

Il convient de s'aligner dès que possible sur la moyenne européenne en investissant 2,5 milliards d'euros chaque année dans la prévention. 30 % de cet investissement devraient être financés par l'assurance maladie et le

secteur privé et servir à l'éducation thérapeutique des patients, à l'activité physique adaptée et à la réorientation de la médecine du travail et scolaire vers la prévention et la promotion de la santé. Les 70 % restants devront être financés par l'État et les collectivités locales, et servir à la prévention des maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, neurologiques, cancers…) et à lutter contre le tabagisme et la consommation d'alcool ; en mobilisant notamment l'école, par une meilleure formation à la culture scientifique et à l'intégration du sport tout au long de la vie.

## Une politique du sport pour la santé : 30 minutes de sport par jour pour chacun

La pratique d'une activité physique régulière permet d'éviter 30 % des maladies cardiovasculaires et 25 à 30 % des cancers du côlon, du sein et de l'endomètre ; de réduire de 30 % un risque de mortalité prématurée, de dépression ; et de prévenir la moitié des diabètes.

Les moyens de faire du sport existent : en 2018, 311 000 équipements sportifs (de 180 types différents) sont recensés en France, soit 46 équipements pour 10 000 habitants en moyenne à l'échelle nationale. Parmi ces équipements, 61 % ont été mis en service avant 1995, dont seul le tiers a été rénové. 3 millions de bénévoles œuvrent au sein de 180 000 associations sportives, c'est le premier secteur d'engagement du pays. De nombreuses entreprises privées commerciales participent au développement de la pratique sportive en amateur (équipementiers, salles de sport) en concurrence du modèle fédéral et associatif et en substitution d'une offre éducative et sanitaire. Si la France est dans la moyenne européenne s'agissant du nombre d'heures de sport dispensé en milieu scolaire, elle est particulièrement à la traîne s'agissant de la prise en charge des activités périscolaires (activités réalisées en dehors du temps scolaire obligatoire). Le sport et l'EPS sont peu valorisés dans le parcours des élèves, collégiens, lycéens et étudiants, par l'ensemble des acteurs du monde académique et éducatif, contrairement à d'autres pays. Aujourd'hui, il manque encore un professeur d'EPS dans 10 % des établissements, et la vétusté des équipements ou tout simplement le manque d'infrastructures constitue un frein supplémentaire au bon enseignement du sport et de l'EPS en milieu

scolaire. Seuls 7 % des entreprises, et en particulier les grandes entreprises et ETI, proposent une offre sportive à leurs salariés.

L'inactivité physique progresse chez les jeunes. En particulier chez ceux qui n'ont pas les moyens de se nourrir sainement et qui vivent dans les territoires où l'offre sportive est moins accessible (financièrement et logistiquement). On observe 11,9 % de surpoids et 3,5 % d'obésité dès 6 ans ; 18 % des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5,2 % sont obèses[36]. 66 % des adolescents présentent un risque sanitaire préoccupant, caractérisé par le dépassement simultané de deux seuils sanitaires – sédentarité et inactivité physique[37]. En 2017, 46 % des Français de plus de 18 ans déclarent ne pratiquer aucune activité sportive, ce qui place la France à la 16e place des pays de l'UE, pour un coût social de la surcharge pondérale élevé, équivalent à 1 % du PIB, soit 20 milliards d'euros ou 323 euros par an et par Français.

Le décret du 29 décembre 2017 vise à permettre aux médecins traitants de prescrire une activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection longue durée dans le cadre du parcours de soins (« sport sur ordonnance ») ; le MédicoSport-Santé (MSS) pris en décembre 2018 permet aux médecins de prescrire une activité physique et sportive adaptée à leurs patients, dans une optique de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Ce n'est pas suffisant pour redresser la situation et améliorer cet enjeu sanitaire.

Un objectif simple à fixer est de 60 minutes d'activité modérée par jour pour les enfants et de 30 minutes d'activité physique modérée par jour pour les adultes. Pour y parvenir, pour les enfants par exemple, un temps périscolaire obligatoire pourrait être créé, sous la responsabilité de la commune, et réservé à la pratique sportive (16-17 heures). Une réflexion devra être initiée avec les entreprises pour atteindre cet objectif chez les adultes. Il faut ensuite augmenter la place de l'EPS dans la formation initiale des enseignants (en particulier les professeurs des écoles) et assurer l'effectivité des trois heures hebdomadaires d'EPS prévues au programme. Nous proposons également d'inscrire une épreuve de sport au programme du brevet et de doubler son coefficient au baccalauréat.

Il faut enfin favoriser le développement des espaces de pratique sportive dans les programmes d'aménagement et d'urbanisme visant à mutualiser l'usage des infrastructures avec les acteurs locaux (club/école/entreprise).

Un plan d'investissement national doit ainsi accompagner les collectivités et acteurs locaux dans la rénovation et le développement d'équipements de proximité, de parcours de santé, de plans « vélo » et pistes cyclables, d'éléments de *design actif*, qui regroupe un ensemble de principes de planification et de création de l'architecture pour favoriser l'activité physique, dans l'espace public comme dans les cours de récréation des écoles. Il est possible d'imposer un pourcentage des marchés publics réservé à un fonds finançant des équipements sportifs, d'intégrer l'installation d'équipements sportifs dans les schémas de dotations de rénovation urbaine, de renforcer la thématique « sport » récemment introduite dans les contrats de plan État-Région (CPER).

À l'hôpital, la prescription d'activité physique sportive (APS) ou adaptée (APA) doit être reconnue, développée, facilitée et comprise par l'ensemble des acteurs de la santé comme des patients. Un forfait doit être proposé aux patients et comprendre deux ou trois séances de sport supervisées par un professionnel par semaine pendant trois mois, soit 24 ou 36 séances. La prise en charge des séances doit être conditionnée par un suivi des patients à hauteur d'au moins 85 % des séances.

L'activité sportive devra être facilitée au travail, dans tous les lieux de séjour et d'hospitalité, des crèches jusqu'aux Ehpad.

## De l'École à l'Université, des établissements de la rencontre et de l'excellence pour tous

Notre système éducatif ne va pas bien : en 2015 et 2018, les résultats des comparaisons internationales ont continué à baisser en lecture, compréhension de l'écrit, écriture et science pour l'ensemble des élèves français. Et cela ne s'est pas amélioré depuis. De plus, en dépit de réformes innombrables, les enquêtes PISA montrent un accroissement des écarts entre élèves favorisés et défavorisés depuis 2000, alors que, dans le même temps, les autres pays de l'OCDE ont progressé dans la lutte contre les inégalités scolaires[38]. La forte ségrégation sociale à l'école est causée « par la conjonction d'une forte ségrégation résidentielle et le recours par les familles socialement favorisées à de multiples stratégies de contournement de la carte scolaire » vers le privé. Ainsi, l'assouplissement de la carte scolaire a abouti exactement à ce contre quoi elle cherchait à lutter : une

forte polarisation des établissements, de fortes inégalités et une performance globale du système relativement médiocre si l'on se réfère aux comparaisons internationales[39].

## Ce qu'il faut apprendre : un véritable enseignement scientifique

Pour la première fois, il va falloir préparer à des métiers que l'on ne connaît pas encore. Ce changement radical va transformer la conception même de l'éducation. Il ne faut donc plus parler d'école, mais d'enseignement tout au long de la vie, et dans tous les lieux. Dans chaque pays, au minimum, une langue, une culture, les bases mathématiques. Mais aussi apprendre à apprendre, apprendre à distinguer fait scientifique, opinion et croyance. Si les médias ont un rôle essentiel à jouer, c'est aussi le cas de l'école et des universités. Apprendre l'altruisme, l'importance de travailler avec les autres, apprendre à créer le progrès de l'humanité vers quelque chose qui est sa raison d'être : comprendre sa raison d'exister et la raison de la vie.

L'école doit former à l'esprit critique et fournir aux élèves une arme efficace contre un des fléaux digitaux du XXIe siècle, les *fake news*. Former aux médias et à l'information en développant l'esprit critique de chacun constitue un enjeu éducatif essentiel pour les jeunes générations. Cette idée n'est pas nouvelle dans le système d'enseignement français (Condorcet en faisait déjà une priorité au XVIIIe siècle !), mais elle est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. L'école doit former les élèves à penser librement et permettre la construction progressive d'esprits éclairés, autonomes et critiques, capables de résister à toutes formes d'emprise.

Plus généralement, il faut mettre la science au cœur de tout enseignement. Nul ne peut prétendre comprendre et agir dans le monde sans une formation scientifique minimale. Il existe aujourd'hui des techniques pédagogiques mettant les mathématiques, la physique et la chimie à la portée de tous ; à condition de mettre en pratique le cœur de tout apprentissage : l'effort tenace et le goût du dépassement. Face à la complexité du monde, parier sur les sciences et le développement des connaissances, c'est préparer l'avenir des générations futures. Dans ce contexte, l'urgence politique française doit être de former scientifiquement ceux qui déplaceront les frontières de la connaissance. C'est la clé pour une

société qui progresse ; la recherche scientifique permettra de former des ingénieurs et de relever les immenses défis technologiques, scientifiques, environnementaux qui s'imposent à notre société et à l'humanité. Ces formations devront être urgemment revalorisées et déployées dans tous les cursus, afin de redresser le niveau de français qui ne cesse de décliner en la matière de façon alarmante.

## Un nouveau schéma de mixité et d'accueil à l'école : pour une école plus représentative de la mixité française dans son ensemble

Chaque enfant, quels que soient son origine sociale, sa couleur de peau, son lieu de vie, sa forme d'intelligence, son handicap, doit être perçu comme porteur de promesses. Cela nécessite une mesure forte : imposer un minimum de 20 % et un maximum de 30 % d'élèves de familles défavorisées par établissement public ou privé sous contrat. Cette mesure passe par le regroupement de plusieurs établissements dans des secteurs multi-écoles élémentaires et multi-collèges comprenant les écoles publiques et privées sous contrat.

## Renforcer, revaloriser et ouvrir l'école

Les directeurs d'établissement doivent avoir la responsabilité du recrutement et de la gestion de l'ensemble de leurs personnels (enseignants, éducateurs spécialisés, intervenants périscolaires, personnel administratif), ainsi que de la conduite du projet d'établissement et de la gestion financière. Ils seront formés à ce métier (sur le modèle des formations du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale) après une expérience d'enseignement d'au moins cinq ans. Il faudrait remplacer les inspections individuelles des enseignants par des évaluations du projet d'établissement dans son ensemble tous les cinq ans, par des équipes de chercheurs (selon le modèle des évaluations du secteur social et médico-social). Cela devra servir à attirer les meilleurs profils d'enseignants, construire les meilleurs projets éducatifs, pour les défis les plus difficiles.

Il est indispensable d'augmenter les salaires des enseignants et de reconnaître la pluralité de leurs missions (cours en face-à-face, préparation

des cours, cours à distance, corrections, réunions d'équipe, réunions de cycle, formation continue, rencontre et réunions avec les parents). Pour que les salaires de nos enseignants soient comparables à ceux des enseignants portugais, il faudrait une augmentation de 100 euros par mois ; pour les rapprocher des salaires des enseignants allemands, il faudrait les augmenter de 1 000 euros. Une solution intermédiaire serait une augmentation de 400 euros impliquant un effort pour le budget de l'État de 465 millions d'euros supplémentaires par an (en 2018, 157,2 milliards d'euros ont été consacrés à la dépense intérieure d'éducation).

La revalorisation des salaires ne suffira pas à attirer et garder les talents. Il faut faciliter l'accès aux métiers de l'enseignement, en installant des classes préparatoires aux concours d'enseignants dans les quartiers populaires afin que les élèves voient des métiers passionnants comme autant d'horizons accessibles et désirables. La bivalence des professeurs devra être encouragée avec une rémunération supérieure pour les professeurs enseignant deux matières.

## La valorisation de toutes les formes d'intelligence : pour une école plus inclusive

L'école doit aussi recruter des éducateurs spécialisés, en créant des partenariats avec les spécialistes du secteur médico-social pour permettre un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, et ce quel qu'il soit (trouble du comportement, déficit de l'attention, hyperactivité, autisme, handicap physique). Ce partenariat doit permettre de changer le regard sur le handicap, afin de voir les potentiels de ces enfants ayant des formes d'intelligence différentes, mais qui sont des atouts pour l'amélioration de notre société. Aujourd'hui les mesures pour une école inclusive sont inadéquates. Les professionnels (AESH) sont trop peu formés et le système stigmatise les enfants en situation de handicap (ou ayant des besoins particuliers) plutôt que de mettre en lumière leur compétence au sein du groupe classe. Le partenariat enseignant-éducateur spécialisé, comme il existe en Italie, doit permettre d'innover pédagogiquement, afin que chaque enfant puisse avoir sa place à l'école et préparer son rôle dans la société de demain.

Dans le même esprit, il est nécessaire de mieux organiser l'intervention des professionnels du champ périscolaire (culture, sport) durant le temps de formation des enseignants, afin de proposer aux enfants des temps de projet collectif, à partir d'un savoir dispensé par l'enseignant en amont.

Enfin, il faut ouvrir les locaux des écoles et les cours de récréation à d'autres activités hors temps scolaire, notamment le week-end pour replacer les écoles au cœur de la vie locale et en faire un lieu d'accueil pour tous, élèves et familles.

## Casser les barrières mentales dans l'orientation scolaire

Le système actuel de l'orientation scolaire est un désastre. Les jeunes des quartiers défavorisés et des zones urbaines et rurales sinistrées sont trop souvent orientés vers les filières courtes. Il faut lutter contre le déterminisme social[40] de l'orientation, combler le manque d'information des jeunes sur les filières et les métiers existants et lutter contre la dévalorisation de certains métiers ô combien essentiels (notamment manuels, techniques, et tous les métiers de l'économie de la vie). Chaque jeune doit avoir la possibilité de choisir un ou plusieurs mentors venus du monde de l'entreprise, de l'administration, des associations, ou des retraités ou des étudiants. Le temps consacré plusieurs fois dans l'année par les professionnels à la rencontre de collégiens et lycéens de tous les territoires pourrait être intégré juridiquement comme une dimension de la responsabilité sociale des entreprises.

## 1 million de contrats d'apprentissage dans les métiers de l'économie de la vie

L'apprentissage est une opportunité fantastique pour nos jeunes et nos entreprises. L'apprentissage doit être développé en masse sur tout le territoire, en particulier au sein des secteurs de la transition vers l'économie de la vie, avec l'objectif de faire signer chaque année 210 000 contrats d'apprentissage, soit 1 million sur le quinquennat, en diagnostiquant les besoins à l'échelle régionale et par filière ; cela permettra d'adapter l'offre de formation aux besoins de chaque territoire.

## Le numérique pour tous, un enseignement tout au long de la vie

À travers son Plan très haut débit lancé en 2013, la France est devenue leader européen sur le déploiement de la fibre[41]. 80 % du territoire devrait être équipé d'ici 2022, 88 % de la population a utilisé régulièrement Internet en 2020 et 78 % en fait un usage quotidien[42] ; pourtant, 14 millions de Français ne maîtrisent toujours pas le numérique[43]. 3 Français sur 5 se disent même incapables de réaliser des démarches administratives en ligne, alors qu'elles sont nombreuses à être entièrement dématérialisées aujourd'hui. Cet « illectronisme » touche principalement les seniors, les moins diplômés et les précaires[44].

Le prochain quinquennat devra être celui de l'accès de tous les Français à la formation et à la maîtrise du numérique. Un module *cyber-citoyen* obligatoire, à part entière, devra être suivi par tous les élèves de l'école primaire et du secondaire afin de leur permettre de reconnaître un média fiable et de vérifier toute information qu'ils consultent et souhaitent transmettre. À terme, ce module devra permettre aux élèves d'utiliser de manière pertinente, critique et réfléchie ces grands supports de diffusion et les contenus qu'ils véhiculent en ligne. Il s'agit là d'un impératif démocratique face aux défis des complotismes en tous genres. Une journée pourrait être organisée en lien avec la Journée défense et citoyenneté obligatoire à la majorité, prévoyant le passage de tests d'évaluation des capacités à utiliser les outils informatiques et Internet, à rechercher des informations en ligne et à vérifier leur véracité. Un module de sensibilisation sur les risques liés aux réseaux sociaux et aux *fake news* en ligne devra également être organisé. Cette évaluation systématique doit permettre d'identifier les jeunes en situation d'illectronisme et d'adapter les mécanismes de formation et d'accompagnement. Un stage obligatoire devra être suivi par chaque citoyen diagnostiqué comme en difficulté numérique.

## À l'université, des conditions d'excellence pour tous

Si la part des dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur en France se situe dans la moyenne de l'OCDE, avec 1,4 % du PIB consacré à son financement en 2016, elle est très inférieure à celle des pays de l'OCDE reconnus comme performants : 2,5 % pour les États-Unis, 2,3 % pour le

Canada, 1,9 % pour la Norvège et l'Australie et 1,7 % pour le Royaume-Uni. Les seuls voisins démographiquement similaires à la France qui consacrent une part de PIB au financement de l'enseignement supérieur moins élevée que la France sont l'Espagne et l'Italie[45]. Alors que, entre 2010 et 2016, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, la dépense moyenne par étudiant s'accroît de 8 %, elle a baissé en France de 5 % sur la même période. La dépense par étudiant est en baisse de plus de 6 % depuis 2014 : elle est passée de 12 280 à 11 530 euros, variant de 10 110 euros par an pour un étudiant d'université à 14 270 euros pour un étudiant de section de technicien supérieur (STS) et 15 710 euros pour un élève de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

La France recule aussi dans l'accueil des étudiants internationaux : alors que, dans le monde, le nombre total d'étudiants en mobilité internationale a augmenté de 30 % depuis 2012 (5,3 millions en 2017), la hausse a été limitée à 15 % en France, contre 53 % en Australie ou 33 % aux États-Unis. La Russie (44 %), le Canada (55 %) ou encore la Chine (76 %) pourraient même dépasser la France bientôt. Avec 258 000 étudiants internationaux en 2017, la France se classe cinquième, en recul de deux rangs par rapport à 2012. Les États-Unis (près d'un million) et le Royaume-Uni (435 000) sont loin devant, et l'Australie (380 000) et l'Allemagne (259 000) sont désormais mieux classées que la France.

## Des formations supérieures spécifiques

La formation des maîtres des premier et second degrés est un enjeu trop essentiel pour la qualité de notre enseignement pour que les universités ne s'en saisissent pas pleinement, ne l'adossent pas à la recherche. C'est une mission confiée par l'État, qui doit mobiliser toute l'université, et pas seulement un institut spécialisé en son sein.

La participation à la formation des cadres des fonctions publiques a également sa place à l'université. La spécificité des universités devrait leur donner un rôle privilégié, en lien avec le nouvel Institut national du service public et les autres écoles de service public, au moment où doit être repensée et renouvelée la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques.

Les universités doivent également déployer une stratégie ambitieuse de formation tout au long de la vie, par le développement de formations professionnalisantes et par des rapprochements de plus en plus nombreux et fréquents avec les entreprises en matière de formation, d'innovation et de recherche.

Enfin, les universités sont également des actrices majeures de la politique d'insertion territoriale. Elles ont vocation, avec l'appui des collectivités territoriales, à développer des relations avec les entreprises, à assurer la diffusion de la culture scientifique et technique, à apporter un soutien aux jeunes pour l'accès aux formations supérieures, à penser l'aménagement et la stratégie des collectivités où elles sont installées.

## Rémunérer les étudiants pour se former

La pauvreté des étudiants n'est pas un phénomène nouveau ; avant la pandémie en France, 22 % des moins de 30 ans qui ne vivaient pas chez leurs parents étaient pauvres (moins de 885 euros par mois en 2020) et ils constituaient plus de la moitié des 5,3 millions de pauvres du pays ; parmi ceux de ces jeunes qui étudiaient, près de 20 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté ; plus de la moitié devait travailler et plus de la moitié de ceux qui travaillaient ne pouvaient pas étudier correctement. C'est bien pire depuis la crise sanitaire : un jeune, en résidence universitaire, avec ou sans bourse, avec ou sans un petit boulot pour compléter ce que ses parents peuvent encore lui donner, doit maintenant étudier toute la journée dans sa chambre et ne peut même plus se nourrir au restaurant universitaire. On ne lui apportera une aide supplémentaire que s'il renonce à étudier pour entrer sur le marché du travail.

Certains pays ont compris l'importance, pour les générations actuelles, de se mettre au service des générations futures ; et en particulier au service des étudiants. Ils ont compris qu'étudier est une activité socialement utile, et qu'elle mérite rémunération. Depuis longtemps, certains d'entre eux telles l'Autriche, l'Écosse, la Finlande, la Suède, la Norvège, la Grèce, ne font payer aucuns frais universitaires aux étudiants dans le premier cycle (et pour certains d'entre eux, aucuns dans le deuxième cycle) ; certains, tels le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande, attribuent des revenus à tous leurs étudiants sans condition de fortune. Une allocation de 750 euros

net par mois est allouée à chaque étudiant de plus de 20 ans ne justifiant d'aucun autre revenu supérieur à 1 500 euros (soit 90 % des étudiants) par le Danemark ; ce même pays y ajoute des prêts très généreux et des aides complémentaires pour financer des frais de scolarité parfois très élevés pour faire des études à l'étranger ; il octroie cette aide aussi aux étudiants européens, à condition qu'ils travaillent 10 à 12 heures par semaine à côté de leurs études. On retrouve des mécanismes équivalents en Norvège et en Suède, et, dans une moindre mesure, en Finlande.

On ne se forme pas que pour soi, on se forme pour la société dans son ensemble. C'est pourquoi les étudiants devraient pouvoir bénéficier du revenu unique d'insertion, sans condition de fortune.

### Faire de l'université un espace de vie sociale ouvert

Il faudra enfin encourager l'installation sur les campus de maisons de santé, de pharmacies, de crèches pour les jeunes parents, d'écoles maternelles, les transformer en espace de vie ouverts et intégrés à la cité et encourager les jeunes à aller au bout de leurs études. Des incubateurs (« Uni Labs »), décrits ci-dessous, devront s'inscrire dans cette réorganisation de l'université en espace de vie.

## Un plan national de Recherche et d'Innovation

Bien qu'elle figure encore parmi les grandes nations de la recherche, la France manifeste des signes inquiétants de déclin en termes de publications et de financements. Le niveau des dépenses en recherche et développement reste sensiblement inférieur à celui de ses compétiteurs ; et ces dépenses sont globalement moins performantes.

### Trop peu est fait aujourd'hui

En 2017, la France consacrait à la recherche environ 2,2 % de son PIB, loin de l'objectif des 3 %, contre 2,4 % en moyenne dans l'OCDE et 3,1 % en Allemagne, 3,2 % au Japon et 2,8 % aux États-Unis. Depuis 2000, cette dépense n'a augmenté que de 0,1 point de PIB, contre 0,7 en Allemagne. La

récente loi de programmation pour la recherche amorce un rattrapage tardif et timide, mais ses effets ne devraient se faire sentir pleinement qu'à partir de 2027. La recherche française est marquée par une forte spécialisation en mathématiques, dans les sciences de l'univers et de l'informatique. Trop peu en biologie fondamentale, recherche médicale et sciences de l'ingénieur et moins encore en chimie, biologie appliquée-écologie et en sciences humaines et sociales, et dans tous les domaines essentiels à l'économie de la vie.

Dans le classement mondial des publications scientifiques, la France est passée de la cinquième place en 2000 à la septième aujourd'hui, après les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Inde et le Japon, et elle n'est que douzième sur les publications les plus citées. En 2020, parmi les « chercheurs hautement cités » dans les publications internationales, seuls 2,5 % étaient affiliés à un établissement français, contre 41,5 % pour les États-Unis, 8,3 % pour le Royaume-Uni, et 5,3 % pour l'Allemagne.

Les meilleurs chercheurs français, et même souvent les meilleurs étudiants, quittent la France pour des pays où les conditions de travail et les salaires sont bien meilleurs. Avec 30 établissements représentés dans le classement de Shanghai 2020, la France se place en dixième position derrière les États-Unis (206 institutions classées), la Chine (144), le Royaume-Uni (65), l'Allemagne (49), l'Italie (46), l'Espagne et le Japon (40), l'Australie (34) et la Corée du Sud (32).

## Un plan national de recherche et d'innovation dans l'économie de la vie

Le nouveau ministère de l'Industrie pourrait, en lien avec les autres ministères compétents, augmenter les financements des écoles d'ingénieurs et des unités de recherche nouant des partenariats avec les entreprises de l'économie de la vie. En particulier, dans le secteur du numérique, plusieurs priorités (le *quantum computing*, la *blockchain*, les technologies associées à l'intelligence artificielle ou encore l'*edge computing*) pourraient faire l'objet de partenariats privé-public.

Les chercheurs publics pourraient être mis à disposition d'une PME innovante de ces secteurs plusieurs mois par an. Les thèses en entreprises (Cifre) pourraient être encouragées et étendues aux post-doc et aux

chercheurs seniors. Des laboratoires de recherche nationaux incluant des incubateurs directement dirigés par les grands pôles universitaires du pays (« UniLabs ») pourraient créer un pont entre les programmes universitaires favorisant l'émergence des technologies de l'économie de la vie et les incubateurs de jeunes pousses, à l'image de ce que font les universités anglo-saxonnes.

## L'alimentation dans l'économie de la vie

La part de l'alimentaire dans l'économie française s'est effondrée : la production alimentaire compte pour 3,8 % du PIB de la France, contre 23 % en 1950 ; elle ne représente plus que 5 % des emplois, contre 20 % en 1950, même si les emplois agroalimentaires progressent en 2020 (+ 600 emplois), à rebours de la tendance observée dans les autres secteurs industriels (− 33 000 emplois)[46].

La France a perdu quasiment 20 % de ses sols agricoles depuis 1960 en raison de leur artificialisation et de la progression des forêts. On observe également une dégradation de la qualité des sols avec un appauvrissement en matière organique et une érosion qui touche 18 % des sols.

Les surfaces agricoles occupent encore 50 % du territoire national et les produits agricoles représentent le 3e excédent commercial structurel français, après l'aéronautique et la chimie. Nos exportations céréalières équivalent, à elles seules, à près de 75 avions Airbus en valeur en 2019. La France reste au 1er rang européen en matière de productions végétales, de productions animales, et en valeur de céréales, de plantes fourragères, de vins, de pommes de terre et de bétail. 17 % de la production agricole européenne est assurée par la France. Un maire sur six en France est d'ailleurs un agriculteur (exploitant ou retraité).

Cependant, la France a perdu un tiers de son excédent commercial alimentaire en dix ans ; la production de lait et de céréales stagne, alors que celle de nouvelles puissances agricoles, notamment la Pologne et les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Indonésie, Vietnam), augmente. Aussi, alors qu'elle était le troisième principal exportateur mondial en 2005, la France n'occupe désormais plus que le sixième rang avec environ 4,5 % de parts de marché, tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas maintiennent des parts de marché supérieures à la France. Une mauvaise récolte céréalière (2016)

aura suffi à faire de la France un importateur net de produits agricoles (2017). Par ailleurs, plus de la moitié de la viande ovine (56 %), 45 % du poulet et un quart de la consommation de viandes porcine (26 %) et bovine (22 %), 30 % des produits laitiers, 71 % des fruits, 80 % du miel sont importés. La France pourrait devenir dès 2023 un importateur net de produits alimentaires. Or ces importations sont douteuses : plus de 10 % des produits importés ne respecteraient pas les normes européennes. Parmi les produits contrôlés aux frontières, un échantillon sur quatre contient des résidus de pesticides au-delà de la limite maximale autorisée en Europe et parfois avec des substances interdites. Un quart des molécules autorisées aux États-Unis et plus de 40 % de celles autorisées au Brésil sont interdites en Europe. Plus de 60 % du soja importé en France ne garantit pas le « zéro déforestation » et ces importations de protéines végétales (soja, canola) pour la nutrition animale demeurent principalement OGM avec bien souvent des traitements de culture interdits en Europe.

Enfin, le revenu du monde agricole est plus faible que celui du reste de la population, pour des conditions de travail souvent plus pénibles. 88 % du revenu agricole en France repose sur les aides directes. Deux tiers des agriculteurs ne partent pas plus de trois jours consécutifs par an, 20 % des agriculteurs ne dégagent d'ailleurs aucun revenu[47] et un à deux agriculteurs se donnent la mort chaque jour en France… Accéder au foncier et au capital nécessaire pour exploiter (bâtiments, machines, cheptel…) devient plus coûteux et contraignant, en particulier dans les filières les plus intensives en capital (comme l'élevage bovin). Alors qu'un agriculteur sur deux a plus de 50 ans, un agriculteur sur quatre quitte le métier sans remplaçant. Les retraités agricoles bénéficient des pensions les plus faibles.

La mutation climatique va rebattre les cartes de la production agricole mondiale. Elle pourrait libérer jusqu'à 200 millions d'hectares de terres cultivables en Russie, soit un doublement des terres cultivables de ce pays (environ huit fois la surface agricole totale de la France), alors que la France, qui a connu quatre sécheresses au cours des cinq dernières années et un épisode de gel ravageur au printemps 2021, ne pourra pas conserver le fonctionnement actuel des assurances agricoles et devra faire profondément évoluer ses modes de production agricole dans un contexte de bouleversement inédit des conditions climatiques. Et pourtant, la demande ne manque pas : il faudra alimenter 9,7 milliards de personnes à horizon 2050.

Dans ce contexte, redresser l’agriculture française est essentiel pour notre sécurité alimentaire, notre compétitivité économique, notre souveraineté, notre équilibre écologique, notre balance des paiements, et pour préserver les revenus des agriculteurs. Ce renforcement n’a de sens que si l’agriculture est clairement reconnue comme un des secteurs essentiels de l’économie de la vie.

## Se nourrir autrement

On dépense de moins en moins pour se nourrir : l’alimentation est passée de 30 à 13 % de notre budget depuis 1960. Un adulte sur deux et un enfant sur cinq sont en surpoids en France (17 % sont obèses), avec de fortes inégalités sociales (un enfant d’ouvrier a 4 fois plus de risques qu’un enfant de cadre de devenir obèse).

Face à cela, le bio ne compte que pour 6 % des achats. La France compte désormais un quart de flexitariens et 2 % de végétariens et végans : on assiste à une prise de conscience, qui se traduit par une injonction grandissante à la transparence et une demande plus grande d’éducation alimentaire, d’étiquetage plus abouti (origine, nutrition, alimentation bas carbone).

Il faudra harmoniser les mentions sur les emballages (par exemple les dates limites de consommation), en particulier entre catégories de produits, et sensibiliser à l’alimentation durable (éducation alimentaire). Il faudra faire du Nutriscore un étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les produits alimentaires et tous les circuits de distribution confondus (y compris en restauration hors domicile). Il conviendra en parallèle de porter une remise à plat de l’étiquetage de l’origine pour éviter les allégations déceptives et assurer une transparence sur l’« origine France ». Il faudra également expérimenter les « chèques alimentaires » à une échelle locale, au bénéfice de catégories de précaires alimentaires définies (jeunes, retraités…) en les ciblant sur des produits sains et locaux (frais, de saison, sous appellation ou produits bio), afin que les plus précaires puissent également mieux manger. On devra regrouper autour de la marque « Taste France » les dispositifs d’accompagnement et de promotion des exportations agricoles et agroalimentaires. Cette marque mériterait de devenir la bannière commune des dispositifs existant dans le public et le

privé pour qu'une offre française de qualité gagne en lisibilité. Enfin, il faudra encadrer plus strictement la publicité (sur Internet et à la télévision) pour l'alimentation, en particulier en journée (le Royaume-Uni ne l'autorisera plus qu'entre 21 heures et 5 h 30 du matin à compter de fin 2022).

## Décarboner le secteur agricole

Le monde agricole compte pour 19 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France, essentiellement en raison de la fermentation entérique des ruminants (60 % des émissions des élevages) et la fertilisation minérale des grandes cultures (plus de la moitié des émissions). Le monde agricole produit 20 % des énergies renouvelables de notre pays par des biocarburants (biodiesel, bioéthanol) et autres énergies (méthanisation, agrivoltaïsme).

Le secteur agricole a réduit de 8 % ses émissions de GES depuis trente ans, et il faudra encore les réduire de 8 % à horizon 2023, par rapport à 2019**.**

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) implique de diviser par deux les émissions agricoles à horizon 2050 et de stocker en parallèle davantage de carbone dans les sols (+ 60 % pour le secteur des terres).

La France pourrait compenser près de 7 % du total de ses émissions de GES (41 % des émissions du secteur agricole) grâce au stockage du carbone dans les sols. Il faudra pour ce faire préserver les terres riches en carbone. Cela passe par la mobilisation de toutes les pratiques identifiées pour stocker davantage de carbone (extension des prairies temporaires, replantation de haies, agroforesterie…). Cette rémunération du carbone et plus largement des services écosystémiques rendus par le secteur agricole à la société peut être un levier pour revaloriser le revenu agricole.

Il faudra faire un bilan carbone des 100 000 exploitations agricoles les plus émettrices de GES ou à plus fort potentiel de stockage (élevage bovin, grandes cultures…), pour valoriser le carbone agricole sur le marché de la compensation volontaire (certificats carbone) et pour faciliter la transition vers des pratiques bas carbone.

Il faudra également repenser la gestion des sols, des systèmes agricoles et forestiers, de façon durable afin que leur développement soit compatible avec les défis environnementaux (développement de la méthanisation, du compostage, mobilisation de la biomasse, maîtrise de la pollution de l'air, etc.) et promouvoir la culture des plantes riches en protéines – comme les légumineuses, qui permettent de diversifier les rotations et donc de réduire les besoins en intrants (par exemple, les fertilisants azotés).

## Soutenir le niveau de vie des paysans et revaloriser les métiers agricoles

Le faible revenu des paysans pénalise le niveau de vie des actifs, mais aussi des retraités agricoles, qui bénéficient, parmi la population retraitée, des pensions les plus faibles. Cette faiblesse fragilise les vocations.

Une agriculture tournée vers les volumes et les prix bas a fait son temps. Il faut tout d'abord corriger la logique de distribution des aides en créant une bonification des aides pour les premiers hectares – ce qui visera à favoriser les agriculteurs qui ont de petites fermes comme les producteurs de fruits et légumes. Il faut tendre vers des contrats pluriannuels (sur les volumes, par exemple), faire du contrat écrit la norme entre un producteur et son premier acheteur (en indiquant le coût de la matière première agricole) et reconnaître la prééminence du tarif et des conditions générales de vente des industriels dans leur négociation avec la distribution. Ce nouveau cadre invitera à renforcer la transparence des relations commerciales en se reposant sur un tiers de confiance à définir, qui pourrait être médiateur des relations commerciales ou commissaire aux comptes…

Pour finir, la revalorisation et l'attractivité du métier agricole passeront également par l'adaptation de la formation aux métiers et pratiques de demain. Il faudra ouvrir davantage de formations sur les nouveaux métiers du secteur (méthanisation, carbone, applications des technologies digitales en agriculture…) et les métiers de services tendus (comme les vétérinaires ruraux).

## Repenser les politiques agricoles en Europe

La France doit également porter une vision beaucoup plus ambitieuse de la politique agricole en Europe. Cela se fera par le maintien d'un budget à la hauteur des enjeux du secteur agricole au carrefour de grandes transitions à venir (alimentation durable, énergétique, écologique…) et par la préservation d'un cadre commun de mise en œuvre et de contrôle de la PAC afin d'éviter les distorsions de concurrence potentielles induites par les 27 plans stratégiques nationaux (PSN). Il faudra également mettre en cohérence la réforme de la PAC avec les ambitions du Green Deal.

La France devra promouvoir l'adoption de « clauses miroirs » pour assurer que les produits importés respectent les mêmes normes de production imposées en Europe. Il conviendra de réduire drastiquement la tolérance sur les limites maximales de résidus de pesticides sur les produits importés de pays tiers en les fondant sur les pratiques en Europe. L'Europe devra également assumer l'exclusion de filières sensibles (par exemple viande bovine, sucres spéciaux) des négociations commerciales conduites avec des partenaires dont les normes agricoles sont antinomiques avec les standards européens (bien-être animal, pratiques d'élevage…). Pour finir, la France devra inciter l'Union européenne à publier un suivi régulier des concessions commerciales accordées par filière et partenaire commercial, et renforcer les moyens des autorités de contrôle des importations en Europe (notamment par la DGCCRF).

## De l'agriculture à la bioéconomie, au service de l'économie de la vie

La bioéconomie regroupe l'ensemble des activités de production et de transformation des bioressources pour la production durable de biens alimentaires, de matériaux, d'énergie, de molécules et de services environnementaux. Elle représente 1,9 million d'emplois et 320 milliards d'euros de chiffre d'affaires. On la retrouve dans l'alimentation, la construction, les cosmétiques, la chimie, etc. Ces secteurs doivent être repensés afin de contribuer au défi alimentaire mondial, de préserver la qualité de l'eau et des sols et d'entamer le processus de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables issues de la biomasse.

Chaque région doit se doter d'une stratégie régionale pour la bioéconomie[48], à l'image de celle de la région Grand-Est[49], qui s'est dotée d'une « Green Valley » pour les produits issus du bois.

Le gouvernement devra également encourager les agriculteurs à se regrouper, à accélérer la transformation des coopératives et à s'ouvrir à d'autres modes de distribution de leurs produits en vue d'une plus grande diversité dans l'usage des bio-intrants et des biofertilisants, et d'une plus grande utilisation de la méthanisation agricole, de l'énergie renouvelable et locale, de la sylviculture. Aussi, alors que l'Autriche est déjà sortie du glyphosate, la France n'en est actuellement qu'à la moitié du chemin, la règle actuelle étant que le produit doit être interdit partout où on peut faire autrement. La France devra intensifier le combat contre le glyphosate en instaurant des clauses miroirs visant à éviter que des produits importés et traités avec plus de glyphosate à l'hectare qu'en France n'arrivent dans nos assiettes et en faisant de la sortie du glyphosate une véritable priorité des efforts de recherche à 2025. Il faudra dès 2022 renforcer considérablement les incitations à la sortie du glyphosate, parmi lesquelles le crédit impôt glyphosate en vigueur, pour interdire définitivement tout recours au glyphosate en 2030.

On peut viser à un doublement en cinq ans du chiffre d'affaires pour les produits biosourcés ; du nombre d'emplois dans le secteur de la bioéconomie ; du volume de production de ressources agricoles en biomasse ; de la part des produits biosourcés dans la consommation française et européenne

Cette stratégie pourrait être soutenue par un tiers du budget du plan de relance alloué à une agriculture durable certifiée à « haute valeur environnementale[50] », soit 3,5 milliards d'euros, ce qui serait comparable avec la stratégie allemande sur cinq ans[51].

## Une ambition maritime pour la France

### Renforcer les deux ports principaux

Tout doit être fait pour permettre au Havre et à Marseille de développer industriellement leurs ports et leurs régions. Cette politique doit être menée d'une façon continue, même au détriment du renforcement de la liaison vers les ports d'Europe du Nord, qui n'ont d'autres ambitions que de faire de la France une région parmi d'autres de leur propre arrière-pays, attirant vers

eux l’essentiel des infrastructures et des implantations industrielles. De ce point de vue, dépendre des ports d’Europe du Nord serait à terme mortel pour l’économie française.

En particulier, tout doit être fait pour développer les liens de ces deux ports avec leur arrière-pays, par des communications ferroviaires et fluviales efficaces, dont toutes les dimensions de l’axe Seine et la ligne grande vitesse, voyageurs et marchandises, du Havre jusqu’à Paris.

### Une flotte maritime française

Il faut faire en sorte que la France dispose d’une flotte maritime sous pavillon français, outil stratégique au service de sa souveraineté et de l’ensemble de ses acteurs économiques, exemplaire en matière environnementale et sociale.

Il faudra pour cela une amélioration des dispositifs de financement des navires (optimisation du crédit-bail fiscal en durée et du coefficient d’amortissement) ; une amélioration du dispositif dit de « suramortissement vert », (notamment par la suppression des contraintes géographiques) ; une augmentation des promotions d’officiers formés par l’École supérieure de la marine marchande ; des dispositifs d’accompagnement et de formations en faveur de la promotion sociale interne des marins d’exécution vers les fonctions d’officiers ; le remboursement des charges sociales salariales (à l’instar de nombreux autres pays européens) ; une affiliation à l’ENIM (l’Établissement national des invalides de la marine)[52] des gens de mer du secteur croisière notamment.

## La culture, vecteur de l’épanouissement individuel et collectif

Pilier de l’action publique depuis au moins le règne de Louis XIV, élément central du projet français et de l’idée française de nation, la culture est aussi une composante capitale de l’attractivité du pays et une force économique de premier plan, un lieu où se jouent son identité, son destin, sa place en Europe et dans le monde, sa réponse aux mutations de notre temps. La culture rythme nos moments de partage et participe à renforcer la cohésion sociale dont nous avons aujourd’hui tant besoin en France. Elle

étend les horizons de chacun et permet évidemment la construction individuelle et collective. La culture est essentielle à notre vie et ces derniers mois nous l'ont cruellement fait ressentir.

Pourtant, depuis trois quinquennats, l'État a réduit son ambition culturelle ; l'archi-libéralisme qui inspire les administrateurs l'a reléguée au rang de sujet individuel et local. Pendant la crise du Covid-19, le secteur a été placé sous perfusion, mais n'a fait l'objet d'aucune démarche spécifique et d'aucun projet national majeur.

Pourtant, la réduction de la fracture sociale et la défense de la démocratie en dépendent très largement.

Ainsi, pour que la culture reste au cœur de notre vie, la puissance publique doit en faire un impératif en menant une action à la fois ambitieuse et coordonnée. Si nous voulons que « les lettres soient autant à l'honneur que les armes », comme le souhaitait Richelieu à la création de l'Académie française, il convient d'user des mêmes méthodes pour la culture que celles mobilisées pour la défense.

## Consolidation du rôle du ministère de la Culture et de l'Éducation

La culture est inséparable de l'éducation. Et il faut encourager l'éducation à la culture tout au long de la vie. Le ministère de la Culture doit donc être très étroitement lié à celui de l'Éducation nationale.

Dès la petite enfance, il faut donner accès à un véritable socle commun de connaissances culturelles et artistiques pour offrir les mêmes chances à tous, par une véritable politique d'éducation culturelle et artistique. Il faut donc rendre l'éducation artistique obligatoire au même titre que le français, les mathématiques et l'histoire, en fixant un « socle de connaissances culturelles », avec un temps obligatoire d'apprentissage. Cela impliquera nécessairement de renforcer le programme de formation des professeurs des écoles en la matière.

## Modifier le Pass Culture pour l'orienter vers le financement de l'expérience artistique

Le Pass Culture doit être transformé pour en faire un outil de promotion de l'expérience et non pas seulement de la consommation. Les sorties et activités culturelles doivent être perçues comme une opportunité, à savoir un espace de découvertes et de socialisation. Pour encourager ce tournant vers l'expérience, le Pass devra inciter les groupes de jeunes à se retrouver ensemble au musée, à un concert ou bien encore à des visites de studios ou de coulisses de théâtre. L'application devra ainsi être ajustée et interfacée avec d'autres plateformes sociales, afin de motiver les plus jeunes à amplifier, diversifier et partager au-delà de leurs cercles familiers leur expérience culturelle (systèmes d'obtention de badges, partage d'expérience, témoignages…). Le Pass devra également permettre d'échanger avec des professionnels de la culture dans leur contexte de travail (visites, rencontres…) afin d'ouvrir de véritables horizons professionnels.

De surcroît, 18 ans étant une année charnière pour beaucoup de jeunes (entrée dans la vie professionnelle, bouleversements liés au début des études supérieures, etc.), la mise à disposition de cette nouvelle démarche culturelle devrait se faire plus tôt (débutant à 16 ans), et faire l'objet d'un suivi scolaire, par les professeurs d'arts des lycées, voire être valorisée par des points bonus dans l'appréciation des acquis dans le cadre du baccalauréat. Ainsi, les jeunes Français pourraient construire leur personnalité par un contact accru avec diverses pratiques culturelles, en parallèle de leur construction citoyenne dispensée dans les cours d'éducation civique au lycée.

## Les bus de la culture : un véritable service public de la culture itinérante et décentralisée

Une famille sur deux en France ne s'est jamais rendue dans un musée. Pour combler le fossé social et territorial qui caractérise l'accès à l'art et au patrimoine dans notre pays, le prochain président de la République devra mettre l'accent sur des solutions qui *aillent vers* les publics qui en sont le plus éloignés, déployées aussi bien sur les territoires marginalisés que dans l'espace numérique. Les collections des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des musées nationaux représentent des ressources sur lesquelles s'appuyer. C'est en effet en amenant l'offre, par des bus itinérants ou de

manière numérique, directement dans des territoires ruraux ou en difficulté, dans des écoles qui n'ont pas la chance de pouvoir organiser des sorties au musée, près des familles qui n'ont jamais franchi le pas, que la promesse de démocratisation de la culture pourra être atteinte. Des initiatives constituent d'ores et déjà des micro-embryons de ce qui pourrait devenir un véritable service public de la culture itinérante : le projet de Centre Pompidou mobile lancé en 2011 ou encore le MuMo, musée itinérant d'art moderne et d'art contemporain qui se déplace en région et qui lancera un troisième camion-musée en 2022 réservé aux collections du Centre Pompidou.

Ces initiatives ne sont pas suffisantes. En s'appuyant sur les financements de l'État, des collectivités et de mécènes privés, des fonds régionaux pourraient être mis en place pour prendre en charge les dépenses de gardiennage, d'assurance et d'animation, permettant à chaque région de disposer d'au moins une solution mobile irriguant son territoire et d'organiser, en collaboration avec des institutions culturelles locales ou nationales, des expositions et ateliers interactifs itinérants.

Au-delà de la nécessaire numérisation des collections publiques, le second enjeu numérique est d'inventer un espace culturel dématérialisé en phase avec les nouvelles pratiques digitales et lieux émergents tel que le *métavers*. En plus d'aller à la rencontre des jeunes publics dans des espaces qui leur sont familiers, il s'agira d'offrir un contexte dynamique aux œuvres et des outils interactifs qui permettent à ces publics de s'approprier les objets culturels et de les intégrer dans leur référentiel. Cela implique une réflexion stratégique et transversale qui dépasse les murs de chaque institution et soit coordonnée entre acteurs culturels, partenaires éducatifs et fournisseurs de solutions digitales.

## Réduire prudemment le principe d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des collections

Les musées ont des réserves pleines à craquer, mais elles ne sont jamais montrées. Ils ont aussi des budgets d'acquisition ridicules (1,3 million d'euros par an à Branly, par exemple), totalement en décalage avec la réalité du marché de l'art, ce qui fait qu'ils achètent des œuvres secondaires, qui du coup deviennent ensuite inaliénables, tout en passant à côté des vraies pièces.

Avant d'augmenter les collections, il faudrait avoir une gestion dynamique de ces dernières, comme il se fait dans un nombre croissant de pays (parmi lesquels États-Unis, Canada). L'État devrait aussi avoir un pouvoir accru sur la gestion des musées, avec une rénovation des conseils d'administration, et accroître les inspections sur place de la bonne mise en place de mesures dans les musées pour rendre leurs collections et expositions accessibles à tous, aux enfants, aux familles, afin de donner les injonctions nécessaires dans le cas contraire.

## Un plan patrimoine

Les fonds réservés au patrimoine représentent 3 % du budget de la Culture, qui ne représente lui-même que 2,1 % du budget de l'État en 2019. Environ 326 millions d'euros sont engagés chaque année pour « l'entretien et la restauration des monuments historiques », hors grands projets. Cela ne permet pas d'entretenir l'ensemble des monuments, églises et œuvres d'art (on ne compte que 6 000 opérations par an pour un parc de 44 000 monuments historiques). Environ 2 000 monuments historiques sont en péril ou partiellement en péril[53].

Le prochain quinquennat devra mettre en place, et ce dès 2022, un plan patrimonial massif, accompagné d'efforts de formation professionnelle adéquats, pour la restauration de tous les grands lieux nationaux, à commencer par les cathédrales et abbayes, les grands édifices bourgeois, les châteaux, les ponts. Une attention particulière devra être portée au patrimoine de proximité et à son animation, afin d'encourager les communautés locales, et en premier lieu les plus jeunes, à développer une pratique culturelle au quotidien.

## Le parrainage des écoliers par un artiste

Pour favoriser et faciliter les sorties culturelles et patrimoniales, chaque école devra privilégier les ressources de proximité et organiser un parrainage par un artiste voisin. Ce médiateur doit contribuer à multiplier les relais possibles, les liens, et co-inventer de nouveaux points d'accès à la culture générale. Bien des artistes ont les qualités pour endosser cette fonction et en tireraient des sources de revenus et des contrats plus stables.

Chaque école devra consacrer au moins 0,5 % de son budget à financer ce parrainage.

## Revaloriser le travail

### Une grande conférence nationale sur les bas salaires

Les « premiers de corvée », travailleurs des secteurs clés de l'économie de la vie (santé, hygiène, éducation, agriculture, alimentation, distribution), ont fait tenir le pays avec des salaires bien souvent très inférieurs à ceux de leurs homologues dans d'autres pays européens. Le prochain gouvernement devra lancer avec les partenaires sociaux un « Grenelle des bas salaires » afin d'augmenter sensiblement les minima salariaux des branches professionnelles, dans les secteurs public, associatif et privé indispensables à l'économie de la vie et dont les rémunérations sont inférieures à la moyenne de l'OCDE.

### Repenser le cadre de l'activité pour en finir avec la société de statut

Les premiers de corvée exercent principalement leurs activités avec un statut précaire (temps partiel subi, autoentrepreneuriat), ce qui engendre de fortes disparités de rémunération, de protection et d'accès aux droits par rapport aux salariés à temps plein. Le prochain gouvernement devra également lancer la mise en place d'un Code de l'activité professionnelle, donnant un socle de droits à l'ensemble des actifs, accompagné de la création d'un compte unique citoyen permettant d'attacher les droits à la personne et non au statut.

En plus des droits acquis (chômage, retraite, etc.), ce compte devra aussi permettre de repenser la gestion du temps. Permettre à chaque actif de déposer sur le compte des jours de congé, des heures supplémentaires pour financer une reconversion professionnelle, augmenter ses droits à la retraite, ou travailler à temps partiel tout en gardant une rémunération décente, pour s'occuper d'un membre de sa famille, faire du bénévolat ou toute autre activité indispensable à l'économie de la vie, nous semble indispensable.

## Faciliter les reconversions professionnelles

La transition écologique et la transformation numérique, qui sont les deux chantiers majeurs des décennies à venir, auront des conséquences très concrètes en matière de travail et d'emploi. Pour éviter de laisser de côté les actifs les moins qualifiés, qui sont le plus susceptibles de perdre leur emploi, nous estimons qu'il est nécessaire d'instaurer un dispositif dit d'« assurance compétence ». Ce dispositif assurerait uniquement le financement des transitions professionnelles subies qui nécessitent un fort investissement (branche d'activité qui disparaît, grosse entreprise qui ferme ses portes).

## Réduire de moitié le chômage de longue durée en généralisant la méthode Zéro chômeur de longue durée sur l'ensemble du territoire français

La France est un des pays de l'OCDE où le chômage de longue durée est le plus marqué : 40 % de ceux qui perdent leur emploi passent plus d'un an au chômage, contre 26 % en moyenne pour les autres pays de l'OCDE[54]. Et ce problème tend à s'aggraver : le taux de chômeurs de longue durée a progressé de 4 % entre 2006 et 2015, alors qu'il diminuait de plus de 25 % en Allemagne pendant la même période[55].

Il faut remplacer les dépenses d'assistance passives (allocations chômage) en dépenses actives (des salaires) en échange d'un travail utile dans un secteur de l'économie de la vie. Testée avec succès sur plus de 10 territoires et solidement évaluée, la méthode Zéro chômeur de longue durée vise à créer des entreprises à but d'emploi répondant aux besoins des territoires. L'objectif premier de ces entreprises n'est ainsi plus la rentabilité, mais la création d'emplois utiles à destination de chômeurs de longue durée. Elle mérite d'être généralisée sur le territoire national et pourrait créer un million d'emplois à destination de chômeurs de longue durée.

Le coût d'un chômeur de longue durée est estimé à 17 500 euros[56] pour la société (incluant les dépenses sociales – RSA, aides au logement, etc. –, le manque à gagner fiscal, les autres coûts indirects liés à la santé, etc.), alors que les retours d'expérience sur les 10 territoires permettent d'envisager un coût d'accompagnement de l'ordre de 20 000 euros par chômeur de longue

durée. Cela aurait donc un coût supplémentaire très limité pour la société[57]. En tablant sur une montée en charge régulière de l'accompagnement (soit 130 000 personnes accompagnées par an pour atteindre un million à l'issue de la mandature), le coût supplémentaire pour les finances publiques ne devrait pas excéder 1 milliard d'euros par an, pour transformer des dispositifs d'assistance nationaux en un droit à l'emploi local. On passera d'une obligation de moyens au niveau national à une obligation de résultats au niveau territorial, qui permettra à ceux qui le souhaitent de retrouver une dignité par le travail, et à la France de faire des économies sur le long terme.

### Aider la mobilité des travailleurs

Le prochain quinquennat devra également aider la mobilité des travailleurs, positive pour l'ensemble de nos territoires. Il faudra faire bénéficier les demandeurs d'emploi désireux de déménager pour accepter une offre d'embauche des appartements du 1 % logement.

## Révolutionner le financement des associations par une « dotation positive » des entreprises

Particulièrement mobilisés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, les acteurs associatifs ont enregistré une hausse de leur fréquentation de près de 30 % en 2020[58]. Distributrices d'emploi, actrices de la formation, créatrices de richesses, elles sont porteuses d'une partie essentielle de l'économie de la vie. Cependant, elles voient leurs ressources se tarir : entre 2006 et 2017, les financements publics à destination du secteur associatif ont baissé de près de 1,7 % par an[59]. De nombreuses associations font face à des difficultés de trésorerie[60] et à peine 10 % d'entre elles disposent de salariés[61], alors que seules 2 % des entreprises françaises réalisent du mécénat vers des actions sociales[62], et que depuis 2003 l'entreprise peut défiscaliser 60 % du don effectué.

Nous proposons que les entreprises dépassant un résultat net de 2 millions d'euros soient encouragées à en reverser 2 % à des associations de solidarité à destination des plus vulnérables. L'entreprise choisirait elle-même les projets à financer par cette « dotation positive » : aide

alimentaire, soutien médical, amélioration des conditions d'hébergement, accès aux fondamentaux d'éducation indispensables à l'insertion sociale, soutien à la parentalité et à la petite enfance, accompagnement individuel, retour à l'emploi, soutien aux personnes handicapées, insertion par le sport ou la culture, ainsi que toute action participant de façon désintéressée à favoriser l'économie de la vie. L'entreprise devra communiquer chaque année sur les actions ainsi mises en œuvre ou expliquer dans son rapport annuel les raisons pour lesquelles elle n'aurait pas pu atteindre l'objectif de 2 %.

Cette mesure a fait preuve de son efficacité en Inde : deux ans après sa mise en application, 99 % des entreprises cotées ont rempli leurs obligations au titre du CSR Act en 2018[63] et le mécénat des entreprises a été multiplié par sept.

Pour son application en France, une estimation conservatrice de la Break Poverty Foundation prévoit qu'en fixant un seuil minimum de résultat net de 2 millions d'euros, et en faisant l'hypothèse que 30 % seulement des entreprises françaises se mobilisent la première année, l'impact de cette « dotation positive » serait de 822 millions d'euros, avec des déductions d'impôt de l'ordre de 500 millions d'euros, à comparer aux budgets annuels cumulés des quatre plus grandes associations françaises – Emmaüs, Secours catholique, Restos du cœur et Secours populaire –, qui avoisinent le milliard d'euros.

Au-delà de son impact financier, cette réforme incitera les entreprises et leurs salariés à découvrir les associations de leur territoire et à nouer des partenariats avec ces dernières.

## Redonner du sens à l'impôt

Préparer l'avenir dépend pour partie de notre capacité à prélever l'impôt de manière efficace et juste. Les réformes successives ont eu jusqu'ici tendance à surtaxer le travail, sous-taxer les hauts patrimoines, tout en maintenant une complexité dangereuse pour le consentement à l'impôt. Les Français doivent mieux comprendre à quoi sert leur impôt.

## Une réforme de l’impôt sur le revenu, pour un impôt plus simple et plus juste

L’impôt sur le revenu a longtemps constitué un impôt progressif et compréhensible pour le contribuable. Cependant, en 2020, seuls 44 % des foyers fiscaux français étaient redevables de l’impôt sur le revenu et cette concentration extrême nuit au lien civique entre communauté politique et contribution fiscale, exposé dans la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen. En conséquence, les recettes fiscales issues de cet impôt déclinent. La part de cet impôt dans le PIB est passée de 5 % en 1980 à 3,2 % en 2020. De plus, avec le prélèvement à la source, l’impôt sur le revenu est devenu moins visible et il reste très complexe du fait du système de tranches et de taux marginaux, difficiles à relier au taux de prélèvement à la source. La baisse de l’impôt sur le revenu et la suppression de l’ISF ont encore réduit la progressivité de notre système fiscal.

Pour réconcilier les Français avec l’impôt, il y a urgence à rendre notre système fiscal plus équitable et plus lisible.

Une première étape d’augmentation de la progressivité consisterait à supprimer les niches fiscales d’une utilité économique ou sociale non avérée, afin d’aboutir à une augmentation du taux moyen d’impôt sur le revenu payé par les derniers déciles de revenus.

Par ailleurs, afin de rendre le barème de l’IR plus lisible et d’éviter les effets de seuil trop importants, dus aux tranches du système à taux marginaux, il est proposé de créer de nouvelles tranches. Le barème de l’IR devra passer ainsi de 5 tranches actuellement à 8 dans le système envisagé. Ces nouvelles tranches viseront plusieurs objectifs : d’une part, en restaurant la première tranche à 5 %, supprimée en 2015, la réforme augmentera le nombre de foyers français redevables de l’IR, considérant que la participation à cet impôt direct fait partie du lien civique qui relie tout citoyen à la communauté nationale, et que le taux faible de cette tranche doit permettre d’étendre au maximum la fierté de contribuer aux dépenses communes sans grever le pouvoir d’achat des contribuables concernés ; d’autre part, en ajoutant une tranche intermédiaire à 20 %, la réforme vise à lisser les effets de seuil, donc à limiter les effets désincitatifs liés à une hausse de revenus et à mieux répartir les prélèvements tout au long de l’échelle des revenus ; pour finir, en ajoutant une tranche

supérieure, dont le taux marginal est rehaussé, la réforme vise à accroître la progressivité de l'IR. Cette modification ira de pair avec la suppression de la contribution exceptionnelle pour les hauts revenus (CEHR), qui rend le système plus complexe.

Au total, le nouveau barème devra comporter les tranches suivantes :

| | |
|---|---|
| jusqu'à 8 000 € | 0 % |
| 8 000 – 10 000 € | 5 % |
| 10 001 – 25 000 € | 10 % |
| 25 001 – 50 000 € | 20 % |
| 50 001 – 75 000 € | 30 % |
| 75 001 – 125 000 € | 40 % |
| 125 001 – 250 000 € | 45 % |
| Au-delà de 250 000 € | 49 % |

Pour finir, les pouvoirs publics devront améliorer leur communication sur le rôle de l'État et l'utilité des impôts pour l'ensemble des Français. Il conviendra de rappeler annuellement à tous le coût de scolarisation d'un enfant, d'un accouchement, de 10 kilomètres de portion de route, etc., afin que les Français aient conscience de ce que leur apporte l'État dans leur quotidien en échange de leur contribution fiscale à la société.

## Simplifier et réduire l'impôt sur les entreprises

Plusieurs réformes récentes vont dans le sens d'un allègement de la fiscalité touchant les entreprises, notamment le CICE (pérennisé sous la forme d'une baisse de cotisations sociales) et la trajectoire baissière du taux de l'IS, initialement à 33 % et devant progressivement passer à 25 % (le taux normal étant de 26,5 % en 2021). Le gouvernement actuel a par ailleurs entamé une baisse des impôts de production, entrée en vigueur pour les impôts dus au titre de 2021. Il convient de poursuivre cette baisse par la suppression de la partie restante de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), correspondant à 10 milliards d'euros (actuellement versés aux départements et au bloc communal). Cet impôt est contre-productif

dans la mesure où son taux est calculé en fonction du chiffre d'affaires, qui n'est pas un bon indicateur de la création de richesses. Il est également souhaitable de supprimer la cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels et la dernière tranche de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), égale à 0,16 % du chiffre d'affaires pour les entreprises affichant un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros et représentant 4 milliards d'euros de recettes par an.

## Lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales

Face à la perte de revenus fiscaux, la France ne s'est pas suffisamment engagée sur une taxation intelligente des revenus financiers des entreprises. Il faut, à ce titre, se féliciter de l'accord international, conclu en juillet 2021, du G20 sur une taxation minimale de 15 % des plus grosses multinationales ; le prochain gouvernement aura la responsabilité de s'assurer de la mise en œuvre de cet engagement, qui reste inférieur au nécessaire. Les recettes supplémentaires tirées de cet impôt avoisinent 5 milliards d'euros, soit l'équivalent de presque 10 % des recettes actuelles de l'impôt sur les sociétés, contre une perte de 300 à 400 millions d'euros de recettes que les multinationales françaises paieraient dans d'autres pays. Les conditions de l'application de l'accord revêtent désormais un caractère décisif, notamment concernant les méthodes de règlement des litiges et les modalités de recouvrement.

Il est aussi essentiel de mieux détecter et appréhender la fraude, notamment en augmentant les capacités d'enquête, par la création de postes d'officiers fiscaux judiciaires au sein du nouveau service spécialisé dans la répression de la délinquance fiscale, le Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF).

Il sera également nécessaire de renforcer les sanctions. Le « *naming and shaming* » et le durcissement de la répression pénale, y compris contre les professionnels complices, devraient permettre de changer les comportements. Le gouvernement pourrait aussi créer une sanction administrative complémentaire consistant à rendre publics les rappels d'impôts et les sanctions pécuniaires pour les fraudes les plus graves.

## Vers une suppression progressive du cash, en cinq ans

Les espèces constituent un instrument privilégié pour le blanchiment d'argent et les trafics en tous genres. En 2016, l'Urssaf redressait près de 555 millions d'euros dus au travail non déclaré ; en 2012, la police technique et scientifique (PTS) de la Direction centrale de la police judiciaire révélait que 50 % des billets de banque saisis comportaient des traces de cocaïne.

La tendance à la disparition des espèces s'est accentuée avec la crise du Covid-19. L'Asie-Pacifique s'est imposée, devant l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord, comme la région leader en termes de transactions non cash en 2019, avec 243,6 milliards de paiements.

La France doit décider de se débarrasser du paiement en espèces – sauf exceptions limitativement listées – en cinq ans, d'abord à l'échelle nationale et, à terme, européenne. Pour aider cette transition, la France devra rendre obligatoire d'arrondir la somme finale des achats en cas de paiement en espèces aux cinq centimes les plus proches. Cette pratique est couramment utilisée aux Pays-Bas. La Belgique (en 2014) et l'Irlande (en 2015) ont fait voter l'arrondi volontaire. Puis elle devra rendre obligatoire l'acceptation des paiements dématérialisés (carte bancaire, téléphone, virements immédiats) pour tous les achats. La France devra aussi développer une application par laquelle les consommateurs pourraient aisément signaler leurs difficultés et supprimer progressivement les espèces en favorisant les paiements alternatifs pour les publics les moins bien dotés. L'Italie a mis fin à la frappe de pièces de 1 et 2 centimes, tout comme l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Hongrie et la Finlande…

L'impact de la disparition du cash sur la fraude fiscale serait considérable. Si le Comité action publique 2022[64] n'a pas été en mesure de le chiffrer de manière précise, il est convaincu que cette réforme serait source d'économies importantes.

## Mieux gérer l'argent public en s'assurant de l'efficacité des politiques qui sous-tendent les dépenses publiques

La crise sanitaire a suscité une intervention majeure de l'État pour sauvegarder l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages. Des dispositifs de

soutien de grande ampleur, comme le chômage partiel, le fonds de solidarité et le plan de relance, ont été déployés et ont engendré un important déficit en 2020 (9,2 % du PIB) et les prévisions restent alarmantes pour 2021 (le déficit s'élèverait à 9,4 % du PIB)[65]. Ces mesures ont permis d'éviter une augmentation substantielle du chômage et de limiter le nombre de faillites.

Cet effort nécessaire a accentué une dégradation chronique depuis 1975, quels que soient les gouvernements. La dette publique est passée de 20,8 % en 1980 à 64,4 % en 2007, 115,7 % fin 2020 et passera à 117,2 % à la fin de 2021[66]. Le franchissement du seuil de 60 %, en 1997, n'a pas suscité de réponse particulière, alors même qu'il s'agissait d'un critère essentiel du pacte de stabilité et de croissance.

Contrairement à la période ayant suivi la crise financière de 2008, la situation des finances publiques européennes ne suscite pas une crise des dettes souveraines. Les taux d'intérêt de la dette française demeurent très bas et la charge de la dette, qui constitue le critère principal d'appréciation de la soutenabilité d'une dette publique, est en constante diminution, alors même que le stock de dette, lui, croît. La charge de la dette est passée de 3,5 % du PIB en 1997 à 1,3 % en 2020 (contre 0,8 % en Allemagne, 1,9 % au Royaume-Uni et 3,5 % en Italie), elle devrait s'établir à 1,56 % en 2021.

Néanmoins, la persistance d'une dette très élevée présente trois risques : tout d'abord, sans correction, la France mettrait en danger ses capacités de résistance à toute nouvelle crise. Ensuite, toute remontée des taux d'intérêt provoquerait une hausse importante de la charge de la dette. Une augmentation d'un point des taux coûterait à l'État 160 milliards d'euros sur dix ans. Enfin, avoir des finances publiques plus dégradées que celles de nos voisins nuit gravement à la crédibilité de la France au sein des institutions européennes, même si les règles budgétaires européennes ont été provisoirement suspendues en mars 2020.

Il faut maîtriser intelligemment la dépense publique étatique et locale. En dessous de 2,5 à 3 % de croissance sur l'ensemble du quinquennat, les marges de manœuvre sont quasi inexistantes. Mais, mis à part les effets de rattrapage liés à la pandémie, qui pourraient générer une croissance provisoire de 4 à 5 %, le chemin de croissance actuel n'est que de 1 à 1,5 %. D'où l'urgence de redéfinir la nature et les leviers de la croissance française, dont il est question plus haut.

Outre la simplification de nos minima sociaux proposée dans la première partie de ce texte, il est possible d'envisager une limitation de la croissance de nos dépenses publiques à hauteur de 0,5 % par an, ce qui représenterait environ 7 milliards d'euros sur la base des données 2020, à savoir un PIB de 2 225,6 milliards d'euros et un niveau de dépenses publiques de 62,8 % du PIB. De plus, la réforme des retraites aura un impact majeur sur les finances publiques.

La France devra pour cela revoir ses règles en matière budgétaire. Ainsi, sur le modèle de la règle constitutionnelle allemande de « frein à la dette », les prochaines lois de finances devront enregistrer les écarts à la règle d'équilibre structurel dans un compte de contrôle et ils auront vocation à être obligatoirement compensés.

Ensuite, le prochain gouvernement ne devra pas retirer trop tôt les mesures de soutien à l'activité : il faudra entamer la consolidation de nos finances publiques à partir de 2023. La maîtrise de nos dépenses publiques ne doit pas être un « coût de rabot généralisé », les baisses de dépenses devront être ciblées pour ne pas « casser » la reprise. La France est le seul pays parmi tous les États membres de l'OCDE à consacrer l'équivalent de plus de 30 % de son PIB (2019) à des dépenses sociales. Pourtant, les inégalités sociales et les situations de précarité restent inchangées, voire se dégradent. Il conviendrait alors de repenser le système de soutien des ménages modestes, en simplifiant drastiquement nos minima sociaux, mais aussi et surtout en instaurant des transferts ciblés et des bons d'achat de biens et services qui respectent les normes environnementales et qui aident ces populations de sortir de la précarité. Ces dépenses permettraient par exemple de doter tous les ménages en matériel numérique pour améliorer la formation et le développement de compétences recherchées sur le marché du travail. Ainsi, on passerait d'une logique de « prestation » sociale à celle d'« investissement » social – ce qui contribuerait également à renforcer la dignité de tous. La France pourra aller prudemment vers une plus grande mise sous condition de ressources des prestations sociales.

De surcroît, à la simplification de certaines prestations s'ajoute aussi une remise en cohérence de toutes celles existantes vers plus d'efficience encore. Il demeure aujourd'hui une mise en concurrence dommageable entre les diverses allocations, ce qui pèse sur les finances publiques et ne permet pas de créer de la visibilité pour les ménages sur l'avenir de leurs

finances. On ne comprend plus qu'un enfant à charge soit pris en compte à 30 % dans le cas du RSA et à 50 % dans le cas de l'AAH. Une harmonisation des règles de prise en compte des ressources dans le calcul des droits sera donc nécessaire en tant que préalable à toute réforme d'ampleur du système. Il faudra aussi repenser le quotient conjugal, particulièrement inégalitaire. Le quotient conjugal agrandit l'avantage fiscal lorsque l'écart entre les deux salaires des conjoints augmente, ce qui crée des « trappes à inactivité », souvent au détriment des femmes, puisque le gain lié à la reprise d'une activité est négativement compensé par une hausse d'impôt. Sa suppression pourrait donner lieu à une allocation forfaitaire plus redistributive.

À l'efficience des dépenses sociales s'ajoute également celle des dépenses de santé. La mobilisation des secteurs hospitalier et médico-social pendant la crise sanitaire a montré combien leur action était indispensable pour la santé des Français. La maîtrise des dépenses dans le secteur des soins de ville est désormais une nécessité. Le prochain gouvernement devra rétablir une norme assurant la maîtrise de la progression des dépenses vers l'équilibre financier tout en maintenant une stabilité de la part des dépenses d'assurance maladie dans le PIB.

Enfin, il faudra limiter la croissance des dépenses des collectivités locales. Pour cela, il faut aller vers une responsabilité financière et fiscale des collectivités en fonctionnement et en prestations. Les collectivités seraient progressivement entièrement responsables de leurs prélèvements, ce qui impliquerait de rénover les systèmes de péréquation largement inefficaces aujourd'hui et pourrait être encadré par des seuils maximum et minimum pour la fiscalité locale. Sans forcément aller jusqu'à une autonomie fiscale totale, on pourrait ainsi aller vers une meilleure lisibilité et une plus grande responsabilisation, permettant à l'électeur-contribuable de savoir quel impôt finance quelle collectivité.

# III

# Redonner du sens à nos institutions

## Clarifier l’organisation de nos institutions

La démocratie française traverse une période de troubles, illustrée tant par la montée continue de l’abstention, les mouvements de rue, les violences que par l’ascension des points de vue extrêmes. Cela s’inscrit dans un mouvement mondial, qui court depuis une vingtaine d’années : celui de l’affaiblissement de la capacité à gouverner, l’exacerbation des clivages politiques et une remise en cause continue de la légitimité des décisions, même les plus démocratiques.

### Au cœur du malaise démocratique français : l’érosion de la confiance

Tout d’abord, la réduction à cinq ans du mandat présidentiel a profondément modifié les équilibres institutionnels de la V^e^ République. En supprimant *de facto* la distinction de responsabilité entre le gouvernement et le président de la République, en alignant leurs temporalités d’action, le quinquennat a annihilé l’existence propre du gouvernement et a fragilisé le président, en l’incitant à s’occuper de tout, et donc à être responsable de tout. Il est désormais plus vulnérable aux mouvements d’opinion. La majorité à l’Assemblée nationale découle à présent systématiquement de l’élection présidentielle et n’est plus perçue que comme une chambre d’enregistrement des décisions gouvernementales. Par ailleurs, le Parlement français demeure concentré sur l’élaboration minutieuse de la loi et peu en contrôle de l’action gouvernementale contrairement à certaines grandes démocraties parlementaires.

## Le règne de l’instant et des fausses nouvelles

La diffusion instantanée et continue de l’information a également profondément modifié l’élaboration et la mise en œuvre de la décision publique. Les chaînes d’information en continu raccourcissent la temporalité politique, même si elles permettent l’accès aux médias à davantage de personnalités politiques et d’experts. Les plateformes de partage de contenus en ligne (réseaux sociaux, plateformes dédiées…) contribuent à ces problèmes. Les contenus fiables y sont mis au même niveau, voire moins promus, que les contenus douteux, avec des effets de désinformation désastreux.

## Rejet de la démocratie et insuffisance de la démocratie participative

Le peuple français n’a pas été amené à prendre directement une décision politique depuis le rejet du traité établissant une constitution pour l’Europe lors du référendum de 2005, alors même que les citoyens auraient pu être directement consultés sur de nombreux sujets. Les seuls référendums qui ont eu lieu se sont tenus au niveau local, sans d’ailleurs que la volonté exprimée ait été suivie, comme l’atteste l’abandon du projet d’aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Les modalités de recours au référendum sont également inadaptées : seuls l’exécutif et éventuellement le Parlement, via le référendum d’initiative partagée, aux seuils trop élevés pour qu’ils soient réalistes, détiennent le monopole de la décision de l’opportunité de la consultation.

Cette absence de démocratie directe n’a pas été compensée par une participation des citoyens à l’élaboration des décisions par les instances représentatives. Les consultations locales ne portent que sur des décisions mineures et la participation effective des citoyens y demeure très faible. Les conventions citoyennes au niveau national ne peuvent se révéler utiles que si elles portent sur des sujets sur lesquels chacun peut se faire un avis simple, sans expertise technique, pour ne pas courir le risque d’une « capture » de la convention par des experts techniques, ou par les choix idéologiques des organisateurs.

## Revenir au septennat

Sur la base de ces différents constats, la première des réformes doit permettre de refaire de la présidence la magistrature de la continuité de la République. La dissociation des temporalités des mandats parlementaire et présidentiel est nécessaire, en conférant une durée de mandat plus longue au président. Le septennat paraît être le mandat le plus équilibré et a déjà été éprouvé par l'histoire : sa restauration est à privilégier.

Une telle réforme permettrait d'inscrire l'action présidentielle dans la durée. Elle permettrait également au Parlement et au gouvernement de recouvrer une certaine autonomie, la majorité à l'Assemblée ne découlant plus nécessairement de l'élection du président : gouvernement et Parlement auraient une responsabilité propre devant les électeurs, sanctionnée par une élection inscrite dans une temporalité distincte de celle du président.

Cette réforme devrait être proposée par référendum dans les 6 mois suivant l'élection. Les Français auront ainsi l'opportunité de revenir sur une réforme adoptée par référendum (avec un taux d'abstention élevé de 69,81 %).

## Renforcer l'usage du référendum

Le référendum renforce le sentiment d'appartenance à un collectif, le sentiment de maîtrise de son destin, et pousse les citoyens à créer un débat sur les choix de société. Toutefois, afin d'éviter le dévoiement de ce procédé en instrument d'une minorité agissante, le recours au référendum devrait s'assortir de conditions importantes d'expression de consensus sur la nécessité de la consultation.

Il conviendrait de faciliter d'une part le recours au référendum d'initiative partagée. Il devrait être élargi aux citoyens, qui pourraient initier la procédure au même titre que les parlementaires, lesquels pourraient ensuite soutenir ou non l'initiative. L'initiative devrait être présentée ou soutenue par au moins 2 % du corps électoral (soit environ 940 000 personnes), contre 10 % actuellement. Concernant les parrainages parlementaires, il conviendrait également d'abaisser ceux-ci, actuellement à 20 % des parlementaires, à 10 % de chacune des assemblées (soit 90 parlementaires) en ajoutant une condition de représentation d'au moins 40 % des groupes parlementaires de chacune des assemblées. Les délais de recueil des parrainages citoyens devraient être également allongés à

18 mois, contre 9 mois aujourd'hui, et fusionnés avec les délais de recueil des parrainages parlementaires lorsque l'initiative est d'origine citoyenne.

Cela pourrait être complété par des référendum d'initiative citoyenne : si les parrainages citoyens atteignent 5 % du corps électoral (2,3 millions), le parrainage parlementaire ne devrait pas être requis ; les délais de recueil des signatures devraient être de 12 mois, donc plus courts que pour le référendum d'initiative partagée.

L'élargissement de l'accès au référendum devrait s'accompagner d'une part de l'élargissement de son champ, et d'autre part du conditionnement de la validité du référendum à un seuil majoritaire de participation (au moins 50 % de la population).

Enfin, les mécanismes de démocratie participative au niveau local (budgets participatifs, ateliers législatifs, etc.), principalement communal et intercommunal, pourraient être développés. Des boîtes à outils participatifs et une aide à l'ingénierie participative pourraient être fournies par l'État.

## Légaliser le vote électronique pour toutes les élections

Le vote électronique (ou vote par correspondance, par Internet) permettrait de voter depuis son ordinateur, par l'intermédiaire d'une interface spécialisée et sécurisée. Ce mode de vote, actuellement ouvert pour les élections des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires, pourrait être généralisé à toutes les élections.

Cela permettrait de connaître les résultats du scrutin plus rapidement, de réduire les coûts liés aux élections et de voter sans avoir à passer par une procuration.

## Créer une instance d'anticipation démocratique

L'État dispose de nombreuses instances de prévision, dans ses diverses administrations, le commissariat au Plan et pratiquement dans tous les ministères, en particulier ceux de la Défense et des Finances. Il manque cependant une instance globale d'anticipation de toutes les menaces : démocratiques, sécuritaires, militaires, sanitaires, écologiques, financières, etc. Cette instance, avec les administrations concernées,

vérifierait l'existence de plans de réponses à ces menaces, en se fondant en particulier sur les réponses données dans d'autres pays lors de crises équivalentes. Si une telle structure avait existé en 2019 et avait pris en compte les risques d'une crise épidémique (ce que certains prévisionnistes, dans l'État et hors de l'État, avaient fait), elle aurait pu prendre acte de l'efficacité de la préparation de certains pays telle la Corée du Sud, ce qui aurait permis de disposer dès le tout début de la pandémie des moyens de la parer et d'éviter la gestion approximative qui a suivi. Le Conseil économique, social et environnemental pourrait y être associé et cette structure serait à la disposition du pouvoir exécutif comme du pouvoir législatif.

## Protéger et renforcer les médias pour apaiser le débat démocratique

Les plateformes en ligne devraient être soumises à une obligation de promotion, via leurs algorithmes, des contenus à caractère informationnel et labellisés comme tels par les organes de presse, sur le modèle de la Journalism Trust Initiative, nouvel outil de transparence inédit lancé par l'organisation non gouvernementale internationale Reporters sans frontières et qui vise à promouvoir un journalisme digne de confiance. Certaines plateformes le font déjà de manière volontaire.

Le respect de ces obligations serait supervisé par l'autorité de la communication audiovisuelle et numérique, en lien avec les organes de presse. Il conviendrait de réguler également la publicité ciblée, au cœur des modèles économiques de la quasi-majorité des grandes plateformes, afin de les empêcher de valoriser toujours plus les comportements addictifs.

La France devrait aussi prendre la tête du combat pour la maîtrise des géants de la Tech. À la fois pour leur imposition dans les pays où sont faits leurs bénéfices, et pour que ces compagnies ne puissent plus monopoliser les innovations et acquérir des compagnies concurrentes pour les détruire. Leurs achats pourraient, au-delà des analyses habituelles, suivre le « critère de l'investisseur avisé en économie de marché », utilisé en Europe pour vérifier que les États et les organismes publics n'investissent qu'à bon escient[1]. Leurs algorithmes devraient pouvoir être connus d'organes européens de contrôle, pour vérifier que n'y sont pas glissés des éléments addictifs cachés. Il faudra aussi s'interroger sur leurs démantèlements

structurels ou séparations fonctionnelles en réponse aux risques que ces acteurs font peser sur la concurrence.

Enfin, de grands moyens doivent être mis en œuvre pour permettre de développer des concurrents européens, en particulier dans les grands marchés de demain qui seront ceux des jeux vidéo, des hologrammes, du *quantum computing*, de la *blockchain* et des technologies associées à l'intelligence artificielle ou encore de l'*edge computing*.

## Modifier les instances décentralisées

Compte tenu des sensibilités locales et de la diversité des territoires, le nouveau gouvernement pourrait soumettre à référendum le choix entre deux schémas.

Le premier serait celui d'une évolution douce avec des contrats de gouvernance répartissant les compétences entre un bloc communal et intercommunal, et un bloc départemental et régional. Ces contrats seraient également élaborés avec et signés par les représentants de l'État. Les élus de chaque échelon seraient responsabilisés sur leurs missions. La synchronisation de la durée des mandats serait toutefois nécessaire.

Le second schéma serait celui d'une transition radicale avec une disparition des départements et un transfert des compétences vers les régions, et une disparition des conseils municipaux des communes de moins de 10 000 habitants, leurs compétences étant transmises aux conseils intercommunaux. Les maires de ces communes continueraient d'être élus au suffrage universel direct et composeraient les conseils des intercommunalités.

## Revitaliser le dialogue social et nos syndicats

Le taux de participation aux différents scrutins permettant de déterminer l'audience des syndicats est de 38 % ; la CFDT est le premier syndicat de France avec moins de 10 % des suffrages valablement recueillis (1,3 million de suffrages sur les 14,1 millions d'inscrits[2]) ; enfin, le taux de participation aux élections dans les TPE est de 5,44 %, c'est-à-dire que, sur les

4,8 millions d’inscrits, seulement 0,2 million de salariés ont participé au scrutin pour déterminer leurs représentants.

Le prochain quinquennat devra revitaliser le dialogue social en ouvrant plus largement son bénéfice à l’ensemble des actifs, ce qui nécessite au préalable de repenser la question de la représentativité et de redonner un sens à l’adhésion à un syndicat.

Pour ce faire, plutôt que de passer par le cadre des élections professionnelles dans l’entreprise, il faudra que l’ensemble des actifs aient la possibilité de voter, le même jour, pour élire leurs représentants, pour un mandat de trois ans. La nationalisation de cette élection aura le double avantage de la simplicité pour la détermination des élus et le calcul de l’audience, tout en favorisant la mobilisation, et la visibilité de ce scrutin majeur.

Pour que ces élections soient de véritables succès, il faut que les actifs aient un véritable intérêt à y participer. À ce titre, il devra être proposé de revenir sur l’effet *erga omnes* des conventions et accords collectifs, qui permet à tous les salariés de bénéficier des stipulations des conventions et accords collectifs. Le bénéfice des accords collectifs de branche ou d’entreprise pourrait être réservé aux adhérents des organisations signataires.

Pour finir, la restructuration des branches professionnelles, entreprise dès 2014, vise à repenser en profondeur leur écosystème, et donc le tissu conventionnel applicable aux salariés. Cette restructuration des branches devra être accompagnée par une ouverture du bénéfice des stipulations conventionnelles à l’ensemble des actifs qui exercent une activité professionnelle dans le périmètre de la branche, quelle que soit la forme d’exercice de cette activité. Cette ouverture devra nécessairement s’accompagner d’une renégociation des accords pour les adapter à cette évolution. Négociation à laquelle seront présents l’ensemble des représentants des actifs en France.

## Repenser radicalement la politique de la ville

### Les échecs de « la politique de la ville »

Les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont multidimensionnelles : pauvreté, chômage[3], insécurité, mal-logement, lequel touche 4 millions de Français[4]. Ceux-ci souffrent bien souvent d'un sentiment de relégation : ils vivent la disqualification sociale[5] de leur quartier ainsi que son manque d'attractivité comme un déni de reconnaissance.

Née à la fin des années 1970, la politique de la ville est un ensemble de politiques publiques d'aménagement urbain dans des zones en difficulté, où réside environ 10 % de la population. Ces politiques se sont lentement structurées, souvent en réponse à des épisodes de violences urbaines. Ses moyens sont dérisoires (0,5 % du budget de l'État). Combinées à d'autres services publics comme l'école, elles ont permis certaines mobilités sociales, mais pas la fin du statut exceptionnel que l'histoire, l'urbanisme et la politique ont attribué aux « banlieues ».

Depuis 2017, le gouvernement a cherché à favoriser la mixité sociale et à agir contre la « ghettoïsation » ; mais les mesures adoptées en soutien aux 1 300 quartiers prioritaires de la ville ne suscitent pas de reconnaissance symbolique à la hauteur des investissements réalisés.

4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires ont été annoncés en février 2021, en rendant permanente l'obligation des 25 % de logements sociaux par commune. La loi a été complétée par l'ajout de sanctions plus systématiques et dissuasives en cas de non-respect des engagements des quotas, ainsi que de nouveaux objectifs d'attribution des logements sociaux pour des publics prioritaires comme les travailleurs et pour l'intégration des classes moyennes. Enfin, les préfets se sont vus dotés de certaines prérogatives concernant l'attribution des logements sociaux. Le programme France Services, lancé en 2019, pour l'implantation des maisons de services au public à destination des habitants des zones rurales et périurbaines, afin de permettre l'égalité d'accès aux services publics (Pôle emploi, CNAM, CNAF, CNAV, CCLSA, La Poste), reste très inégal.

## Un plan de rénovation des services publics

Il faudra substituer à la politique de la ville un plan national de rénovation des services publics. L'enjeu réel n'est pas une politique de la ville, mais la réhabilitation des services publics dans tous les territoires

fragiles, qui ne se limitent pas aux quartiers prioritaires définis par la politique de la ville (les deux tiers des enfants en difficulté scolaire ne vivent pas dans les quartiers prioritaires) et la redistribution sociale doit s'opérer dans tous les secteurs de l'économie de la vie : sécurité, santé, services sociaux, logement, mobilités, accompagnement des familles, culture, éducation.

La mise en place de régies publiques de transports en commun gratuits par voie routière (qui coûtent six fois moins cher que le train) comblerait le déficit inacceptable de certains territoires enclavés et excentrés.

Pour l'accès au logement, l'État devra donner aux propriétaires les garanties nécessaires pour permettre des contrats de location aux ménages les plus modestes. Pour ce faire, l'État devra apporter de vraies ressources pour cofinancer avec les intercommunalités un fonds national et territorialisé de garantie pour les habitants de ces territoires urbains sinistrés. Cela changerait la vie de milliers de familles qui se voient refuser l'accès à un logement de qualité faute de garantie et contribuerait à harmoniser le niveau des prix au mètre carré des logements HLM.

Pour l'accès à l'emploi, des formations professionnalisantes pour les 18-25 ans seront mises en place, sous forme de partenariat entre une école d'ingénieurs et une association nationale de lutte contre le décrochage scolaire, telles Epitech et ZupdeCo, qui recrutent dans les missions locales des jeunes pour leur offrir un cycle accéléré de formation de développeur Web. Près de 100 % des promotions décrochent un emploi après moins de 18 mois. L'État pourrait formaliser l'animation des réseaux de ces écoles, en lien avec la profession, pour coordonner l'offre et favoriser les économies d'échelle, réservées à ces populations, dans tous les secteurs de l'économie de la vie.

## Pour une ruralité positive : changer de regard sur les territoires ruraux, rassembler le pays et donner confiance aux jeunes ruraux

Longtemps passé sous silence, le malaise rural est désormais bien documenté. Nombreux sont les géographes et sociologues qui dressent le constat d'une « fracture territoriale », au détriment des territoires et espaces ruraux et au bénéfice des métropoles. Des formules comme la « France périphérique » ou l'« archipel français », qui participent du « mystère

français », ont ainsi trouvé une place dans le paysage politique et médiatique aux côtés des célèbres formules « Paris et le désert français » ou encore la « diagonale du vide », plus anciennes, mais qui annonçaient déjà cette fracture entre des aires métropolitaines dynamiques et gagnantes d'une économie mondialisée des services et de la finance d'une part, et des espaces ruraux en déclin et laissés pour compte après la désindustrialisation et le déclin de l'artisanat et des commerces de proximité d'autre part. Une action volontariste en faveur de la ruralité et, à travers elle, de la cohésion nationale, est nécessaire. Au regard de leur potentiel, les espaces ruraux peuvent devenir les fers de lance d'une France positive.

## Engager un plan massif pour la jeunesse rurale autour de l'école, du mentorat et des services ruraux

Un plan massif pour la jeunesse rurale pourrait être organisé autour de la généralisation du dédoublement des classes de CP. Ce plan devra également instaurer la banalisation dans les universités et les grandes écoles de demi-journées consacrées au mentorat, à l'aide à l'orientation et aux devoirs dans des lycées ruraux. Très concrètement, chaque université et école délivrant un diplôme reconnu par l'État devra banaliser une demi-journée par mois, et l'obtention du diplôme sera conditionnée à cette mission d'intérêt général. Une telle mesure renforcera également la connaissance, par les futurs cadres, de la ruralité et favorisera les échanges culturels entre jeunes de territoires différents. Pour finir, il conviendra de renforcer l'investissement dans les équipements sportifs et culturels ruraux et dans l'accès à la mobilité (permis de conduire à 1 euro via La Poste) et au numérique.

## Reconnaître les apports des aménités rurales à la nation via une réforme de la dotation globale de fonctionnement

Les espaces ruraux, moins peuplés et moins dynamiques, apportent des ressources écologiques importantes à la nation qui ne sont néanmoins pas valorisées. Le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est aujourd'hui indexé sur plusieurs facteurs, dont les kilomètres de voirie et le nombre d'habitants. L'ajout des apports naturels des communes rurales

(matières premières, ressources naturelles, etc.) dans le calcul de la DGF permettrait de renforcer l'autonomie financière de ces communes, de valoriser la ruralité et d'inciter les maires ruraux à préserver ce patrimoine, et à réduire l'artificialisation des sols.

### Pour une couverture très haut débit aussi performante dans les zones rurales que sur le reste du territoire français

Contrairement aux zones urbaines et périurbaines, où le taux de couverture à la fibre optique est d'environ 80 %, le taux de connexion est à peine de 32 %[6] dans les zones rurales, qui comptent pourtant environ 30 millions d'habitants. Les départements ruraux, tels que la Dordogne, l'Ardèche, la Haute-Saône, la Creuse, les Hautes-Alpes, sont les plus touchés par ce retard : leur moyenne ne pointe qu'à 17,5 % de foyers raccordables. Dans les Outre-mer, les retards dans le déploiement de la fibre optique sont encore plus accablants (à l'exception de La Réunion), avec des taux d'accès allant de 26 % en Guyane, 22 % en Guadeloupe, à 21 % en Martinique... Les efforts en matière de couverture très haut débit devront être considérablement accentués pour atteindre des résultats, *a minima*, aussi bons que dans le reste de la France.

## Une République laïque et indivisible

### Préserver tous les acquis de la loi de 1905

La très grande majorité des Français est attachée à la laïcité, ciment de l'unité nationale. Si sa mise en œuvre s'est faite dans la violence, la loi de 1905 a fait consensus jusque dans les années 1970. Puis ses implications pratiques, qu'elles soient culturelles, scolaires ou autres, ont fait l'objet des batailles les plus variées[7]. L'imposition de pratiques patriarcales et l'apparition d'un prosélytisme salafiste dans des zones par ailleurs en situation de relégation économique ont conduit à présenter la laïcité comme l'outil d'un prétendu maintien d'une norme social-libérale, mettant le modèle français en porte-à-faux.

Ce sont de très nombreuses questions concrètes qui interrogent aujourd'hui la définition même de la laïcité dans le quotidien des Français.

La loi définit un cadre qui doit être enseigné et compris de tous. Ce cadre est affiné au fil du temps, par des événements qui rendent impératif de le clarifier. Il mérite d'être rappelé aussi souvent que nécessaire, avec la plus grande pédagogie, car chaque citoyen est un acteur de la laïcité.

En ce qui concerne l'enseignement et les signes religieux ostensibles à l'école, c'est en 2003 que la Commission Stasi dresse une liste des signes ostensibles, qui se limite dans un premier temps au voile, à la kippa et aux grandes croix, avant qu'une autre loi (2004) laisse place à une définition plus floue : par exemple, le port d'une jupe longue ne peut en lui-même justifier une exclusion de l'établissement scolaire, mais l'étude du contexte peut alerter et conduire à une telle sanction. Une mère voilée qui accompagne les enfants n'est pas représentante de l'école, mais présente comme mère d'élève. À ce titre, elle est libre de ses choix et non soumise à l'obligation de neutralité, qui concerne uniquement les agents publics et fonctionnaires.

Par ailleurs, la laïcité à l'école a pu également soulever quelques tensions inutiles en matière de restauration scolaire, qui n'est, rappelons-le, qu'un service public facultatif. Si aucune obligation ne peut contraindre la commune en matière de menus, l'école a néanmoins pour mission d'accueillir tous les enfants, sans distinction de religion, et doit *a fortiori* leur permettre de participer à leur apprentissage du vivre-ensemble, ce qui suppose de leur proposer un repas qu'ils puissent partager avec leurs camarades (avec ou sans viande) et surtout de ne pas séparer les enfants en fonction de leur choix. Par conséquent, il ne devrait même pas avoir lieu de parler de « menus de substitution ».

La question de la laïcité se pose également au travail. Dans le secteur privé, contrairement au secteur public, les citoyens ne sont pas contraints par un principe de neutralité. Ce n'est que pour des raisons dites objectives, qu'elles soient par exemple liées à la sécurité ou à l'hygiène dans l'entreprise, que la manifestation du fait religieux peut y être encadrée, voire interdite. Ainsi, pourront être sanctionnés un boucher qui refuse de servir de la viande de porc ou une infirmière qui refuse de faire une transfusion ; un chef d'entreprise pourra par ailleurs légitimement faire cesser tout prosélytisme exercé par un salarié, par exemple par la diffusion

de tracts. Notons cependant que le simple port d'un signe religieux ne constitue pas du prosélytisme (arrêt de la CEDH dit Sahin c. Turquie). Il est important que chaque entreprise rappelle ces règles à travers son règlement intérieur.

Concernant la pratique du sport, les fédérations sportives agréées sont délégataires d'une mission de service public[8]. Leurs personnels représentent donc l'administration et sont ainsi logiquement soumis à la neutralité. Il n'y a pas que les principes liés à la laïcité qui interdisent les lieux où s'exerce le sport d'être des espaces de prosélytisme, religieux ou politique. Cela découle en effet également des valeurs du sport, rappelées notamment dans l'article 51 de la Charte olympique et dans la loi 4 de la FIFA concernant le football. Il n'est pas question par ailleurs d'autoriser, sous aucun prétexte, religieux ou autre, une quelconque inégalité entre l'homme et la femme, car le droit commun lui-même l'emporte sur toute éventuelle prescription religieuse ou interprétation religieuse qui prônerait une telle rupture d'égalité. Il est donc exclu d'accepter de réserver un créneau à la piscine à des femmes de la même confession pour des questions religieuses.

Pour chacun de ces exemples – non exhaustifs –, seuls la concertation, la connaissance du cadre juridique applicable et le bon sens peuvent aboutir à des solutions efficaces, respectueuses des principes de la République. La France a un modèle universel, mais une histoire multiculturelle, l'un n'étant pas en contradiction avec l'autre. Si un message doit être passé aux générations futures, c'est que la loi de 1905 est avant tout une loi de liberté. Une approche laïque viable n'a pas tant à imposer une norme (comme le menu carné à l'école par exemple) qu'à permettre un choix libre et respectueux des autres, tout en expliquant les principes d'égalité et de liberté qu'elle sous-tend.

## Aller au-delà de la loi de 1905

Si la liberté de pratiquer sa religion est admise par tous, la société française s'interroge cependant sur les moyens de protéger, voire de prolonger, l'esprit de cette loi au-delà de la loi.

De nombreux débats viennent questionner, non pas la laïcité comme organisation du rôle de l'État au titre de la loi de 1905, mais la forme que doit prendre cette laïcité plus d'un siècle après sa proclamation : faut-il une

laïcité « ouverte », « fermée », « de combat », chaque camp se targuant d'être le défenseur de la « vraie laïcité » et accusant aussitôt l'autre de la dénaturer ? C'est que le débat sur la laïcité a progressivement glissé du domaine purement juridique et religieux vers le terrain culturel puis identitaire. Ces questions émergent face à la possibilité pour une partie de la société de renforcer la présence du religieux au sein de l'espace public. La laïcité est de fait convoquée pour rejeter les signes ostensibles de l'islam en France par exemple, vécus par certains comme intrinsèquement incompatibles avec la République. Le voile dans ce contexte cristallise des pratiques sociales aux yeux d'un projet de société laïque.

Il ne faut toutefois pas confondre les pratiques radicales, qui sont encore minoritaires et doivent être combattues, avec d'autres qui, si elles ne nous plaisent pas pour ce qu'elles diraient de l'émancipation des femmes, dépassent largement le cadre de la loi de 1905. Cependant, affirmer que des pratiques religieuses conservatrices ne sont pas contraires à la loi de 1905 ne signifie pas non plus qu'il faille s'en accommoder ou qu'elles soient un idéal pour chaque citoyenne ou citoyen de la République française.

Dans notre système laïc, chacun est libre dans l'espace public, dans la limite de l'ordre public. Ce principe élémentaire de liberté permet une vie démocratique pluraliste et respectueuse des différences, mais aussi la promotion de normes sociales régressives.

Combattre la norme sociale que porte le salafisme, par exemple, nécessite non pas seulement de nouvelles lois, mais aussi et surtout de comprendre que la promotion et la garantie de la laïcité ne se jouent pas qu'au strict niveau institutionnel, mais aussi au niveau de la société tout entière. C'est comprendre qu'une éducation précoce sur la mixité homme-femme passe par l'école de la République et par une politique urbaine égalitariste qui empêche, de fait, des groupes religieux de monopoliser des espaces publics. Et, à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, ce sont tous les enfermements, algorithmiques, sociaux, locaux, qu'il faut casser pour lutter contre les orthodoxies.

La priorité en la matière sera donc d'appliquer le cadre juridique laïc existant, car la loi de 1905 et tous les autres textes qui ont défini au fur et à mesure la laïcité en France sont aujourd'hui suffisants pour traiter les situations existantes de manière claire. Cependant, leur application doit être

mieux comprise, plus appliquée et soutenue par tous les acteurs de la société, et, pour finir, considérablement défendue.

## La création d’un Défenseur de la laïcité

Il faudra renforcer la bonne application du principe de la laïcité et veiller à diffuser une pédagogie auprès des principaux acteurs visant à la faire respecter, sur tout le territoire français. Nous proposons pour cela de créer un nouveau poste, celui de Défenseur de la laïcité, sur le modèle du Défenseur des droits. Le Défenseur de la laïcité devra avoir des relais locaux, dans chaque préfecture, mais pourra également s’appuyer sur des relais citoyens et associatifs. Il aura vocation à défendre la laïcité dans le cadre des relations avec les administrations de l’État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d’une mission de service public ; à fournir un soutien et des lignes directrices à tous les acteurs confrontés dans leur quotidien au principe de laïcité (par exemple, en fournissant un support clair aux enseignants devant aborder cette thématique avec leurs élèves) ; à orienter vers les autorités compétentes en cas d’atteinte au principe de laïcité et à fournir ses conclusions en justice.

Il faudra également soutenir financièrement le milieu associatif laïc beaucoup plus largement. L’aide aux bibliothèques et aux associations d’éducation populaire laïques dans leurs actions éducatives sur la laïcité et les faits religieux constitue un levier local puissant.

Derrière les discours orthodoxes et le retour d’une certaine forme de religion, il y a aussi des quêtes de sens face à la modernité qu’il faut savoir écouter. Il est ainsi dans la tradition des Lumières de pouvoir créer des « Maisons de la sagesse », lieux de rencontre et d’éducation populaire qui auraient vocation à fournir des informations sur les questions religieuses et philosophiques et auraient une mission de conseil auprès de personnes en quête spirituelle ou métaphysique.

La République doit savoir outiller chaque enseignant et chaque élève en l’instruisant sur les religions avec une approche historique, culturelle et linguistique. Elle sera source de pédagogie et de reconnaissance de la diversité des histoires dans l’histoire de France, de même qu’elle renforcera la laïcité en construisant une narration commune républicaine et apaisée,

par la création de comités citoyens pilotés par les académies pour travailler sur les enjeux de laïcité avec le Défenseur de la laïcité et soutenir le corps enseignant.

## Renforcer la justice pour restaurer la sécurité

La justice est une institution sur laquelle nos concitoyens portent un regard critique, à la hauteur des attentes qu'ils placent en elle. On la décrit ainsi volontiers comme trop lente, trop chère et trop complexe. On soupçonne son manque d'impartialité et l'emprise du pouvoir politique quand elle enquête sur les puissants. À l'inverse, on dénonce volontiers son laxisme lorsqu'il s'agit de traiter la délinquance du quotidien. Derrière ces critiques, pour la plupart injustes, se cachent trois questions : celle des moyens, celle des priorités et celle de la confiance. Pour chaque type de menace (délinquance, terrorisme islamiste et d'extrême droite, délinquance en col blanc ou criminalité environnementale), la dynamique est similaire : les réformes entamées restent timides et ne peuvent pas réellement traiter les problèmes à la source sans plus de moyens.

Selon un sondage d'opinion publié en décembre 2020, seulement 41 % des Français ont confiance en la justice et la cote de confiance en la police est à seulement 47 % chez les 18-24 ans. Par ailleurs, un Français sur trois considère que les violences policières sont représentatives d'un phénomène général au sein de la police française (35 %) et estime que la police française est raciste (34 %). Une partie de la population perçoit ainsi la police républicaine comme violente et discriminante, comme l'illustrent les manifestations faisant suite à des soupçons de violences illégitimes perpétrées à l'occasion de contrôles d'identité ou d'interventions policières. On retrouve cette même défiance de la part d'une partie de la population, qui dénonce le traitement policier des manifestations des Gilets jaunes.

En dépit de l'effort budgétaire voté par la loi de programmation et de réforme de la justice du 23 mars 2019, le budget de la justice française reste très en deçà des moyennes de l'ensemble des États européens.

Le Conseil de l'Europe[9] relève que, hors budget des prisons (qui constitue le principal poste budgétaire dans le budget du ministère de la Justice), la France ne consacre à la justice judiciaire (budget des tribunaux, siège et parquet, aide juridictionnelle) que 69,50 euros par habitant, loin des

efforts consentis par des pays comparables comme l'Italie (83,20 euros par habitant), la Belgique (83,70 euros par habitant), l'Espagne (92,60 euros par habitant) et l'Allemagne (131,20 euros par habitant). Le nombre de magistrats en France, avec 10,9 juges et 3 procureurs pour 100 000 habitants, apparaît là aussi très nettement inférieur aux efforts consentis par nos voisins européens : l'Allemagne dispose de 24,5 juges et de 7,1 procureurs pour 100 000 habitants. Sur le plan de l'aide juridictionnelle, la France consacre deux fois moins de budget que ses voisins.

Ce sous-dimensionnement de la justice judiciaire française explique en effet les délais perçus comme anormalement longs par les justiciables, que ce soit en matière civile, commerciale ou pénale, dont il peut parfois résulter un véritable sentiment de déni de justice. Ces délais sont, en matière pénale, en moyenne de 9 mois pour les enquêtes dirigées par le parquet et de 43 mois lorsqu'elles sont menées par un juge d'instruction[10]. Ils sont en moyenne de 5 à 7 mois en matière civile et commerciale, 12 mois en cas d'appel[11].

Il y a donc urgence à trouver les ressources pour remédier à cette situation, alors que les délais de traitement des affaires judiciaires se sont encore aggravés ces derniers mois par les effets conjugués de la grève des avocats contre la réforme des retraites et du confinement survenu au printemps 2020, lesquels ont profondément et durablement désorganisé les juridictions.

L'on assiste également à la complexification croissante de la procédure pénale, au gré de la superposition par le législateur, ces dernières années, de textes de loi successifs, votés dans l'urgence et sans cohérence[12]. Cette complexification participe du sentiment de lassitude et de découragement des enquêteurs face à une procédure de plus en plus incohérente et chronophage et, en conséquence, de la crise d'attractivité de la filière judiciaire, comme le relève le Sénat dans son rapport consacré au malaise des forces de sécurité intérieure[13].

Enfin, il conviendra de faciliter les allers-retours des magistrats avec le secteur privé et la société civile pour lutter contre l'entre-soi et le corporatisme.

## Délinquance du quotidien et nouvelles menaces

Autres constats importants, les violences urbaines, les rixes entre bandes, la consommation de stupéfiants sur la voie publique ou encore les dégradations des équipements entretiennent un fort sentiment d'insécurité. Selon un sondage d'opinion publié en avril 2021, plus de deux Français sur trois estiment que la situation en matière de sécurité des biens et des personnes s'est dégradée ces dernières années. Pour faire face à ce sentiment de montée de l'insécurité, presque un Français sur deux préconise un durcissement du Code pénal et un Français sur trois indique souhaiter un renforcement de la présence policière sur le terrain[14]. Le législateur a, dans ce contexte, doté policiers et magistrats de nouveaux outils juridiques, comme l'interdiction de rodéos sauvages[15] ou des « interdictions de paraître » d'une durée de 6 mois pour éloigner les individus connus pour perturber durablement en bande la tranquillité des quartiers. La « police de sécurité du quotidien » est en train de tenter de reconstruire ce que la disparition de la police de proximité avait détruit.

La menace terroriste perdure, depuis la Syrie et l'Irak ou le Sahel comme depuis l'intérieur de notre société. Parmi les 530 individus détenus en France pour des actes de terrorisme en lien avec la mouvance islamiste, plus de 150 devraient être libérés d'ici 2022 et un peu plus de 320 détenus de droit commun identifiés comme radicalisés. 160 djihadistes adultes français continueraient à évoluer dans le Nord-Ouest syrien. On estime qu'une soixantaine de djihadistes adultes français sont toujours détenus par les Kurdes en Syrie (outre environ 120 femmes et plus de 300 enfants). Des programmes d'accompagnement des sortis de détention ont aussi été créés, à l'image de celui de l'association Artemis du groupe SOS[16]. La création du Parquet national antiterroriste (PNAT), d'un Service central de renseignement pénitentiaire (SCRP) et de « quartiers d'évaluation de la radicalisation » (QER) au sein de plusieurs établissements pénitentiaires témoigne de l'adaptation des pouvoirs publics à ces évolutions.

Les mouvements contestataires radicaux et violents, d'ultra-droite, d'ultra-gauche ou même antispécistes, sont également plus actifs et dangereux. Certains groupuscules identitaires d'ultra-droite préparent des actions particulièrement violentes qui s'apparentent à celles de type terroriste. Leurs cibles sont généralement les représentants des pouvoirs

publics, les membres de la communauté musulmane, de la communauté homosexuelle ou encore les associations d'aide aux migrants.

La délinquance en col blanc a aussi pris un tour nouveau avec, à compter de mars 2020, l'apparition de cas de fraudes aux dispositifs de soutien à l'économie, ainsi qu'une recrudescence des escroqueries aux faux ordres de virement. Les créations de services spécialisés et autres réformes opérées ces dernières années, à l'image de la création du Parquet national financier en 2013[17], ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si des moyens humains et matériels d'enquête suffisants sont alloués à la lutte contre la délinquance économique et financière, domaine qui couvre une gamme d'infractions éminemment techniques, nécessitant des ressources d'investigation spécialisées. Le décalage des moyens mis à disposition des enquêteurs apparaît patent face à nos partenaires anglais et américains, et permet de comprendre en partie leur suprématie extraterritoriale[18].

Se sont aussi développés les réseaux de trafics de stupéfiants, de traite des êtres humains, d'immigration illégale, de trafics de biens culturels ou encore de déchets ou d'espèces protégées…

## Sanctionner plus rapidement et plus efficacement les crimes et les délits

Pour faire face à la délinquance du quotidien, qui empoisonne la vie de nos concitoyens, un changement radical de perspective sécuritaire doit être opéré par le ministère de l'Intérieur. Il faut décider d'un retour généralisé sur l'ensemble du territoire de la police de proximité, qui ne doit plus être cantonnée à certains quartiers.

En parallèle, une politique pénale claire et déterminée doit être conduite par le ministère de la Justice à travers la diffusion par le ministre d'instructions aux parquets visant au développement du recours à des travaux d'intérêt général et aux interdictions de territoire pour les individus dont les agissements réitérés suscitent un trouble à l'ordre public persistant au sein de leur quartier.

Afin de mieux lutter contre les comportements de défiance vis-à-vis de l'autorité, qu'il s'agisse de la police ou des maires, il conviendrait de créer dans le Code pénal une circonstance aggravante générale applicable à tous

types de délits lorsque la victime est un policier ou un élu, ou un soldat, ou tout autre détenteur d'une autorité de service public ; à l'instar de la circonstance aggravante générale de mobile discriminatoire et de sexisme qui a été créée dans le Code pénal par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Le renforcement de l'autorité publique implique également que les sanctions prononcées à l'encontre des trafiquants de stupéfiants et des malfaiteurs les plus aguerris soient renforcées.

Les procureurs français devraient voir leurs compétences élargies pour combattre plus efficacement la délinquance en leur permettant, dans le cadre de leurs enquêtes préliminaires, de solliciter du juge des libertés et de la détention le placement d'individus particulièrement dangereux sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire pour une durée maximale de trois mois.

Par ailleurs, afin de désengorger les parquets et les tribunaux, il conviendrait de développer massivement les modes de poursuite simplifiés en matière pénale, notamment en ouvrant la possibilité de recourir au plaider-coupable en matière criminelle (avec l'accord de la victime le cas échéant).

En matière de lutte contre le terrorisme, l'internationalisation de la menace impose de considérer sérieusement la possibilité de confier à une autorité judiciaire supranationale – telle que le nouveau parquet européen – le soin de prendre en charge la poursuite des mouvements terroristes portant atteinte aux intérêts européens ou de plusieurs États membres de l'Union[19]. Par ailleurs, sur le plan national, il convient d'élargir à l'ensemble du territoire une offre de places pour les sortants de détention terroristes ou radicalisés au sein des structures de déradicalisation et de ré-affiliation sociale.

Pour mieux faire face aux nouveaux défis en matière de délinquance environnementale (écocide notamment), il conviendrait – à l'instar des États-Unis, du Brésil et de l'Espagne – de doter l'autorité judiciaire d'une nouvelle autorité de poursuite spécialisée, sur le modèle du PNF (Parquet national financier) et du PNAT (Parquet national antiterroriste) : le Parquet national environnemental (PNE).

Pour mieux faire face aux défis liés à la grande délinquance économique et financière et en bande organisée, et afin de disposer au niveau national

d’un véritable instrument de restauration de la souveraineté économique et judiciaire française face à l’extraterritorialité des lois américaines, et demain potentiellement chinoises, un effort de recrutement et de valorisation des carrières des magistrats et des assistants spécialisés au sein du Parquet national financier ainsi que des enquêteurs judiciaires spécialisés doit être lancé afin de doubler les effectifs, d’attirer et de fidéliser en leur sein les magistrats les plus compétents et ouverts sur l’international (conditions de travail, primes, valorisation de carrière…). Une réforme du statut des assistants spécialisés devrait par ailleurs être lancée en les transformant en de véritables « consultants judiciaires » sur le modèle des « *paralegal* » qui assistent les magistrats du parquet de Manhattan dans leurs enquêtes et qui peuvent, à ce titre, non seulement effectuer des recherches juridiques et documentaires, mais également réaliser des actes d’enquête sous l’autorité des procureurs (notamment adresser des réquisitions, procéder à des auditions retranscrites sur procès-verbal, etc.).

**17 magistrats pour 100 000 habitants d’ici la fin du quinquennat**

Un effort de recrutement massif doit être lancé sur 5 années afin de permettre à la Justice française de se mettre au niveau des standards européens moyens. Il conviendrait – pour rejoindre la moyenne des pays du Conseil de l’Europe – de passer de 8 500 magistrats (75 % au siège et 25 % au parquet), soit 13 pour 100 000 habitants, à 21 000 (13 600 magistrats du siège et 7 400 magistrats du parquet), soit 30 pour 100 000 habitants. S’il apparaît difficile de pouvoir atteindre ce ratio sur un délai de 5 ans, le recrutement d’au moins 2 500 magistrats judiciaires supplémentaires sur cette période permettrait de porter le nombre total de magistrats en exercice à 11 000, soit 17 pour 100 000 habitants.

En complément, il conviendrait de substituer à la logique de recrutement ponctuel de contractuels (assistants de justice, juristes assistants, délégués du procureur, vacataires…) la création d’un véritable corps de « clercs de justice » afin de permettre aux magistrats du premier grade de se repositionner comme chefs d’équipe de juristes. Le nombre de recrutement de ces « clercs de justice » devrait être sur une période de 5 ans d’au moins 10 000 afin de rejoindre la moyenne européenne.

## Intensifier la lutte contre les discriminations

La loi « Égalité et citoyenneté » de janvier 2017 oblige chaque entreprise de plus de 300 salariés et toute organisation spécialisée dans le recrutement à former son personnel en charge du recrutement à la non-discrimination. En pratique, il n'y a aucune puissance coercitive pour le respect de son application. Il conviendra d'amender la loi « Égalité et citoyenneté » afin de l'élargir aux entreprises de plus de 50 salariés et de créer un corps d'inspecteurs publics des discriminations en vue de contrôler sa bonne application.

Cependant, promouvoir la diversité ne doit pas passer uniquement par des mesures légales contraignantes. La République doit être en mesure de catalyser les initiatives positives en mobilisant les entreprises et en favorisant l'émulation autour d'une société et d'une économie inclusives. Aussi, il faudra publier chaque année le niveau de « positivité-inclusivité » des entreprises du CAC 40, en leur fournissant des outils pour aider les décideurs à mieux mesurer la diversité dans leur entreprise.

Le rôle du Défenseur des droits devra être renforcé : une décennie après sa création, c'est, sans aucun doute, une institution utile qui a réussi à s'imposer comme une vigie du respect des droits et de la lutte contre les discriminations. Néanmoins, il exerce essentiellement une magistrature morale, dépourvue de pouvoir de sanction. Cette absence de rôle contraignant ne permet pas au Défenseur des droits d'agir en concurrence avec les juridictions. Il faudra leur en attribuer un. Le Défenseur des droits devrait également pouvoir saisir le Conseil constitutionnel en amont et en aval de la promulgation des lois.

## Un contrôleur général des forces de sécurité intérieure pour endiguer la crise de confiance

La justice française connaît un déficit de confiance récurrent alimenté par le soupçon constant autour de sa supposée dépendance au pouvoir exécutif. Des réformes importantes sont intervenues au cours de la dernière décennie, avec notamment la suppression de la possibilité pour le garde des Sceaux d'adresser des instructions individuelles aux procureurs[20]. Pour autant, la grande réforme constitutionnelle, maintes fois promise à droite comme à

gauche, visant à garantir l'indépendance des procureurs n'a toujours pas abouti, alors même qu'elle semble faire globalement consensus. De même, la problématique de la transparence quant aux informations remontées par les parquets à la Chancellerie dans les affaires individuelles n'a toujours pas fait l'objet d'une clarification législative, en dépit des demandes de rationalisation – voire de prohibition – émanant de parlementaires[21], d'associations représentatives de magistrats du parquet[22] comme du siège[23], mais également du Conseil supérieur de la magistrature[24].

Parce que certains de nos concitoyens, surtout parmi les plus jeunes, portent un regard méfiant sur l'impartialité des enquêtes pénales et disciplinaires menées en matière de violences policières, il faut envisager, à l'instar de ce qu'a déjà fait la Belgique[25], la création d'un « contrôleur général des forces de sécurité intérieure », autorité d'investigation judiciaire et disciplinaire qui absorberait l'IGPN et l'IGGN, placée directement auprès du ministre de l'Intérieur, et dont la direction serait alternativement confiée à un magistrat administratif et à un magistrat judiciaire.

Enfin, la pratique des contrôles d'identité devrait être réformée afin que désormais chaque contrôle d'identité – identité de la personne contrôlée, lieu du contrôle et motif du contrôle – fasse systématiquement l'objet d'un enregistrement dans un fichier spécial. Cette réforme permettrait de mieux analyser et combattre les phénomènes discriminatoires de « contrôle au faciès[26] ». L'accès à ce fichier serait réservé au contrôleur général des forces de sécurité intérieure et à l'autorité judiciaire.

## Pour la dignité des conditions de détention

Selon le rapport Space publié en avril 2021 par le Conseil de l'Europe[27], « le taux global d'incarcération (c'est-à-dire le nombre de détenus pour 100 000 habitants) a continué de baisser légèrement en Europe en 2020, confirmant ainsi une tendance amorcée en 2013 ». Entre 2010 et 2020, ce taux est passé de 88 à 76 en Allemagne et de 116 à 101 en Italie, alors qu'à l'inverse, en France, ce taux a augmenté sur la même période de 103 à 105. Et même dans les pays ayant un taux d'incarcération supérieur à la France, que sont le Royaume-Uni (138) et l'Espagne (123), une baisse de 24 % en Espagne et de 10 % au Royaume-Uni est enregistrée sur la même période.

La France continue à faire face à une situation de surpopulation carcérale, avec une densité carcérale globale approchant, début 2021, un taux de 106 % (soit un peu plus de 64 000 détenus pour 60 000 places dans 188 prisons). Le plan de construction de nouvelles places doit permettre la création, à l'horizon 2022, de 7 000 nouvelles places. Mais une grande partie de celles-ci devront compenser la fermeture de prisons ou de quartiers de détention vétustes. Plutôt que de seulement construire de nouvelles places de prison, il conviendrait de rénover les établissements existants et de remplacer les établissements vétustes par des établissements conformes aux règles pénitentiaires européennes (accès à formation/travail, accès aux soins médicaux et psychologiques…) pour faire en sorte que les peines soient exécutées dans des conditions de dignité et de réinsertion permettant de prévenir la récidive.

## Créer un service public de la défense juridictionnelle

Enfin, pour faire face aux insuffisances de notre système d'aide juridictionnelle aux profits des plus démunis, il conviendrait d'envisager la création d'un « service public de la défense ». Il sera chargé d'assurer une assistance juridique intégrale et gratuite aux personnes dotées de ressources insuffisantes dans tous les domaines : droit pénal, droit social, droits de l'homme… En pratique, il conviendrait de créer un « bureau national du défenseur public » sous la forme d'une autorité administrative indépendante. À sa tête serait nommée une personnalité indépendante qualifiée. En son sein exerceraient de jeunes avocats, voire de jeunes magistrats en début de carrière pour des durées de deux ou trois ans. Ils interviendraient au service des justiciables éligibles à l'aide juridictionnelle pour assurer leur défense tant en matière civile que pénale.

## Organiser de grands débats sur l'euthanasie, la GPA et les conduites addictives

Le droit à mourir dans la dignité est défini par la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016, qui permet de favoriser les soins palliatifs et d'empêcher le médecin de pratiquer une « obstination déraisonnable » dans le soin des malades en fin de vie tout en prohibant l'« euthanasie active ». L'Espagne,

les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont reconnu le droit à pratiquer, sous conditions, l'euthanasie active pour les personnes en grande souffrance. Un débat sur cette procédure vis-à-vis d'autrui devrait avoir lieu, en vue de définir les conditions dans lesquelles elle pourrait être autorisée avec un strict contrôle par le personnel médical et par l'entourage du patient, lorsque ce dernier en fait explicitement la demande et qu'il apparaît qu'il souffre d'une pathologie incurable entraînant de grandes souffrances.

La GPA constitue un autre sujet de société sur lequel la législation française accuse un retard par rapport aux pratiques de nos principaux voisins occidentaux. Bien que la Cour de cassation admette désormais la transcription à l'état civil de l'acte de naissance des enfants nés par gestation pour autrui à l'étranger, cette technique de procréation médicalement assistée par implantation d'un fœtus issu d'une fécondation *in vitro* ou d'une insémination dans l'utérus d'une mère porteuse reste interdite en France depuis la loi du 29 juillet 1994. D'autres législations (Pays-Bas, Russie, Grèce, Danemark, Inde, certains États des États-Unis, Canada…) ont progressivement autorisé cette technique d'assistance médicale à la procréation permettant à une mère porteuse de porter un enfant pour le compte d'un couple de parents d'intention. Il conviendrait donc de débattre de la consécration, sous strictes conditions, d'un statut juridique des mères porteuses, des parents d'intention et de la convention liant les parties aux termes desquels la mère porteuse se verrait assurer la certitude de la prise en charge par les parents d'intention de l'ensemble des coûts liés au suivi médical durant la grossesse.

Le prochain quinquennat devra intensifier la lutte contre les conduites addictives. Tandis que le budget alloué à la police, à la gendarmerie et aux douanes pour la lutte antidrogue a quasiment doublé entre 2012 et 2018 (pour atteindre 1,08 milliard d'euros annuels), la France reste championne d'Europe de la consommation de cannabis, avec 5 millions d'usagers annuels et 900 000 fumeurs quotidiens[28]. La question de la légalisation du cannabis devra être posée aux Français dans le but de réduire la délinquance dans un souci de justice sociale, pour assécher le marché noir, protéger notre jeunesse, développer les actions de prévention, notamment en direction des plus jeunes, et l'éducation à l'usage.

Par ailleurs, l'usage de drogues dures gangrène la vie de certains quartiers. Face à l'impuissance publique, une véritable réponse médico-sociale pérenne aux consommateurs de crack devra être apportée, en urgence, dès 2022 : il faudra multiplier l'ouverture de structures de prise en charge des toxicomanes associées à des salles de consommation, qui puissent apporter des aides médicales, psychiatriques, sociales, d'hébergement ou encore de réinsertion et de réadaptation dans toutes les métropoles gangrenées par ces addictions.

Enfin, le prochain quinquennat devra réactualiser sa politique de lutte contre le tabac et l'alcoolisme. Le tabac, avec 13 millions de fumeurs quotidiens, dont 30 % des adolescents, est ainsi la première cause de mortalité évitable en France, l'alcool étant la deuxième. Trop souvent, on entend dire que la consommation d'alcool et de tabac rapporterait plus qu'elle ne coûte. C'est tout simplement faux. En 2020, par exemple, l'industrie du tabac a rapporté à l'État environ 16 milliards d'euros ; or l'État a dû, dans le même temps, débourser plus de 26 milliards d'euros pour couvrir le coût des soins engendrés par des maladies liées au tabac. De même, la taxation sur les alcools ne représente ainsi que 37 % du coût des soins[29]… La mortalité due à la consommation d'alcool est plus importante en France que dans les autres pays européens : elle tue 41 000 Français chaque année[30] (depuis 1985, en comparaison, on n'a jamais connu plus de 500 morts, bien que terribles, par surdose de consommation de drogues en France par an[31]). Le prochain quinquennat devra durcir la loi Évin sur la régulation de la publicité et l'encadrement de la vente d'alcool. Il faudra également instaurer un prix minimum par unité d'alcool – cela permettra d'augmenter significativement les tarifs de l'alcool – et ne plus proposer à la vente de l'alcool peu cher afin d'éviter au public le plus jeune d'en acheter. Le tabac quant à lui devra être interdit à la vente aux moins de 21 ans.

## Une immigration contrôlée et conditionnée à l'intégration des nouveaux venus

La question de l'immigration est aujourd'hui explosive en France. Elle est ainsi d'abord associée à la question de l'identité, et indirectement pour une partie des citoyens français à celle de la cohabitation avec des

étrangers, à celle de l'emploi et du chômage, et enfin à celle de l'insécurité et du terrorisme.

L'Europe a été tour à tour terre d'émigration – en particulier vers les Amériques – et d'immigration. Les échanges humains et culturels ont fait toute sa richesse. L'accroissement des mobilités, couplé à l'instabilité de régions et au maintien de fortes inégalités, peut soumettre les pays de l'Union européenne à une pression migratoire difficilement conciliable avec le maintien de ses conditions d'accueil et même de certains droits sociaux de ses citoyens.

La France, qui se veut pays universel construit par l'intégration au corps social de gens différents, se singularise encore, avec une volonté affichée de se construire unie au-delà des particularismes, et donc au-delà de l'origine ou de la croyance de ses habitants. De cette volonté est née l'ambition de l'assimilation, devenue celle de l'intégration. Le législateur a voté sept réformes du droit des étrangers depuis 2012[32], soit près d'une par an ; ces réformes tendent à améliorer les contrôles et l'efficacité des procédures de reconduite et à renforcer l'arrivée de migrants « choisis » (étudiants ou salariés qualifiés).

Depuis ces dernières années, on passe d'une population presque exclusivement d'origine européenne à une population dont les étrangers d'origine non européenne constituent le tiers des naissances[33]. La délivrance de premiers titres de séjour a crû, de 2009 à 2019, de 194 410 en 2009 à 277 406 (+ 43 %) en 2019.

Le nombre de demandes d'asile est en augmentation rapide – il a plus que doublé entre 2010 et 2019[34] – le droit appliqué est une convention de 1951, et déclinée par la jurisprudence des cours et tribunaux. Les juridictions chargées du contentieux sont submergées par le contentieux du droit d'asile. À titre d'exemple, en 2018, le contentieux des étrangers a représenté 37,5 % de l'activité des tribunaux administratifs, 49,4 % de celle des cours administratives d'appel et 20,65 % de celle du Conseil d'État. Le nombre de personnes auxquelles est accordé le statut de réfugié – ou la protection subsidiaire – était en 2019 de 13 980, sur 66 464 décisions rendues, soit un taux faible de 23,7 % en 2020 à l'OFPRA et à 37,7 % après recours devant la cour nationale du droit d'asile.

87,60 % des étrangers théoriquement obligés de quitter le territoire français y demeurent sans droit ni titre[35] – et ce chiffre ne prend pas en

compte les étrangers faisant l'objet d'un refus de titre, mais que la préfecture n'oblige pas à quitter le territoire du fait de situations, souvent familiales, qui les en empêchent. Ils sont alors, d'une certaine manière, contraints de gagner illégalement leur vie tout en bénéficiant de la nécessaire – pour la santé publique, et en particulier pour la lutte contre les maladies infectieuses – aide médicale d'État (AME) sans pour autant cotiser au système social français. Les recettes perdues par l'absence de cotisation liées au travail non déclaré des étrangers grèvent également les finances publiques. Cette absence de recettes, et surtout l'absence d'intégration, représentent probablement, à moyen et long terme, le coût le plus élevé pour la collectivité.

Le coût des éloignements représente 468,45 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutent 27 millions d'euros pour les retours aidés[36]. Il convient d'ajouter environ 120 millions d'euros représentant le traitement des 3 371 agents chargés de l'accueil des étrangers en préfecture[37], et 60 millions d'euros environ pour une approximation basse du coût du contentieux, sans inclure les quelques dizaines de millions d'aide juridictionnelle, revalorisée en 2020[38].

Au total, les estimations sérieuses évaluent à un nombre compris entre 300 000 et 400 000 personnes[39] le nombre d'étrangers en présence irrégulière en France.

## Accorder un droit provisoire de travail à tout étranger non encore régularisé

Sans renoncer à éloigner les étrangers qui ne remplissent pas les conditions de séjour, en particulier ceux relatifs à l'intégration qu'il est recommandé de mettre en place, un accord provisoire de travail devra être trouvé, de nature à améliorer le sort des étrangers, leur gestion, leur possible intégration pérenne et la sécurité des autres habitants du pays. Ce système permettrait la lutte contre le travail illégal, la perception de recettes supplémentaires, l'amélioration du système de reconduite à la frontière, par une meilleure connaissance des migrants obligés de quitter le territoire français. Sauf motifs exceptionnels prévus par la loi, cet accord permettrait aux étrangers sans titre de séjour de travailler légalement sur le territoire français en attendant leur éventuelle intégration ou leur éloignement, qui

pourrait être entrepris sans que cet accord provisoire de travail y fasse obstacle. Ce système existe en Allemagne dans le cadre de certains refus d'asile (sous le terme de *Duldung*, renvoyant à l'idée de tolérance).

Par ailleurs, une simplification du contentieux pourrait consister à le concentrer sous la compétence d'un seul des deux ordres de juridiction, en créant un bloc de compétence. Le juge administratif, qui traite aujourd'hui la majorité des contentieux, pourrait être préféré. Dans ce cadre, le développement des salles d'audiences accolées aux centres de rétention permettrait le transport des seuls magistrats, au lieu d'imposer le transport dans les tribunaux de tous les requérants étrangers contestant les placements en centre de rétention et les décisions d'éloignement ou de transfert.

## Renforcer la formation linguistique

L'intégration, en particulier par la langue, doit devenir la condition *sine qua non* de la résidence en France. Cela suppose d'une part d'augmenter les exigences linguistiques, et par conséquent les cours de langue, et d'autre part de remettre en cause les droits de résidence et d'asile pour les migrants qui ne s'intègrent pas linguistiquement et culturellement.

Aujourd'hui, sur le 1,8 milliard d'euros affecté à l'immigration, l'asile et l'intégration[40], seuls 58 millions sont destinés aux cours de langue (et dans une moindre mesure à deux jours de cours de civisme). Ces crédits pourraient être largement augmentés, afin de doubler à court terme, voire être multipliés par 4 pour arriver au niveau de l'Allemagne (qui, elle, rend une partie des cours payant, à 1,95 euro l'heure). Alors que le pays impose 660 heures de formation linguistique aux étrangers, avec un examen au terme de ces cours et un haut niveau exigé, la France n'atteint pas les 200 heures[41], sans examen conditionnant la délivrance de titre (seule l'assiduité est évaluée). L'augmentation du nombre d'heures de cours pourrait représenter 150 millions d'euros dans une vision maximaliste, une fois les structures développées. Le nouveau contrat d'intégration républicaine, qui peut permettre 600 heures de cours, est largement limité, car ces heures de cours ne sont accessibles qu'aux étrangers disposant d'un niveau supérieur à A1, alors qu'un niveau B1 est demandé en Allemagne.

Les titres, comme l'asile, doivent pouvoir être retirés en cas de comportements, notamment des agissements réprimés pénalement, s'ils

reflètent l’absence d’intégration.

### Renforcer la prise en charge européenne des flux migratoires et des frontières

La France doit renégocier les termes de la convention de 1951, qui a vu son champ d’application largement étendu par la jurisprudence, mais aussi les autres textes internationaux et en particulier européens.

Les États membres de l’Union européenne et de l’espace Schengen sont responsables du contrôle de leurs frontières. L’Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes (Frontex), basée à Varsovie en Pologne, a pour mission de les assister. Elle a été plusieurs fois renforcée depuis sa création en 2016[42]. En septembre 2018, la Commission européenne a proposé de doter Frontex de ses propres navires, avions et véhicules, et d’un corps permanent de 10 000 agents (en plus de la réserve de réaction rapide). Après un déploiement initial de 5 000 agents en 2021, celui-ci devrait être « pleinement opérationnel d’ici à 2027 », selon le Parlement européen. Cette agence européenne pourrait être redimensionnée pour intégrer les capacités des États membres, et avoir une gestion de contrôle des frontières, intégrant les reconduites, commune. Les États membres resteraient libres de déterminer quels migrants irréguliers reconduire, mais la coordination des reconduites permettrait notamment de disposer de plus de poids dans la négociation avec les pays d’origine pour organiser ces reconduites – les pays d’origine pouvant les empêcher en refusant la délivrance de laissez-passer consulaires, ou en les différant.

Le renforcement commun de Frontex permettra également de répondre aux critiques pesant sur l’agence, tour à tour accusée d’opérer des refoulements illégaux, et par la Cour des comptes européenne d’être trop peu efficace dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et l’immigration illégale.

### Accorder automatiquement le rapatriement aux personnels ayant travaillé pour le compte ou en lien avec la diplomatie et les ONG françaises dans un pays en crise grave et imminente

Il faudra élargir la protection consulaire qui existe pour les nationaux aux personnels ayant travaillé « pour le compte ou en lien » avec les installations françaises dans un pays en crise grave et imminente et qui risquent leur vie au regard de la situation dans ce pays. Ce dispositif devra permettre aux personnels – chauffeurs, traducteurs, auxiliaires, médecins, enseignants, experts et toute autre profession ayant pour point commun d'être actrice de la diplomatie ou d'une ONG française – ainsi qu'à leurs familles de bénéficier automatiquement, au déclenchement de la crise, du rapatriement immédiat en France et d'un accompagnement pour l'obtention rapide du statut de réfugié au titre du droit d'asile.

# IV

# Se projeter dans le monde

La fin de la mondialisation unipolaire américaine post-1989 a laissé place à une autre phase, marquée par la montée en puissance de l'Asie en général et de la Chine en particulier, et aussi par une nouvelle compétition entre modèles politiques et par des escalades limitées mais plus fréquentes entre puissances moyennes. Le « soft power » est ainsi de plus en plus systématiquement couplé au « hard power ». Les démocraties libérales sont concurrencées par différentes variations d'un autoritarisme ayant embrassé la mondialisation marchande, le contrôle technologique, et qui développe des stratégies offensives[1]. Des tensions dont l'Europe se croyait affranchie atteignent désormais ses frontières de la Syrie à la Libye en passant par la Méditerranée orientale. La confrontation croissante entre les États-Unis et la Chine, la propension des dirigeants russes ou turcs d'aujourd'hui de profiter des crises pour renforcer leurs positions, notamment au Moyen-Orient ou en Afrique, les divisions et la lenteur européennes, constituent des phénomènes géopolitiques qui détermineront l'issue de la crise sanitaire autant que la résilience des sociétés.

Tout cela menace la survie en France de notre modèle, de nos valeurs et de notre indépendance, que nul autre que nous-mêmes ne peut nous garantir.

## La France dans le monde

Les atouts français pour se projeter à l'international sont majeurs : le troisième réseau diplomatique du monde ; un rôle moteur en Europe ; un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) ; une armée solide ; l'arme nucléaire ; une langue internationale ; des diasporas

dynamiques ; un rayonnement économique, culturel, artistique et éducatif ; une capacité à impulser des accords internationaux.

Nous sommes aussi façonnés par les liens avec deux pays qui renvoient aux épisodes les plus douloureux de l'histoire française récente : l'Allemagne et l'Algérie. Si la réconciliation franco-allemande est le pilier de l'ancrage européen moderne de la France, la relation franco-algérienne, et par extension la relation franco-maghrébine, est aussi centrale dans la compréhension que la France a d'elle-même, dans son rapport au monde arabe et à l'islam en particulier. L'histoire globale et le passé colonial de la France ont également créé des liens sociaux multiples avec l'Afrique, qu'il s'agisse de diasporas en France, de citoyens français binationaux, de mariages de citoyens français avec des ressortissants étrangers, d'échanges universitaires ou de relations commerciales. Bien loin des clichés alimentés par la droite et l'extrême droite sur une « invasion » migratoire ou un « grand remplacement », ces liens franco-africains plaident en faveur d'une stratégie active pour défendre les intérêts des Français dans les pays concernés autant que pour valoriser et développer ce que ce tissu social apporte à la France en termes de développement humain et économique.

La pandémie a été révélatrice de l'imbrication de l'ensemble de ces enjeux. L'épisode du rapatriement de plus de 200 000 Français en déplacement à l'étranger a alors d'une part confirmé l'insertion de la société française dans le monde et, d'autre part, souligné le caractère stratégique de l'existence d'une compagnie aérienne nationale pour ce faire ; enfin, il a rappelé l'importance de disposer d'un réseau diplomatique réactif et de moyens de coopération bien établis entre les autorités consulaires européennes dans le monde pour gérer des crises internationales, à travers laquelle la Chine comme la Russie ou les États-Unis ont tenté de profiter de leurs avantages respectifs.

L'articulation d'une politique étrangère à la hauteur de notre pays implique d'être lucide sur les menaces, qu'il s'agisse de celles du cyberespace ou des attaques militaires asymétriques. Il est également nécessaire d'avoir une conscience claire des intérêts français : sécurité de la population, intégrité du territoire et des infrastructures, commerce, industrie, relations historiques, valeurs.

Concrètement, l'enjeu du prochain quinquennat sera de tirer les leçons de la trop lente construction européenne en matière militaire, et donc de

préserver les moyens nationaux de défense et de se concentrer sur les coopérations bilatérales ou trilatérales efficaces, tout en mobilisant intelligemment la force européenne en matière de lutte contre le changement climatique, la prévention des crises sanitaires et la régulation économique.

La crise du multilatéralisme et la lenteur qui marque l'affirmation géopolitique de l'Europe imposent à un pays comme la France, puissance moyenne aux responsabilités globales, une approche fondée sur quatre axes :

1/ maintenir son autonomie opérationnelle et géopolitique ;

2/ promouvoir une Europe à plusieurs vitesses, avec une capacité de décision, en matière de politique étrangère, à travers des projets militaires et industriels sur les équipements et infrastructures les plus coûteux et des coalitions diplomatiques ad hoc pour agir sur les crises autour de l'Europe ;

3/ renouveler la capacité à répondre aux crises et à lutter contre les excès de la mondialisation, en se concentrant sur les enjeux de régulation internationale les plus urgents (écologiques, sanitaires et financiers), en réinvestissant dans les institutions internationales pour pouvoir les réformer et en promouvant des approches coopératives ;

4/ considérer nos voisins à l'est comme au sud comme des alliés potentiels, et non comme des ennemis. Et tout faire pour les conduire à accepter cet avenir commun.

## Renforcer notre défense nationale

### Cultiver notre défense nationale

Les armées françaises ont une tradition d'excellence. Elles sont composées de femmes et d'hommes dont les compétences, le dévouement, l'engagement opérationnel permettent de réaliser en toute autonomie la quasi-totalité des actions militaires. Cette capacité d'ensemble est repensée et mise à jour régulièrement, par exemple à travers la rédaction d'un Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et la publication de la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, dont est déduit le contrat

opérationnel des armées. Ce contrat, fixé par la loi de programmation militaire, donne aux armées les moyens de remplir durablement leurs missions actuelles et de préparer les grands défis du futur.

La défense de la France est toutefois confrontée à deux difficultés majeures. La première provient de la réduction significative de l'effort budgétaire accordé à son système de défense depuis trente ans. Ce désengagement a durablement affaibli les capacités françaises : absence de capacité de drones aériens, manque d'investissement dans la recherche et l'innovation, dégradation continue du matériel de premier usage. La deuxième difficulté est liée à un contexte militaire en profonde mutation et à la juxtaposition de menaces nouvelles et de menaces conventionnelles (avec la nécessité d'entretenir des capacités classiques de dissuasion nucléaire, d'opérations conventionnelles, d'opérations spéciales, de protection du territoire…) et de développer des capacités dans les nouveaux milieux de confrontation (cyberespace, opérations spatiales).

Face à cette double difficulté, une remontée en puissance budgétaire a déjà été engagée depuis 2017 à travers une nouvelle loi de programmation militaire : au-delà de la nécessaire rénovation de capacités vieillissantes, les fonctions stratégiques « prévention » et « connaissance et anticipation » sont en cours de renforcement, tandis que les autres fonctions, notamment la fonction « dissuasion », continuent leur modernisation.

La loi de programmation militaire du 13 juillet 2018 porte sur la période 2019-2025 et défend ainsi une ambition de modèle d'armée à horizon 2030. Cependant, cette période est bien inférieure à la durée nécessaire au renouvellement ou à la création de certaines capacités opérationnelles : il faut en effet plusieurs dizaines d'années pour conduire un programme d'armement sur des sous-marins, un système de combat aérien ou certaines capacités spatiales. Une continuité de l'engagement politique dans le système de défense est donc indispensable pour maintenir une ambition et une trajectoire financière stables, afin d'atteindre le modèle prévu. Il convient donc d'assurer la stabilité de notre modèle de défense en mettant en œuvre les investissements prévus par la présente LPM et en les prolongeant dans la LPM suivante, qui doit être la priorité du prochain président de la République en matière de défense.

Outre l'effort budgétaire maintenu, renouvelé, d'autres aspects de notre modèle militaire nécessitent une attention particulière, notamment pour

nous adapter aux nouvelles modalités d'intervention militaire. La démarcation entre compétition et confrontation, qui permet de distinguer le temps de paix du temps de crise ou de guerre, est aujourd'hui profondément diluée. On constate une multiplication des zones grises où se déploient des actions d'influence, de nuisance, voire d'intimidation. Alliant puissance économique, diplomatique, informationnelle ou encore politique, les façons de déstabiliser un pays sont de plus en plus variées.

Une politique de ressources humaines efficace et dynamique nécessite également des leviers et des outils de gestion adaptés, afin de répondre notamment aux enjeux d'attractivité et de fidélisation du personnel dans les domaines avec une concurrence du secteur privé extrêmement importante. Elle doit par ailleurs, plus que jamais, s'adapter aux évolutions de la société, et en particulier aux attentes des jeunes actifs, qui constituent le principal vivier de recrutement des armées.

## Créer une quatrième armée chargée des actions dans le milieu du numérique : l'armée du numérique (AN)

La plupart des conflits et des crises du début du XXIe siècle ont connu un développement dans l'espace numérique. Pour répondre à ce défi, la France a créé le « commandement de la cyberdéfense », le Comcyber, en 2017. Elle a publié en 2019 une revue stratégique de cyberdéfense assumant la conduite d'opérations offensives dans le cyberespace, en complétant le volet défensif que les armées mettaient déjà en œuvre.

Cette montée en puissance doit se poursuivre par la création d'une quatrième armée regroupant l'ensemble des actions militaires dans le domaine du numérique : lutte informatique offensive et défensive, guerre informationnelle. Cette armée, succédant à l'actuel Comcyber, aurait la légitimité pour assurer la cohérence de l'ensemble de la chaîne des capacités numériques : de l'expression de besoin initiale à la préparation, la planification puis la conduite des opérations. Cette armée aurait pour rôle de fédérer, d'organiser et de structurer les différents organismes qui se sont créés dans chacune des armées, directions et services autour de la thématique de la cyberdéfense.

La création de cette armée doit être accompagnée par la création d'écoles de formation des officiers, sous-officiers et militaires du rang spécialistes

du numérique. La conduite des opérations militaires offensives resterait assurée par du personnel militaire protégé par un statut spécifique et les opérations de cyberdéfense assurées indifféremment par des personnels civils ou militaires.

## Mettre un terme à l'opération Sentinelle

L'opération Sentinelle a été lancée à la suite des attentats terroristes des 7, 8 et 9 janvier 2015 afin de renforcer le plan Vigipirate. Ce dispositif a mobilisé jusqu'à 10 500 militaires sur l'ensemble du territoire national dans un objectif de réponse à une situation de crise. Sa légitimité n'est pas contestée.

Pendant la crise du Covid-19, les armées ont maintenu l'ensemble de leurs missions et engagements opérationnels (dissuasion nucléaire, opérations extérieures, opération Sentinelle). À cela s'est ajoutée l'opération Résilience, créée afin de contribuer à l'effort national.

Ce concours ne peut toutefois qu'être proportionnel au nombre et à l'intensité des engagements conduits simultanément. En particulier, un des attributs principaux de la situation de crise réside dans sa temporalité : il y a un début, il y a une fin. La pérennisation de fait de l'opération Sentinelle rend désormais son rapport coût/bénéfice difficilement perceptible ; les militaires semblent aujourd'hui utilisés comme supplétifs des forces de sécurité intérieure avec un cadre d'emploi limité à la lutte contre le terrorisme. Pour les armées, l'effet sur le recrutement et la fidélisation des jeunes engagés est délétère et l'éventuel gain en matière de renforcement du lien armée/nation ne s'en trouve pas pour autant renforcé. Le fort rythme opérationnel des régiments de l'armée de terre, additionné aux opérations sur le territoire national, se fait au détriment de leurs capacités d'entraînement et de préparation.

Cette fonction, si elle est jugée indispensable par le pouvoir politique, doit être reprise par les forces de sécurité intérieure ou une véritable garde nationale. Les armées, quant à elles, ne pourront que bénéficier de cette levée de la pression opérationnelle pour régénérer leurs capacités et leur entraînement.

## Construire des moyens et une posture de défense coordonnés avec nos alliés

La France est une puissance moyenne qui a cultivé des responsabilités européennes et internationales. Cela permet à un petit pays d'être une grande nation.

Bien que construite sur un modèle complet, la France n'a pas l'ambition de faire face, seule, à des conflits interétatiques dont l'intensité ne fait que croître. Les opérations extérieures qu'elle conduit nécessitent des alliés et des coalitions, sur un format ad hoc ou relevant de partenariats internationaux de la France (Union européenne, OTAN, Nations unies…). Le Royaume-Uni doit à ce titre rester un partenaire bilatéral de premier choix. Les pays comme l'Estonie ou la République tchèque, dont les moyens sont limités, mais qui ont accepté le risque d'envoyer des forces spéciales au Mali, constituent des partenaires modèles pour les coopérations futures au centre desquelles la France pourrait se trouver.

L'exemple du SCAF (système de combat aérien du futur) développé avec l'Allemagne et l'Espagne illustre une méthode intelligente, mais encore trop difficile à piloter. L'objectif de la France pourrait être, en additionnant ces projets bilatéraux ou trilatéraux, de développer avec autant de partenaires européens que possible un spectre plus large de capacités militaires d'avenir. Ces capacités peuvent être d'ordre technologique, à l'image des moyens cyber ou des drones, mais aussi consister à améliorer la vitesse de déploiement des moyens existants. La France pourrait ainsi, sur le modèle Takuba[2], développer des moyens de réaction rapide avec des partenaires européens privilégiés. Si les mécanismes de décision européens le permettent, ces capacités pourraient *in fine* être mises au service d'une action européenne.

La question préalable est celle de savoir si, une fois la défense du territoire français assurée, nous considérons plus important de défendre l'ensemble du territoire européen ou si nous sommes plus attachés à notre capacité de projection en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. En l'état, ce sont les États-Unis qui assurent la défense du territoire est-européen, en s'appuyant sur des capacités d'appoint de la part d'un certain nombre d'armées européennes. Nous progressons sur le volet opérations extérieures européennes en travaillant sur l'interopérabilité avec les autres armées

européennes (le modèle Takuba est très innovant à ce titre, mais trop limité), mais cela ne concerne en réalité pas la défense du territoire européen.

Pour véritablement construire cette autonomie européenne « en étoile », la France doit probablement réviser certaines modalités de son autonomie opérationnelle nationale et en projeter certaines au niveau bilatéral et européen.

### Développer une « culture nucléaire » au sein de nos alliances européennes

Afin que la France puisse être en mesure de protéger seule ses intérêts vitaux, de conserver une autonomie d'appréciation et de décision et de protéger ses ressortissants, il faudra notamment maintenir le modèle d'armée décrit précédemment, incluant une dissuasion crédible, lui permettant de tenir ses engagements vis-à-vis de ses alliés.

L'Europe faisant partie des intérêts fondamentaux de la France, les forces nucléaires françaises jouent de fait un rôle dissuasif de portée européenne. Dans son discours à l'École de guerre du 7 février 2020, le président de la République a annoncé que la France était prête à un « dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective ». Bien que des progrès aient été accomplis ces dernières années avec la reconnaissance d'un impératif d'« autonomie stratégique commune », il est nécessaire d'aller au-delà des actions déjà engagées pour bâtir un véritable pilier européen en matière de sécurité et de défense.

Cela suppose d'avancer dans trois directions : consolider l'Europe de la défense, réduire notre dépendance vis-à-vis des grandes puissances étrangères et élaborer des réponses communes aux agressions hybrides. Le rôle de la dissuasion nucléaire française ne peut être éludé et les travaux engagés sur ce sujet lors de ce quinquennat doivent être poursuivis.

## Construire une Europe plus démocratique et souveraine

Les sanctions commerciales des Américains, leurs actions unilatérales et parfois contraires au droit international ou à l'intérêt de leurs alliés, leurs menaces sur l'abandon de la protection des Européens ont chaque fois mis en évidence le caractère fragile de la construction européenne.

Quelques années après le lancement du projet des nouvelles routes de la soie et des partenariats qu'elles suscitent, il n'est plus rare d'entendre, en discutant avec des relais d'influence ou des diplomates chinois, cet objectif devenu proverbe : « Qui possède l'Europe, possède le monde. » L'Europe, naguère puissance ayant exporté ses intérêts et ses luttes intestines dans le monde, est aujourd'hui, par un étrange retournement des choses, devenue un objet de convoitise, le théâtre des luttes d'intérêts de grandes puissances, américaine et asiatiques, et vit la fragilité du modèle qu'elle a conçu. Face à cela, ces propositions n'ont d'autre but que de retourner le proverbe en maxime de notre action : « Faire en sorte que l'Europe se possède elle-même. »

Face aux faiblesses de l'Europe, la France reste tiraillée par des courants contraires. Elle a d'une part résolument projeté son idée de la puissance dans la construction européenne, et ainsi rendu l'Union européenne assez « française ». Elle occupe un poids déterminant dans les différentes structures et différents formats de décision au niveau européen. Elle a toutefois été contrainte d'adapter sa vision à une série d'obstacles propres à la négociation à 6, puis 9, puis 12, puis 15, puis 28 États-membres, à commencer par une vision de la finalité de l'Union européenne très mercantiliste chez certains Européens. Même si l'UE vaccine avec succès les Européens et finance leurs plans de relance, le résultat n'est aujourd'hui toujours pas satisfaisant et les Français expriment de multiples manières leurs réticences à l'égard de l'UE telle qu'elle fonctionne. Même s'ils restent très largement attachés à l'esprit du projet européen, la colère contre la complexité et les compromis permanents se fait sentir, avec des expressions extrêmes et dangereuses comme l'idée d'une sortie française de l'UE.

L'UE ne deviendra pas les « États-Unis d'Europe ». La légitimité démocratique reste ancrée dans la souveraineté nationale. La fragilité de l'édifice européen impose une politique française devant faire face à des scénarios de crise (migratoire, sécuritaire, économique ou écologique) qui menacent de faire exploser la construction communautaire. La France doit

ainsi porter trois ambitions pour l'Europe : remettre les aspirations des peuples européens au cœur de la construction européenne ; promouvoir une série d'améliorations institutionnelles dans la gestion des menaces qui pèsent sur les Européens ; et enfin concrétiser l'idée que l'Europe peut être forte dans le monde.

## Une démocratie européenne entre souverainetés nationales et simplifications institutionnelles

L'UE restera comme un colosse aux pieds d'argile tant qu'elle n'aura pas trouvé un équilibre interne entre respect des souverainetés nationales et efficacité dans la prise de décision. Un premier pas consiste à reconnaître que ce sont les parlements nationaux et les chefs d'État et de gouvernement qui incarnent la légitimité démocratique la plus forte en Europe. Autrement dit, il faut cesser de refuser les solutions intergouvernementales au seul profit de décisions communautaires.

Il est ensuite indispensable pour la démocratie européenne de simplifier les institutions. Un choix simple serait de faire du président de la Commission européenne la clé de voûte des institutions. Cela passerait par une fusion de son poste avec celui de président du Conseil européen, tout en imposant son élection préalable comme député européen. Ce système, possible à droit constant voire par un simple accord institutionnel, permettrait de cumuler sa légitimité intergouvernementale, gouvernementale et parlementaire.

Ce nouveau schéma institutionnel gagnerait à être consolidé lors des élections européennes, en imposant des « tickets » partisans présentant avant le scrutin une liste de candidats pour les principaux postes de l'exécutif européen (le président de la Commission, le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, le vice-président chargé de l'Économie et des Finances et le président de l'Eurogroupe). Cette nouvelle logique consacrerait une Union européenne de programme, éloignée de l'impératif de consensus qui nuit aujourd'hui à nombre des avancées politiques dans lesquelles elle pourrait s'engager.

Le système du *spitzenkandidat* (*i.e.* candidat tête de liste), où le président élu de la Commission serait avant tout le chef de la majorité parlementaire, constituerait à cet égard un progrès indéniable et s'inscrirait dans l'esprit

même du traité de Lisbonne, qui l'a implicitement consacré à l'alinéa 7 de son article 17. Cette majorité devrait pouvoir s'appuyer sur des listes transnationales qui extrairaient le débat européen du débat partisan national, dont la tendance naturelle est de le prendre en otage, parfois pour justifier ses propres insuffisances. Ce système ne pourrait cependant fonctionner efficacement qu'en évitant le risque de générer des coalitions friables et inconstantes, en accordant donc une prime de majorité au parti ayant recueilli le plus de suffrages.

## Créer un poste de ministre de l'Économie et des Finances de l'UE

Outre le renforcement de la cohérence interne des institutions de la zone euro, l'UE va devoir, au sortir de la pandémie, renforcer la convergence d'économies encore très disparates.

Pour concrétiser ce cadre, il est urgent de créer le poste de ministre de l'Économie et des Finances de l'Union européenne, sur le modèle du haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité. Ce poste pourrait être créé à droit constant, en fusionnant les offices de vice-président de la Commission, des commissaires européens chargés de l'économie et des finances, de président de l'Eurogroupe et de président du Fonds monétaire européen. Le Plan de relance européen constitue un progrès essentiel dans cette direction par l'émission de dettes communes et par les montants sans précédent d'investissements de transferts dans les États membres les plus sinistrés par la crise.

Ce ministère conjuguerait ses efforts avec un Parlement européen au format zone euro, qui se prononcerait sur la stratégie et contrôlerait la bonne gestion économique de l'exécutif européen. La dynamique ainsi enclenchée permettrait de se concentrer sur la façon dont l'Union européenne pourrait davantage promouvoir le progrès économique et écologique.

Ces ajustements ne suffisent pas à régler le déficit démocratique de l'UE, trop profond pour être seulement traité par quelques modifications institutionnelles. Cependant, mis à bout à bout, ils peuvent enclencher une dynamique plus saine, où les responsables politiques nationaux assumeraient de manière plus transparente leurs choix européens et où les

institutions européennes se soumettraient plus clairement au vote des citoyens.

## Construire la souveraineté européenne dans tous les secteurs de l'économie de la vie

Avec la montée en puissance des acteurs américains (les Gafam) puis chinois (les BATX) technologiques, les nombreux scandales liés aux fuites de données personnelles et les *fake news* mobilisées par des États étrangers pour déstabiliser certains secteurs d'activité et moments clés de nos démocraties (comme lors d'élections), les attentes des Français en matière de souveraineté numérique sont fortes : pour ce qui est de la protection des données personnelles, plus de deux tiers des Français affirment être attentifs au traitement qui est fait des leurs lorsqu'ils utilisent Internet et 85 % d'entre eux disent avoir des attentes importantes quant à leurs données vis-à-vis des services relatifs à la santé. En matière de souveraineté numérique, deux tiers des Français disent être prêts à renoncer à un service numérique (ou à recourir à une alternative concurrente) parce qu'il n'indique pas clairement comment leurs données personnelles sont utilisées et où elles sont stockées. Un Français sur quatre seulement estime ainsi que l'Europe se donne suffisamment les moyens pour limiter la domination des Gafam dans le secteur numérique. 89 % des Français considèrent que développer de grands acteurs numériques français ou européens est un chantier nécessaire, y compris pour renforcer notre indépendance et notre sécurité.

Créer un label Tech Souverain doit permettre d'encourager le développement et la labélisation d'offres souveraines pour des usages critiques en France et en Europe : nous proposons d'élargir le label Cloud Souverain (créé au printemps 2021) à toute nouvelle technologie qui serait développée en France ou en Europe : système d'exploitation, *quantum computing*, la *blockchain*, les technologies associées à l'intelligence artificielle ou encore l'*edge computing* (qui prolonge en partie les problématiques de cloud à un échelon plus local), les puces électroniques (semiconducteurs), les autres infrastructures numériques, les logiciels… L'achat ou le recours à des services labélisés devra être imposé à certains acteurs, même privés (liste à dresser par l'Anssi, l'Agence nationale de la

sécurité des systèmes d'information), ainsi qu'à d'autres usages critiques pour la souveraineté numérique de la France (cloud computing, etc.).

Actionner le levier de la commande publique doit également permettre de développer un écosystème de GovTech souverain, à l'instar de ce que font déjà les Américains et les Chinois, avec des procédures d'achat aménagées. La France pourrait s'inspirer des procédés américains de référence et plaider auprès de la Commission européenne pour un Small Business Act européen garantissant aux PME un accès privilégié à la commande publique et pour l'adoption d'un Buy European Act.

Parallèlement, le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité dispose aujourd'hui de faibles compétences, malgré la légitimité institutionnelle de son office. Il devrait pouvoir coordonner, au sein d'un service européen pour l'action extérieure (SEAE) renforcé, l'action diplomatique et de sécurité de l'Union européenne, en assurant une tutelle sur les différents dispositifs et agences existant dans le champ de la défense et de la sécurité ainsi que dans la distribution de l'aide publique au développement, aujourd'hui confiée à un autre commissaire. À la manière des missions confiées au secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale en France, il assurerait l'anticipation des menaces pour l'Union européenne (pandémies, cyberattaques, attaques de faible et moyenne intensité, etc.), définirait une stratégie de résilience et assurerait au niveau européen la gestion des crises internationales.

## Installer un Eurogroupe de la défense

Sur les enjeux plus spécifiquement liés à la défense, la France a encouragé un cadre européen de décision, et l'Union européenne a besoin d'un conseil de sécurité et d'un Eurogroupe de la défense.

Placé sous la présidence du haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, ce conseil serait le produit d'une coopération structurée permanente avec un groupe limité d'États membres à la culture stratégique commune. Les décisions s'y prendraient à la majorité qualifiée, afin d'assurer la réactivité et l'efficacité de la réponse européenne et les plus importantes d'entre elles seraient soumises à débat

au sein du Parlement européen réuni dans un format « zone européenne de sécurité ».

## Créer une autorité chargée de coordonner les questions industrielles d'armement

Dans le même esprit, la France pourrait porter la création d'une autorité chargée de coordonner les questions industrielles d'armement, pierre angulaire d'une conquête de l'autonomie industrielle et de sécurité. Contrairement à une vision largement répandue, investir dans cette industrie est le moyen d'assurer la paix et la stabilité régionale, voire mondiale, en dissuadant de manière crédible les tentatives déstabilisatrices des puissances adverses. La France et l'Europe se sont dotées d'une éthique minimale d'exportation, en lien avec les valeurs qu'elles portent sur la scène internationale et afin d'éviter à tout prix que les armes vendues ne se retournent contre des civils, des soldats alliés ou français.

Dans le même temps, assurer la paix de manière durable (ou gagner d'éventuelles guerres auxquelles les Européens seraient contraints) implique de pouvoir s'approvisionner en armes et en munitions à la pointe de la technologie. L'Histoire nous apprend que d'autres pays, fussent-ils alliés, peuvent avoir des intérêts divergents en temps de conflit. Des réglementations (par exemple la réglementation sur le trafic d'armes au niveau international) peuvent alors être utilisées comme moyens de pression sur le pays exportateur.

Dès lors, il est urgent de lancer une initiative européenne de projets d'armement en commun, afin de répondre aux menaces identifiées pour la paix et la stabilité du continent. Cette structure, qui se substituerait à l'Agence européenne de défense, prendrait la forme d'une coopération structurée permanente inspirée de la Direction générale de l'armement en France. Elle aurait pour missions d'harmoniser les besoins des États et de lancer et financer de grands projets structurants, en assurant un développement équilibré et coordonné des industries européennes.

## Lancer une politique ambitieuse de reconquête des opinions publiques de nos voisins à l'est et au sud

L’Union européenne devra tout faire pour retrouver la route d’une intégration éventuelle et progressive d’une Russie redevenant un jour démocratique dans le projet européen. À terme, il faudra avoir la même ambition avec une Turquie débarrassée de ses fantasmes de grande puissance musulmane et avec un Maghreb dont la proximité culturelle est incontestable. Cela passe par le maintien de liens culturels et commerciaux intenses avec toutes les strates de ces sociétés et l’affirmation des exigences européennes.

## Projeter la France dans le monde

La France occupe également une place singulière dans le monde. La stratégie diplomatique de la France doit permettre de redéployer son influence, notamment dans les mondes francophones, et de renouveler sa capacité à répondre aux crises et à se protéger contre les excès de la mondialisation. Notre appareil diplomatique doit disposer des moyens pour agir sur les enjeux de régulation internationale les plus urgents (écologiques, sanitaires et financiers), en réinvestissant dans les institutions internationales pour pouvoir les réformer et en promouvant des approches coopératives. En particulier, c’est en Afrique et dans le monde arabo-musulman que se déroulent les crises qui nous affectent la plus directement ; c’est là que la démographie reste le plus dynamique, avec un effet immédiat sur nous ; et c’est de là que nous nous laissons dépasser par les Chinois, les Russes, les Turcs et les Américains.

### Réinvestir dans l’influence française

Les atouts de l’influence française ont été malmenés depuis quarante ans. Les mirages de la « mondialisation heureuse » et des « dividendes de la paix » ont encouragé des désinvestissements dans la défense et la diplomatie.

Cette tendance est en train d’être corrigée par la loi de programmation militaire qui rétablit des trajectoires financières permettant à la France de se défendre tout en ayant les moyens d’une influence militaire et économique. Une partie de ce réinvestissement dans les moyens de politique étrangère est toutefois manquante, comme pour des enjeux de stabilisation de

certaines régions, par exemple au Sahel, qui dépassent le champ sécuritaire et dépendent de la coordination politique des programmes de développement et de protection des zones les plus fragiles.

Les moyens diplomatiques sont pourtant au plus bas : les effectifs du Quai d'Orsay ont baissé de plus de 40 % depuis les années 1980. 1 304 postes ont été supprimés entre 2008 et 2018 et une nouvelle baisse de plus de 400 postes a eu lieu sur la période 2018-2022. Le ministère des Affaires étrangères comptait, en 2020, 13 500 agents répartis entre Paris, Nantes, 176 postes diplomatiques et 88 consulats généraux. Les dépenses de personnel et de fonctionnement du réseau diplomatique représentent moins de 0,9 % du budget de l'État, contre 1,25 % du budget fédéral en Allemagne. La masse salariale du Quai d'Orsay était en 2020 de 1,15 milliard d'euros contre 1,45 milliard d'euros en Allemagne, sans compter le ministère de la Coopération allemand, chef de file sur une série de défis globaux suivis en France par le Quai d'Orsay.

Le premier enjeu international du prochain quinquennat sera ainsi de stabiliser les effectifs en administration centrale et dans les ambassades pour pouvoir appréhender et agir sur des enjeux aussi vitaux que le changement climatique, l'affirmation de la Chine, la régulation des grandes entreprises du numérique, la déstabilisation terroriste en Afrique. Le nombre de recrutements de spécialistes des zones prioritaires de notre action diplomatique (notamment Asie, Afrique et Moyen-Orient), ainsi que d'économistes et de juristes internationaux, doit augmenter. Une loi de programmation pluriannuelle pourrait consacrer cette trajectoire de réinvestissement diplomatique.

## Rationaliser et redynamiser les instances de la francophonie

La France dispose, notamment depuis les années 2000, d'un ensemble d'opérateurs publics ou agences, distincts des ministères compétents mais sous leur tutelle, pour mettre en œuvre ses priorités stratégiques en matière d'attractivité économique, de coopération internationale ou encore d'assistance technique. Ces opérateurs ont connu de multiples réformes et transferts de personnels, souvent dans le contexte de batailles de compétences entre le ministère de l'Économie et des Finances et celui des Affaires étrangères. Un des enjeux de la rationalisation de l'action

extérieure française est le renforcement du pilotage de ces opérateurs, à la fois à Paris et dans les pays où ils interviennent. Le système de cotutelle donne souvent toute liberté à l'opérateur de s'auto-administrer et affaiblit l'autorité de la France sur le terrain.

À ce titre, le rapprochement en cours des opérateurs doit être amplifié (Atout France avec Business France, Campus France et l'AEFE, les Alliances françaises avec les Instituts français…) et les tutelles réformées. Un système de tutelle unique ou de tutelle organisée (avec un seul ministère chef de file, comme en Allemagne) et une déclinaison locale pour éviter un pilotage 100 % parisien de tous les opérateurs dans le monde entier aurait du sens. Enfin, la gestion des opérations économiques à l'étranger devrait être simplifiée, en déléguant, par exemple, les missions de Business France, chargé de la promotion des entreprises françaises, aux chambres de commerce efficientes pour éviter les doublons et mieux les articuler avec le réseau des conseillers du commerce extérieur.

Derrière ces impératifs de gestion plus efficace, c'est l'ambition de l'influence culturelle française qui est en jeu. Il est essentiel que nos instruments de programmation artistique et d'enseignement du français puissent disposer de budgets de numérisation pour moderniser nos relations avec la sphère francophone. À un moment où nos concurrents renforcent leur dispositif, parfois en s'inspirant du nôtre, il serait impardonnable de renoncer à la francophonie, en particulier à la francophonie économique – c'est un enjeu absolument majeur de l'avenir.

Il est aussi indispensable de développer les capacités du renseignement financier, des instruments de sanction contre les paradis fiscaux, et d'engager des négociations avec les pays européens, comme l'Irlande ou les Pays-Bas, dont la fiscalité incite des entreprises à tricher sur leur bilan pour limiter leur niveau de taxation dans d'autres pays européens.

Une réponse européenne face aux sanctions extraterritoriales américaines, esquissée avec l'instrument Instex créé par l'UE dans le cadre des négociations sur le nucléaire iranien, doit aussi être concrétisée et élargie. L'équipe française en charge des négociations internationales sur la régulation d'Internet, créée il y a seulement quelques années, doit être renforcée. De même, les efforts français pour pousser l'Europe à fiscaliser les activités des géants d'Internet devront être démultipliés.

## Innover en matière de gestion de crise, d'aide humanitaire, de stabilisation et d'aide au développement

La gestion des crises internationales liées à des conflits ou à des catastrophes naturelles rythme l'action diplomatique et nécessite une capacité de réaction toujours plus forte. Le rapatriement des Français en déplacement à l'étranger au début de la pandémie, la réponse à l'explosion dans le port de Beyrouth en août 2020, les tremblements de terre en Croatie en mars 2020, la crise humanitaire au Yémen, les rapatriements en Afghanistan sont autant de défis qui nécessitent que la France dispose de moyens nationaux de réaction, à l'image de ceux du centre de crise du Quai d'Orsay. Ces moyens doivent pouvoir être combinés avec ceux de l'Union européenne, comme ce fut le cas à Beyrouth ou à Kaboul, par l'utilisation du mécanisme commun de protection civile pour dépêcher des équipes de secouristes de différents États membres.

En matière d'aide au développement, la loi sur le développement adoptée en juillet 2021 par l'Assemblée nationale fixe une trajectoire budgétaire (0,7 % du PIB en 2025) qui corrige le décrochage français observé en la matière depuis les années 2000 ; elle pose également les bases pour mieux organiser le pilotage et la coordination des acteurs chargés de mettre en œuvre les projets. L'enjeu du prochain quinquennat sera d'assurer l'application de ces principes et d'intégrer les programmes de développement à l'action diplomatique.

Il paraît ainsi souhaitable qu'un ministre de plein exercice puisse, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, piloter l'ensemble du champ de la coopération, de l'aide au développement et de la gestion de crise ; un autre devra avoir la charge pleine et entière de la francophonie.

## Reconstruire la coopération internationale : le multilatéralisme au service d'une régulation de la mondialisation

La mission multilatérale de la France doit être revisitée à l'aune de deux enjeux, l'un d'efficacité et l'autre de démocratie.

Si l'idée de renforcer la régulation de la mondialisation fait largement consensus, les institutions internationales peuvent avoir tendance à consacrer beaucoup de temps et de moyens à la négociation de textes non

contraignants et vagues, dont la formulation et la signification politique n'ont souvent de sens que pour les diplomates eux-mêmes. Cette diplomatie rédactionnelle et déclarative n'est pertinente que si ces textes servent à définir et mettre en place des mécanismes concrets de coordination et de coopération, par exemple pour définir le mandat de missions de maintien de la paix, le cahier des charges d'un projet de recherche pour lutter contre le changement climatique ou les règles applicables à un mécanisme de règlement des différends commerciaux. La France, de par son rôle traditionnel, sa contribution financière aux institutions internationales et son attachement à celles-ci, gagnerait à impulser leur réforme.

Le second enjeu est d'ordre démocratique. La méconnaissance et l'opacité qui règnent autour du fonctionnement de certaines institutions les mettent en situation de boucs émissaires, à l'image de l'Organisation mondiale du commerce, dont la principale valeur ajoutée est son rôle dans le règlement des différends commerciaux entre pays, mais dont la réputation est entachée par les critiques récurrentes liées à son soutien à la libéralisation commerciale à tout prix. De même, les accusations de collusion entre la Chine et l'Organisation mondiale de la santé fragilisent cette dernière, dans un contexte où la coordination sanitaire internationale est plus vitale que jamais.

Loin d'être un simple jeu technocratique au sein d'obscures instances, une réforme sérieuse du multilatéralisme impose de concevoir une architecture cohérente entre ce qui est souhaitable au niveau local, ce qui est possible au niveau national et européen et la manière de transformer les institutions internationales pour qu'elles reflètent ces préférences collectives.

## Démocratiser la politique étrangère : redonner leur place aux citoyens et à leurs représentants

La politique étrangère a longtemps été l'apanage des diplomates et des militaires. Sous la V$^{e}$ République, cette tendance s'est accentuée. Même si les relations internationales ne sont plus depuis longtemps le seul fait des États et de leurs armées, le cercle de ceux qui participent au débat public sur ces sujets est resté restreint.

Il convient aussi de renforcer le rôle des parlementaires en politique étrangère. L'accès des membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée et du Sénat à une information plus détaillée et leur inclusion plus systématique dans le débat de politique étrangère doivent être renforcés.

Cela devra s'appliquer aussi aux collectivités territoriales : la coopération décentralisée est amenée à prendre une nouvelle ampleur dès lors que l'ambition climatique et économique implique une articulation beaucoup plus intelligente entre les niveaux local, national, européen et mondial. Le réseau de conseillers diplomatiques déployés auprès de certaines collectivités ou préfectures pourrait être étendu avec une feuille de route plus ambitieuse en termes de valorisation des villes françaises.

## Promouvoir notre modèle républicain à l'étranger

Dans la bataille des modèles qui se joue au niveau mondial la démocratie est mise en cause à travers plusieurs contre-modèles. Les régimes autoritaires mettent en avant leur prétendue « efficacité » et leurs « valeurs » face à un libéralisme démocratique perçu comme décadent. À l'autre extrême du spectre, les États-Unis projettent les solutions à leurs propres tensions intérieures, du populisme suprémaciste aux logiques communautaires. Si la France veut pouvoir débattre de son propre modèle, il est indispensable qu'elle en défende les fondamentaux.

Les réseaux sociaux ne sont plus seulement un média supplémentaire, qui s'ajouterait à la presse papier et numérique. Ils constituent des plateformes qui transforment et structurent la production et la circulation de l'information. S'ils pouvaient, il y a quelques années, être cantonnés à un « bruit de fond » sans impact sur le terrain diplomatique, ils sont à présent des prescripteurs. Une couverture insuffisante de cet espace pourrait à terme avoir une influence délétère sur l'image de la France. Toute une génération de jeunes pourrait n'avoir entendu parler que négativement de notre pays.

Par le jeu de titres d'articles racoleurs, de vidéos et de commentaires d'influenceurs, des sujets se cristallisent dans des parties de l'opinion publique internationale, et l'univers anglophone domine et irrigue tous les autres. La viralité des images et des indignations détermine le rythme du travail médiatique, et les rapports de force politiques peuvent être

influencés par les mobilisations qui s’expriment sur les réseaux, avec un handicap structurel pour la parole institutionnelle. Les tendances des réseaux sociaux sont ensuite amplifiées par des commentaires sur les plateaux télé dans toutes les langues.

Ce nouveau contexte informationnel plaide pour une démarche plus active d’explication en langue étrangère des spécificités du modèle français et de ses institutions. La France doit renouveler les modes de promotion de son « soft power » et promouvoir ses principes fondamentaux de manière plus active. Elle devra produire et traduire beaucoup plus largement des contenus grand public présentant directement ou indirectement la laïcité ou le projet européen, à travers des longs-métrages, des capsules vidéo sur Internet, des « ambassadeurs » bénévoles (artistes, scientifiques, sportifs, influenceurs…) faisant la promotion de nos valeurs.

# Conclusion

## Mobiliser tout le monde !

On peut croire la France éternelle, qu'elle survivra même si ses dirigeants échouent ou font fausse route. Cela n'est plus vrai. La France peut désormais prendre le chemin d'un déclin irréversible, comme en ont connu beaucoup de très grandes puissances, de l'Égypte à Babylone, d'Athènes à Rome, de l'Espagne à Venise.

La France et son peuple ont, cependant, plus que d'autres sur cette planète, les moyens de préserver leurs improbables privilèges et de construire une prospérité, un mode de vie, une démocratie, une culture adaptés aux exigences et aux aspirations des humains des siècles à venir.

Pour y parvenir, les 250 propositions envisagées ici devront être mises en œuvre dans la durée, quels que soient les prochains dirigeants de ce pays, tant par l'exécutif que par le législatif, et par tous les autres acteurs de la société française, entreprises, syndicats, associations, financiers, artistes, écrivains, journalistes, consommateurs, travailleurs, épargnants. Nous évaluerons le moment venu les programmes des candidats à l'aune de notre projet. Nous attendons vos retours et propositions sur www.francepositive.com.

L'heure est à une mobilisation générale. Pour éviter le pire. Pour construire le meilleur.

# Annexe

## L’ensemble de nos propositions

### *1. PROTÉGER LES PLUS FRAGILES*

#### *1.1. Protéger les enfants et accompagner les parents*

- Adopter un « Plan Enfance » pour protéger les enfants, établir le droit à l’enfance :
  - Adopter un code de l’enfance ;
  - Créer une représentation par avocat spécialisé pour chaque mineur en danger ;
  - Créer une obligation d’application immédiate de la décision des juges pour enfants ;
  - Augmenter les budgets des départements pour offrir un nombre suffisant de places en foyer ;
  - Renforcer la formation des professionnels de santé pour leur permettre de repérer les violences intrafamiliales ;
  - Renforcer l’accompagnement à la parentalité.
- Créer un délit de harcèlement scolaire et imposer la création d’un protocole de prise en charge des enfants harcelés au sein des établissements scolaires.
- Adopter, au niveau européen, une réglementation de la protection de l’enfance en ligne en obligeant les acteurs du numériques à :
  - déployer des mesures adéquates pour la protection des enfants en ligne ;
  - intégrer des outils de détection des contenus indésirables pour les enfants directement dans leurs produits ;

  - adopter un système unique et harmonisé d'identification facile de contenus dangereux et indésirables pour les enfants ;
  - diffuser des campagnes de prévention pour lutter contre les risques courus par les enfants et les jeunes.
- Interdire les écrans aux enfants de moins de trois ans dans les établissements en accueillant.
- Instaurer un vrai service public de la petite enfance : un accès, de droit, pour tous les enfants, à la crèche ou à la halte-garderie.
- Organiser un droit effectif à un logement décent aux mères victimes de violence via l'augmentation du parc de logements sociaux.
- Garantir un lien permanent entre l'école et les spécialistes de l'enfance.

#### *1.2. Éradiquer la grande pauvreté, en particulier celle des jeunes adultes, par l'insertion*

- Prendre en charge chaque jeune majeur issu de l'ASE jusqu'à son accès à un premier emploi stable ou jusqu'à 25 ans.
- Créer un revenu unique d'insertion qui remplace les minima sociaux (dont le RSA) pour faire passer les revenus d'une personne pauvre au seuil de 1 000 € par mois minimum :
  - conditionner ce revenu unique d'insertion à un Devoir d'Insertion pour les personnes en capacité d'exercer un emploi :
  - ouvrir ce revenu unique d'insertion à tous les 18-25 ans, boursiers ou non.

#### *1.3. Bâtir un plan national de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes*

##### 1.3.1. Lutter contre le sexisme

- Instaurer un baromètre national destiné à évaluer l'état du sexisme à l'école, au travail, chez soi, et à mesurer les perceptions et l'impact généré sur l'ensemble de la population, y compris sur les plus jeunes.

- Diffuser une campagne de lutte contre le sexisme auprès des plus jeunes en interdisant les emballages « pour fille » / « pour garçon » et toute autre distinction implicite.
- Réintégrer les figures historiques et littéraires féminines dans les programmes scolaires.
- Interdire le sexisme dans la publicité (qui devra être préalablement défini et documenté).
- Mettre fin à l'autorégulation publicitaire par la création d'une instance de régulation réellement indépendante et dotée de pouvoirs de sanction en la matière.

#### 1.3.2. Lutter contre les violences physiques faites aux femmes en instaurant une véritable culture de la protection des femmes et de leurs enfants par une réforme des procédures policières et judiciaires

- Améliorer l'efficacité du recueil et du suivi des plaintes en formant les services concernés et en créant des « brigades spécialisées ouvertes 24 heures sur 24 » dans des commissariats et gendarmeries, articulées avec des tribunaux spécialisés en vue d'augmenter la réactivité dans le traitement des dépôts de plaintes et la prise en charge des victimes.
- Multiplier par 10, si nécessaire, le nombre d'ordonnances de protection accordées aux femmes en danger.
- Multiplier les « stages de responsabilisation » des agresseurs, et améliorer leur suivi par les services de probation et d'insertion pénitentiaires.
- Investir dans des dispositifs d'accompagnement ainsi que d'hébergement spécialisés en doublant le nombre de places disponibles pour atteindre au moins 10 000 places d'hébergement sécurisées et dotées de professionnels spécialement formés aux violences.
- Sacraliser le droit à l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux.

#### 1.3.3. Pour une véritable égalité homme/femme

- Revaloriser les bas salaires des métiers dits du soin et mettre en place des objectifs chiffrés d'accès des femmes dans les écoles et formations destinées aux métiers de la transition numérique et écologique.
- Conditionner l'octroi de subventions publiques au respect d'objectifs de parité et de lutte contre le harcèlement sexuel au travail et pour l'égalité salariale.
- Rendre obligatoire un congé paternité de rémunération et de durée égales au congé maternité.

#### 1.4. Pour un financement des retraites plus juste, plus transparent et plus durable

- Entamer un processus de consultation par voie référendaire sur la base de scénarios élaborés par le Conseil d'orientation des retraites afin de prendre des mesures dès 2023.
- Atteindre l'équilibre financier en 2030.

### *2. bâtir l'économie française de la vie*

#### 2.1. Renforcer l'attractivité de la France

- Entretenir la culture du risque nécessaire à la réussite d'une politique en matière d'innovation, notamment en redirigeant l'épargne vers les entreprises innovantes.
- Créer 1 million de contrats d'apprentissage sur cinq ans dans les métiers de l'économie de la vie.
- Recréer un ministère de l'Industrie pour piloter cette évolution.
- Accompagner la transformation des secteurs dépassés.
- Redonner un avantage compétitif aux produits fabriqués en France et en Europe en mettant en place un critère de distance du site de production dans les marchés publics.

#### 2.2. Réussir une transition environnementale démocratique

- Lancer une grande expédition scientifique dans le monde pour renforcer la connaissance et la compréhension des enjeux climatiques et environnementaux, et expérimenter l'attribution de la personnalité morale à une composante de la nature en danger.
- Garantir un mix de production d'électricité 100 % décarboné en 2050, à la fois renouvelables et nucléaire.
- Lancer un programme de construction de réacteurs nucléaires afin que de nouvelles centrales soient prêtes à horizon 2035.
- Développer rapidement des solutions de stockage d'électricité pérennes.
- S'appuyer avec pragmatisme sur les opportunités de l'hydrogène comme élément clé de la décarbonation de l'économie.
- Massifier la réhabilitation thermique des logements en accompagnant les ménages, en simplifiant les réglementations et en articulant les différents instruments et acteurs.
- Instaurer une fiscalité écologique efficace et juste en rendant son usage plus lisible et en compensant la taxe carbone par la réduction d'une autre taxe régressive telle que la TVA.

#### 2.3. Renforcer et moderniser notre service public de la santé

- Aller vers une assurance maladie intégrale, par un choc de simplification administratif, pour une prise en charge de 100 % des dépenses de santé en ville et à l'hôpital.
- Substituer au financement des soins à l'activité un financement au résultat.
- Obliger les représentants de chaque spécialité à définir par consensus des objectifs transparents pluriannuels prioritaires pour l'efficacité et l'efficience des soins.
- Décider d'investissements plus élevés dans les hôpitaux, avec 3 % de ces investissements destinés au numérique.
- Créer les conditions de l'émergence d'un acteur public pour la production de produits pharmaceutiques essentiels n'ayant plus de brevets en France.

- Investir 2,5 milliards d'euros dans la prévention massive pour s'aligner sur la moyenne européenne.
- Instaurer au minimum 30 minutes de sport par jour pour chaque Français – enfants et adultes.
- Favoriser le développement des espaces de pratique sportive dans les programmes d'aménagement et d'urbanisme visant à mutualiser l'usager des infrastructures avec les acteurs locaux.
- Promouvoir la prescription d'activité physique à l'hôpital.

### 2.4. De l'école à l'université, des établissements de la rencontre et de l'excellence pour tous

#### 2.4.1. Ouvrir et revaloriser l'école

- Développer l'esprit critique des plus jeunes : former aux médias et à l'information.
- Imposer un minimum de 20 % et un maximum de 30 % d'élèves de familles défavorisées par établissement public et privé sous contrat.
- Former les directeurs d'établissement à la conduite de projets et à la gestion financière de leur établissement.
- Remplacer les inspections individuelles d'enseignants par des évaluations du projet d'établissement dans son ensemble.
- Augmenter le salaire des enseignants et reconnaître la pluralité des missions.
- Instaurer des classes préparatoires aux concours d'enseignants dans les quartiers populaires.
- Recruter davantage d'éducateurs spécialisés en créant des partenariats avec les spécialistes du secteur médico-social pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Ouvrir les locaux des écoles à d'autres activités, hors temps scolaires, à tous, y compris aux familles.
- Casser les barrières mentales dans l'orientation en instaurant un programme de mentorat visant à lutter contre le manque d'informations des jeunes sur les filières et métiers existants.

- Permettre à chaque jeune de choisir un ou plusieurs mentors dont le temps consacré sera intégré à la dimension RSE de l'entreprise.
- Promouvoir une véritable politique scientifique à tous les niveaux de la société.

#### 2.4.2. Rendre accessible l'apprentissage du numérique à tous les Français

- Instituer une journée de tests et d'évaluation des capacités à utiliser les outils informatiques et Internet sur le modèle de la Journée défense et citoyenneté.
- Rendre obligatoire le suivi d'un modèle cyber-citoyen par tous les élèves de l'école primaire et du secondaire pour les aider à reconnaître les sources d'information fiables.

#### 2.4.3. Créer les conditions d'excellence pour tous à l'université

- Rémunérer les étudiants pour se former grâce au revenu unique d'insertion.
- Former les maîtres des premier et second degrés ainsi que des cadres des fonctions publiques à l'université.
- Développer une stratégie ambitieuse de formation tout au long de la vie à l'université.
- Développer les relations entre l'université et les entreprises, sur tout le territoire français, et promouvoir le développement d'« Uni Labs ».
- Encourager l'installation sur les campus de maisons de santé, de pharmacies, de crèches, d'écoles maternelles, etc., pour faire des campus des espaces de vie sociale ouverts et intégrés à la Cité.

### 2.5. Un plan national de recherche et d'innovation

- Lancer un plan national de recherche et d'innovation dans l'économie de la vie.
- Augmenter les financements des écoles d'ingénieurs et des unités de recherche qui nouent des partenariats avec les entreprises de l'économie de la vie.

- Mettre à disposition des PME innovantes les chercheurs publics.

### 2.6. L’alimentation dans l’économie de la vie

#### 2.6.1. Se nourrir autrement

- Harmoniser les mentions sur emballage entre catégories de produits et sensibiliser à l’alimentation durable.
- Faire du Nutriscore un étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les produits alimentaires et circuits de distribution confondus.
- Réformer l’étiquetage sur l’« origine France » pour plus de transparence auprès des consommateurs.
- Expérimenter les chèques alimentaires à une échelle locale, au bénéfice de catégories précaires ciblées.
- Regrouper autour de la marque « Taste France » les dispositifs d’accompagnement et de promotion des exportations agricoles et agroalimentaires françaises à l’export.
- Encadrer plus strictement la publicité pour l’alimentation, en particulier la journée.

#### 2.6.2. Décarboner le secteur agricole

- Réaliser un bilan carbone des 100 000 exploitations agricoles les plus émettrices de gaz à effet de serre ou à plus fort potentiel de stockage.
- Préserver les terres riches en carbone en mobilisant toutes les pratiques identifiées pour stocker davantage de carbone.
- Revaloriser le revenu agricole par la rémunération du carbone et des services écosystémiques rendus par le secteur agricole à la société.
- Repenser la gestion des sols, des systèmes agricoles et forestiers de façon durable pour les rendre compatibles avec les défis environnementaux.
- Promouvoir la culture des plantes riches en protéines.

#### 2.6.3. Soutenir le niveau de vie des paysans et revaloriser les métiers agricoles

- Déployer une bonification des aides pour les premiers hectares (favorisant les agriculteurs qui ont de petites fermes comme les producteurs de fruits et légumes).
- Favoriser les contrats pluriannuels et faire du contrat écrit la norme entre un producteur et son premier acheteur.
- Reconnaître la prééminence du tarif et des conditions générales de vente des industriels dans leur négociation avec la distribution.
- Renforcer la transparence des relations commerciales en se reposant sur un tiers de confiance à définir.
- Adapter la formation aux métiers et pratiques de demain en ouvrant davantage de formations sur les nouveaux métiers du secteur et de services attendus.

#### 2.6.4. Repenser les politiques agricoles en Europe

- Porter une vision plus ambitieuse de la politique agricole en Europe.
- Maintenir un budget à la hauteur des enjeux du secteur agricole au carrefour de grandes transitions à venir.
- Éviter les distorsions de concurrence en préservant un cadre commun de mise en œuvre et de contrôle de la PAC.
- Mettre en cohérence la réforme de la PAC avec les ambitions du Green Deal.
- Promouvoir l’adoption de « clauses miroirs » pour s’assurer de la conformité des produits avec les normes de production.
- Réduire drastiquement la tolérance sur les limites maximales de résidus de pesticides dans les produits importés de pays tiers.
- Assumer l’exclusion de filières sensibles des négociations commerciales conduites avec des partenaires dont les normes agricoles sont antinomiques avec les standards européens.
- Inciter l’Europe à publier un suivi régulier des concessions commerciales accordées par filière et partenaire commercial.
- Renforcer les moyens des autorités de contrôle des importations en Europe.

#### 2.6.5. Mettre l’agriculture au service de l’économie de la vie

- Doter chaque région d’une stratégie régionale pour la bioéconomie.
- Encourager les agriculteurs à se regrouper, à accélérer la transformation des coopératives et à s’ouvrir à d’autres modes de distribution de leurs produits.
- Intensifier le combat contre le glyphosate pour une sortie totale en 2030.
- Consacrer un tiers du budget du plan de relance alloué à l’agriculture durable à cette stratégie

### 2.7. Une ambition maritime pour la France

- Renforcer les deux ports principaux (Le Havre, Marseille) pour éviter de dépendre des ports d’Europe du Nord.
- Développer les liens de nos ports avec leur arrière-pays par des communications ferroviaires et fluviales.
- Faire en sorte que la France dispose d’une flotte maritime sous pavillon français.
- Améliorer les dispositifs de financement des navires, de promotion d’officiers, d’accompagnement et de formation en faveur de la promotion sociale interne des marins.

### 2.8. La culture, vecteur d’épanouissement individuel et collectif

- Consolider le rôle du ministère de la Culture, en coordination avec le ministère de l’Éducation nationale, pour une véritable politique d’éducation culturelle.
- Rendre l’éducation artistique obligatoire en fixant un socle de connaissances culturelles dès le plus jeune âge.
- Modifier le Pass Culture pour l’orienter vers le financement de l’expérience artistique :
  - Ajuster et interfacer l’application pour faire rayonner ces expériences artistiques sur d’autres applications ;
  - Encourager les expériences culturelles par un suivi scolaire dans les collèges et lycées, voire par des points

supplémentaires dans le cadre du baccalauréat ;
  - Mettre à disposition cette nouvelle démarche dès 16 ans.
- Encourager les *bus de la culture* – des solutions itinérantes – et la numérisation des œuvres d'art pour amener l'offre culturelle dans les territoires ruraux ou en difficulté.
- Mettre en place des fonds régionaux pour garantir au moins une solution mobile par région irriguant son territoire et capable d'organiser des expositions itinérantes.
- Réduire prudemment le principe d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des collections.
- Instituer une logique de gestion dynamique des collections d'œuvres.
- Accroître le pouvoir de l'État sur la gestion des musées.
- Rénover les conseils d'administration.
- Accroître les inspections pour la bonne mise en place de mesures permettant aux musées de rendre leurs collections et expositions accessibles à tous.
- Lancer un plan patrimoine dès 2022 pour la restauration de tous les grands lieux nationaux.
- Permettre à chaque école de privilégier les ressources de proximité et d'organiser un parrainage par un artiste voisin.

#### 2.9. Revaloriser le travail

- Lancer avec les partenaires sociaux un « Grenelle des bas salaires » visant à augmenter sensiblement les minima salariaux des branches professionnelles indispensables à l'économie de la vie.
- Remplacer les dépenses d'assistance passives en dépenses actives, à savoir des salaires en échange d'un travail utile dans un secteur de l'économie de la vie.
- Généraliser la méthode « zéro chômeur longue durée » sur tout le territoire français.
- Repenser le cadre de l'activité pour en finir avec la société de statut.

- Faciliter les reconversions professionnelles par l'instauration d'un disposition d'« assurance compétence ».
- Aider à la mobilité des travailleurs en faisant bénéficier les demandeurs d'emploi désireux de déménager des appartements du 1 % logement.

**2.10. Révolutionner le financement des associations par une « dotation positive » des entreprises**

- Inciter les entreprises dont le résultat net est de 2 millions d'euros ou plus à reverser 2 % de ce résultat à des associations de solidarité à destination des plus vulnérables en les obligeant à justifier des raisons en cas d'absence de dotation.

**2.11. Redonner du sens à l'impôt**

- Réformer l'impôt sur le revenu (IR), pour un impôt plus simple et plus juste :
  - Supprimer les niches fiscales d'une utilité économique ou sociale non avérée ;
  - Créer trois tranches supplémentaires dans le barème de l'IR ;
  - Augmenter la dernière tranche.
- Supprimer la contribution exceptionnelle pour les hauts revenus (CEHR).
- Simplifier et réduire l'impôt sur les entreprises en supprimant :
  - la partie restante de CVAE ;
  - la cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels ;
  - la dernière tranche de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour certaines entreprises.
- Intensifier la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales.
- Mettre en œuvre l'accord international du G20 sur une taxation minimale de 15 % des plus grosses multinationales.
- Mieux détecter et appréhender la fraude en augmentant les capacités d'enquête par la création de postes d'officiers fiscaux judiciaires.

- Renforcer les sanctions par un durcissement de la répression pénale, voire par une sanction administrative complémentaire.
- Vers une suppression progressive du liquide sur 5 ans.
  - Rendre obligatoire d'arrondir la somme finale des achats en cas de paiement en espèces aux cinq centimes les plus proches ;
  - Rendre obligatoire l'acceptation des paiements dématérialisés sans montant minimum ;
  - Favoriser les paiements alternatifs pour les publics les moins dotés ;
  - Développer une application permettant aux consommateurs de signaler aisément leurs difficultés.
- Maîtriser intelligemment la dépense publique étatique et locale en redéfinissant la nature et les leviers de la croissance française.
- Envisager une limitation de la croissance de nos dépenses publiques à hauteur de 0,5 % par an.
- Enregistrer les écarts à la règle d'équilibre structurel dans un compte de contrôle sur le modèle de la règle constitutionnelle allemande de « frein à la dette ».
- Supprimer certaines prestations sociales pour instaurer des transferts ciblés et des bons d'achat de biens et services respectueux des normes environnementales au bénéfice des ménages les plus modestes.
- Harmoniser les règles de prise en compte des ressources dans le calcul des droits.
- Maîtriser les dépenses dans le secteur des soins de ville afin de redistribuer les ressources vers les secteurs hospitalier et médico-social.
- Repenser le quotient conjugal.
- Limiter la croissance des dépenses des collectivités territoriales en rendant ces dernières responsables financièrement et fiscalement en fonctionnement et en prestations.

### *3. redonner du sens à nos institutions*

### 3.1. Clarifier l’organisation de nos institutions

#### 3.1.1. Répondre au rejet de la démocratie et à l’insuffisance de la démocratie participative

- Revenir au septennat par la voie du référendum dans les 6 mois suivant l’élection présidentielle de 2022.
- Faciliter le recours au référendum d’initiative partagée (RIP) en l’élargissant aux citoyens, en devant requérir 2 % du corps électoral et 10 % des parlementaires de chaque assemblée représentant 40 % des groupes parlementaires, en allongeant le délai de recueil des parrainages à 18 mois.
- Ne pas requérir le parrainage des parlementaires dans le cas d’un référendum d’initiative citoyenne (RIC) quand les parrainages citoyens atteignent 5 % du corps électoral, avec un délai de recueil de 12 mois.
- Élargir le conditionnement de la validité du référendum à un seuil majoritaire de participation (au moins 50 % de la population).
- Développer les mécanismes de démocratie participative au niveau local.
- Fournir des boîtes à outils participatifs et une aide à l’ingénierie participative pour les mécanismes de démocratie participative locaux.
- Légaliser le vote électronique pour toutes les élections.
- Créer une instance d’anticipation démocratique qui constituera une instance globale d’anticipation de toutes les crises.

#### 3.1.2. Protéger et renforcer les médias

- Soumettre les plateformes en ligne à une obligation de promotion, via leurs algorithmes, de contenus à caractère informationnel et labellisés comme tels par les organes de presse, sur le modèle de la Journalism Trust Initiative.
- Faire superviser le contenu informationnel par l’Autorité de la communication audiovisuelle et numérique.
- Réguler la publicité ciblée pour éviter de valoriser les comportements addictifs.

- Prendre la tête des combats pour la maîtrise des géants de la Tech :
  - Imposer leurs bénéfices là où ils sont réalisés ;
  - Justifier du respect du « critère de l'investisseur avisé en économie de marché » ;
  - Communiquer leurs algorithmes aux organes européens de contrôle.

#### 3.1.3. Modifier les instances décentralisées

- Soumettre à référendum le choix d'instances décentralisées.
- Choisir entre deux schémas : (1) une évolution douce avec des contrats de gouvernance répartissant les compétences entre un bloc communal et intercommunal, et un bloc départemental et régional ; (2) une transition radicale avec une disparition des départements et un transfert des compétences vers les régions, et une disparition des conseils municipaux des communes de moins de 10 000 habitants et la transmission de compétences aux conseils intercommunaux.

#### 3.1.4. Revitaliser le dialogue social et nos syndicats

- Ouvrir plus largement le bénéfice du dialogue social à l'ensemble des actifs.
- Organiser une élection unique par tous les actifs, le même jour, de leurs représentants pour un mandat de 3 ans pour nationaliser l'enjeu et donner de la visibilité à cette élection.
- Revenir sur l'effet *erga omnes* des conventions et accords collectifs pour réserver aux adhérents des organisations signataires le bénéfice de ces accords.
- Accompagner la restructuration des branches professionnelles d'une ouverture du bénéfice des stipulations conventionnelles à l'ensemble des actifs qui exercent une activité professionnelle dans le périmètre de la branche, quelle que soit la forme d'exercice de cette activité.

### 3.2. Repenser radicalement la politique de la ville

- Substituer à la politique de la ville un plan national de rénovation des services publics dans tous les territoires fragiles, qui ne se limitent pas aux quartiers prioritaires définis par la politique de la ville.
- Opérer à travers le service public la redistribution sociale dans tous les secteurs de l'économie de la vie.
- Combler par des moyens publics les effets d'éviction de la distance au centre, en rendant les coûts de transport proportionnels à la distance domicile-travail.
- Mettre en place des régies publiques de transports en commun gratuits par voie routière.
- Garantir l'accès au logement en débloquant 1 milliard d'euros pour cofinancer avec les intercommunalités un fonds national et territorialisé de garantie pour les habitants des territoires urbains sinistrés.
- Permettre un accès à l'emploi par des formations professionnalisantes pour les 18-25 ans.
- L'instituer sous forme de partenariat entre une école d'ingénieurs et une association nationale de lutte contre le décrochage scolaire.
- Formaliser l'animation des réseaux de ces écoles, en lien avec la profession, pour coordonner l'offre et favoriser les économies d'échelle dans tous les secteurs de l'économie de la vie.

### 3.3. Pour une ruralité positive : changer de regard sur les territoires ruraux

- Engager un plan massif pour la jeunesse rurale autour de l'école, du mentorat et des services ruraux.
- Reconnaître les apports d'aménités rurales à la nation via une réforme de la dotation globale de fonctionnement.
- Poursuivre les efforts entrepris pour une couverture très haut débit aussi performante dans les zones rurales que sur le reste du territoire français.

### 3.4. Une République laïque et indivisible

- Renforcer la bonne application de la loi de 1905 sur la laïcité et veiller à diffuser une pédagogie auprès des principaux acteurs visant à la faire respecter.
- Créer un poste de Défenseur de la laïcité.
- Soutenir le milieu associatif laïc comme les bibliothèques et les associations d'éducation populaire laïque.
- Créer des « Maisons de la sagesse », lieux de rencontre et d'éducation populaire, ayant vocation à fournir des informations sur les questions religieuses et philosophiques.
- Outiller chaque enseignant et chaque élève en l'instruisant sur les religions avec une approche historique, culturelle et linguistique.

### 3.5. Renforcer la Justice pour restaurer la sécurité

#### 3.5.1. Opérer un changement radical de perspective sécuritaire et judiciaire

- Décider d'un retour généralisé sur l'ensemble du territoire de la police de proximité.
- Définir une politique pénale claire et déterminée en diffusant aux parquets des instructions visant à développer le recours à des travaux d'intérêt général et à des interdictions de territoire.
- Créer dans le Code pénal une circonstance aggravante générale applicable à tous types de délits lorsque la victime est un détenteur d'une autorité de service public.
- Renforcer les sanctions prononcées à l'égard des trafiquants de stupéfiants et des malfaiteurs les plus aguerris.
- Élargir les compétences des procureurs français pour leur permettre de combattre plus efficacement la délinquance en sollicitant le placement d'individus particulièrement dangereux sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire pour une durée maximale de 3 mois.
- Développer massivement les modes de poursuite simplifiés en matière pénale.
- Confier à une autorité judiciaire supranationale – telle que le nouveau parquet européen – le soin de prendre en charge la

poursuite des mouvements terroristes portant atteinte aux intérêts européens ou de plusieurs États membres de l'Union.

- Élargir le nombre de places pour les sortants de détention terroristes ou radicalisés au sein des structures de déradicalisation et de ré-affiliation sociale.
- Lutter contre la délinquance environnementale en dotant l'autorité judiciaire d'une nouvelle autorité de poursuite spécialisée.
- Recruter et valoriser les carrières des magistrats et assistants spécialisés au sein du Parquet national financier ainsi que des enquêteurs judiciaires spécialisés afin de doubler les effectifs.
- Lancer une réforme du statut des assistants spécialisés.
- Augmenter considérablement les moyens humains de la Justice : recruter 17 magistrats pour 100 000 habitants d'ici à la fin du quinquennat.
- Substituer à la logique de recrutement ponctuel de contractuels la création d'un véritable corps de « clercs de justice ».

#### 3.5.2. Intensifier la lutte contre toutes les formes de discriminations

- Publier chaque année le niveau de « positivité-inclusivité » des entreprises du CAC 40.
- Renforcer les pouvoirs d'investigation du Défenseur des droits en matière de discrimination et lui permettre de saisir le Conseil constitutionnel en amont et en aval de la promulgation des lois.
- Fusionner IGPN et IGGN pour créer une autorité d'investigation judiciaire et disciplinaire.
- Réformer la pratique des contrôles d'identité en enregistrant chaque contrôle dans un fichier spécialisé.
- Rénover les établissements de détention existants et remplacer les vétustes par des établissements conformes aux règles pénitentiaires européennes.
- Créer un service public de la défense juridictionnelle pour assurer une assistance juridique, intégrale et gratuite au personnes dotées de ressources insuffisantes dans tous les domaines.

#### 3.5.3. Interroger les Français sur des enjeux éthiques

- Organiser un grand débat sur l'euthanasie.
- Organiser un grand débat sur la GPA.
- Organiser un grand débat sur les conduites addictives.
- Apporter une réponse médico-sociale pérenne aux consommateurs de crack.
- Poser la question de la légalisation du cannabis.
- Réactualiser la politique de lutte contre le tabac.
- Réactualiser la politique de lutte contre l'alcoolisme.

### 3.6. Une immigration contrôlée et conditionnée à l'intégration des nouveaux venus

- Accorder un droit provisoire de travail à tout étranger non encore régularisé.
- Simplifier le contentieux en le concentrant sous la compétence d'un seul des deux ordres de juridiction, en créant un bloc de compétence.
- Développer des salles d'audience accolées aux centres de rétention pour imposer le transport du magistrat uniquement et non des requérants étrangers.
- Renforcer la formation linguistique en augmentant les crédits alloués aux cours de langue.
- Prendre en compte le niveau de langue dans la délivrance des titres de séjour.
- Pouvoir retirer les titres de séjour en cas d'agissements réprimés pénalement reflétant l'absence d'intégration.
- Renforcer la prise en charge européenne des flux migratoires et des frontières.
- Coordonner au niveau européen les reconduites aux frontières, notamment pour disposer de plus de poids dans la négociation avec les pays d'origine.
- Renforcer en commun l'agence Frontex pour lutter contre la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale.

- Accorder automatiquement le rapatriement des personnels ayant travaillé pour le compte ou en lien avec la diplomatie et les ONG françaises dans un pays en crise grave et imminente, ainsi qu'un soutien pour l'obtention rapide du statut de réfugié.

## *4. se projeter dans le monde*

### 4.1. Renforcer notre défense nationale

#### 4.1.1. Cultiver notre défense nationale

- Rénover les capacités vieillissantes.
- Renforcer les fonctions stratégiques « prévention » et « connaissance et anticipation » et maintenir la modernisation de la fonction « dissuasion ».
- Garantir une continuité de l'engagement politique dans le système de défense du modèle d'armée à horizon 2030.
- Assurer la prolongation des investissements prévus par l'actuelle loi de programmation militaire dans la suivante.
- Apporter des leviers et outils de gestion adaptés pour parfaire une politique de ressources humaines efficace et dynamique et répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation du personnel.
- Créer une 4e armée chargée des actions dans le milieu numérique : l'armée du numérique.
- Mettre un terme à l'opération Sentinelle.

#### 4.1.2. Construire des moyens et une posture de défense coordonnés avec nos alliés

- Conserver le Royaume-Uni comme un partenaire bilatéral de premier choix.
- Conserver des partenaires modèles tels que l'Estonie et la République tchèque, après leurs envois de troupes au Mali.
- Développer avec autant de partenaires européens que possible un spectre plus large de capacités militaires d'avenir.

- Développer des moyens de réaction rapides avec des partenaires européens privilégiés.
- Mettre ces coopérations *in fine* au service d'une action européenne.
- Envisager de réviser certaines modalités de notre autonomie opérationnelle et en projeter certaines aux niveaux bilatéral et européen.
- Développer une « culture nucléaire » au sein de nos alliances européennes.
- Réduire nos dépendances vis-à-vis des grandes puissances étrangères.
- Élaborer des réponses communes aux agressions hybrides.
- Poursuivre les travaux sur le rôle de la dissuasion nucléaire française.

#### 4.2. Construire une Europe plus démocratique et souveraine

- Trouver un équilibre interne entre respect des souverainetés nationales et efficacité dans la prise de décision.
- Mettre les responsables nationaux face à leurs responsabilités dans les négociations européennes et leur demander d'assumer la part de compromis que cela implique sans se défausser sur les institutions européennes.
- Introduire une cohérence dans l'exécutif européen en faisant du président de la Commission européenne la clé de voûte des institutions en fusionnant son poste avec celui de président du Conseil européen, tout en imposant son élection préalable comme député européen.
- Imposer des « tickets » partisans présentant avant le scrutin une liste de candidats pour les principaux acteurs de l'exécutif européen.
- Extraire les élections européennes des débats nationaux en proposant un scrutin de listes transnationales.
- Instaurer un ministère de l'Économie et des Finances de l'UE.
- Rassurer les partenaires européens de la France de son engagement vers une Europe plus souveraine.

- Renforcer la relation franco-allemande sans laisser le partenaire allemand décider seul des projets communs.
- S’appuyer sur nos liens profonds avec les autres États membres pour renouveler nos coopérations bilatérales.
- Créer un label Tech Souverain français et/ou européen pour tout service critique et toute nouvelle technologie développée en France ou en Europe.
- Développer un écosystème GovTech souverain avec des procédures d’achat aménagées.
- Plaider pour un Small Business Act européen permettant aux PME un accès privilégié à la commande publique.
- Permettre au haut représentant de l’Union pour les Affaires étrangères de coordonner, au sein d’un service européen pour l’action extérieure renforcé, l’action diplomatique et de sécurité de l’UE.
- Permettre au haut représentant de l’Union pour les Affaires étrangères d’assurer une tutelle sur les différents dispositifs et agences existants dans le champ de la défense et de la sécurité au sens large.
- Installer un Eurogroupe de la Défense.
- Créer une autorité européenne chargée de coordonner les questions industrielles d’armement.
- Lancer une politique ambitieuse de reconquête des opinions publiques de nos voisins à l’est et au sud.

#### 4.3. Projeter la France dans le monde

- Réinvestir dans notre diplomatie et notre influence géopolitique et culturelle à hauteur de 1 % du budget de l’État.
- Réinvestir dans la francophonie et l’influence française.
- Augmenter le réinvestissement dans les moyens d’une influence militaire et économique.
- Stabiliser les effectifs en administration centrale et dans les ambassades.

- Augmenter le nombre de recrutements de spécialistes des zones prioritaires, d’économistes et de juristes internationaux.
- Consacrer cette trajectoire de réinvestissement diplomatique dans une loi de programmation pluriannuelle.
- Rationaliser et redynamiser les instances de la francophonie en réformant le système de tutelle unique ou de tutelle organisée avec un seul ministère tête de file et une déclinaison locale pour éviter un pilotage 100 % parisien de tous les opérateurs dans le monde entier.
- Reconstruire la coopération internationale et mettre le multilatéralisme au service d’une régulation de la mondialisation.
- Démocratiser la politique étrangère et redonner leur place aux citoyens et à leurs représentants en renforçant le rôle des parlementaires en politique étrangère.
- Promouvoir notre modèle républicain à l’étranger en produisant et traduisant beaucoup plus largement des contenus grands publics présentant, directement ou indirectement, la laïcité ou le projet européen.

# Notes

## Introduction

1. Commission européenne (2006), *Eurobaromètre Réalité sociale*.

## I Protéger les plus fragiles

1. Étude réalisée en 2020 par une équipe scientifique du CHU de Dijon et du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations Paris-Saclay de l'Inserm.

2. « La petite enfance, priorité du nouveau plan pauvreté », *Le Monde*, 13 septembre 2018.

3. Conseil de l'enfance et de l'adolescence, *L'accueil des enfants de moins de trois ans*, Rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et du Conseil de la famille, 2018, p. 6.

4. Pierre-Yves Bernard, « Le décrochage scolaire est-il une affaire de classes ? », *Revue de santé scolaire et universitaire*, vol. 3, nº 17, 2012.

5. INED-Laboratoire Printemps (2017-2018), « Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP) ».

6. ONPE (2018), Chiffres clés sur la protection à l'enfance.

7. Eurostat, « Âge moyen estimé des jeunes quand ils quittent le domicile parental par sexe », 2021. L'âge de la décohabitation ne cesse de reculer, aujourd'hui à 23,6 ans.

8. En Allemagne, en Autriche, en Irlande, au Portugal, au Royaume-Uni, les jeunes non-étudiants vivant en dehors du foyer parental ont un revenu minimum garanti. Au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas, il est accordé même si les jeunes vivent au sein du foyer parental.

9. Isabelle Frechon, Lucy Marquet, « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur », 2018, https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01837210

10. Ici, le taux de pauvreté évoqué est de 50 % du revenu médian et les données moyennisées proviennent de l'Observatoire des inégalités (2019), *Pour la création d'un revenu minimum unique*, Note de l'Observatoire nº 5.

11. Le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), l'allocation temporaire d'attente (ATA), le revenu de solidarité (RSO), l'allocation veuvage (AV) et l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R).

12. Ce seuil pourra être discuté, certains acteurs privilégiant les « budgets de référence » qui ont pour mérite de prendre en compte le coût de la vie.

13. Bien évidemment, cette obligation ne pèsera pas sur les personnes en situation de handicap ou sur les personnes âgées.

14. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions, *La Pauvreté démultipliée*, 2021.

15. France Stratégie (2021), « Vers un revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans », État de la recherche et proposition d'expérimentation.

16. Conseil européen, Recommandation CM/REC (2019) sur la prévention et la lutte contre le sexisme, 27 mars 2019.

17. Gouvernement et Arrêtons les violences, « Les chiffres de référence sur les violences faites aux femmes » : https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes

18. Rapport annuel du COR « Évolutions et perspectives des retraites en France », nov. 2020, p. 21.

19. *Ibid.*, p. 146.

## II Bâtir l'économie française de la vie

1. Ernst & Young, *Transformations de long terme, priorités immédiates et acquis à tenir*, juin 2021.

2. *Ibid*.

3. PwC, CB Insights, MoneyTree (Q3 2019), *Les plus importantes opérations sont exclusivement chinoises ou américaines* (Beike Zhaofang, OpenAI, Authentic Brands Group, Radiology Partners, Didi Chuxing).

4. *Ibid*.

5. Commissariat général au développement durable, « L'empreinte carbone des Français reste stable », janvier 2020.

6. Liste rouge mondiale des espèces menacées, UICN : https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale. La liste rouge est un indicateur privilégié de l'UICN pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

7. Rapport de l'ONG Oceana, décembre 2020.

8. Stratégie nationale bas-carbone, ministère de la Transition écologique, introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone des périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

9. Rapport de l'Académie des technologies, « Perspective de la demande française d'électricité d'ici 2050 », mars 2021.

10. À titre indicatif, selon les données de l'Ademe, le contenu en $CO_2$ du kWh à la production est de 66 $gCO_2eq/kWh$ pour le nucléaire au niveau mondial (cette valeur descend à 6 $gCO_2eq/kWh$ pour le nucléaire français amorti), contre 44 pour le photovoltaïque chinois (32 pour le photovoltaïque européen), 418 pour le gaz naturel et 1 060 pour le charbon.

11. https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-francais-2020

12. « La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », Stratégie nationale bas-carbone, ministère de la Transition écologique.

13. Voir : https://www.vie-publique.fr/eclairage/270490-fiscalite-ecologique-ou-en-est-la-france

14. Bénédicte Peyrol, députée de l'Allier, Dominique Bureau, président du Comité pour l'économie verte, *Comment construire la fiscalité environnementale pour le quinquennat et*

*après 2022 ?*, juillet 2018 ; et Bénédicte Peyrol, *L'autre chemin possible pour la fiscalité environnementale*, Éditions JFA (Juristes & Fiscalistes associés), février 2021.

15. Voir : https://www.ecologie.gouv.fr/fiscalite-carbone et https://www.vie-publique.fr/eclairage/270887-taxe-carbone-ecopastille-inventaire-de-la-fiscalite-ecologique

16. Voir : https://reseauactionclimat.org/thematiques/fiscalite/

17. Voir : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/09/transition-juste-fiscalite-carbone-cftc-rac-unaf-2017-final.pdf

18. Guillaume Bazot, *Les Coûts de la transition écologique*, Fondapol, mai 2021.

19. Il s'agira à cette fin de créer des autorisations de dépenses supplémentaires dans le Compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » afin de pouvoir utiliser des recettes de la composante carbone en faveur de la transition écologique juste. Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), la réduction de la facture énergétique permettrait aux ménages de sortir de leur situation de précarité énergétique.

20. OCDE, Statistiques sur la santé, 2019.

21. Eurostat, « Espérance de vie à la naissance par sexe », 2021 et « Mortalité standardisée évitable par prévention et par traitements », 2021.

22. Insee, 2018 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303413?sommaire=3353488

23. Ministère des Solidarités et de la Santé, *Ségur de la Santé, Relancer les investissements en santé*, 2021.

24. Rapport remis au ministre des Solidarités et de la Santé, Plan de mobilisation nationale en facteur de l'attractivités des métiers du grand-âge (2020-2024).

25. CNOM, *Atlas de la démographie médicale*, 2020.

26. OCDE, « State of Health in the EU : France », 2019.

27. Insee, Espérance de vie à 35 ans par catégorie socioprofessionnelle et diplôme (2013).

28. HCERES, « La position scientifique de la France dans le monde et en Europe », 2005-2018.

29. LEEM, « Production du médicament : comment retrouver une autonomie stratégique ? », 2020.

30. Drees, « Les dépenses de santé en 2018 » (2019).

31. OCDE, statistiques 2018.

32. Drees, « La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties (2016) ».

33. https://www.lesechos.fr/economie-france/social/la-lourde-facture-pour-les-malades-du-coronavirus-a-lhopital-1228650

34. Ministère des Solidarités et de la Santé, DGOS, *Atlas des systèmes d'information hospitaliers*, 2019.

35. Drees, « Les dépenses de santé en 2018 » (2019).

36. Drees, 2019.

37. ANSES, « Inactivité physique et sédentarité chez les jeunes : l'Anses alerte les pouvoirs publics », 2020.

38. Résultats PISA 2018, OCDE, Note par pays, https://www.oecd.org/pisa/publications/PISA2018_CN_FRA_FRE.pdf

39. Rapport du Haut Conseil de l'éducation (HCE [2007]) ou la dernière évaluation de l'OCDE, PISA [2007]) in Denis Maguain, « La suppression de la sectorisation est-elle une bonne chose ? », *Revue d'économie politique*, vol. 119, avril 2009, p. 569-612. DOI : 10.3917/redp.194.0569. URL : https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2009-4-page-569.htm

40. L'Institut Sapiens avait, à cet effet, estimé le coût du déterminisme social à près de 44 milliards d'euros pour l'économie du fait d'un réservoir de talents non exploités ainsi que d'un manque à gagner pour les entreprises qui perdent des consommateurs solvables.

41. Alexandre Mompeu-Lebel, think tank Terra Nova, *Baromètre des résultats de l'action publique la France de la fibre optique*, avril 2021.

42. Arcep-CSA : Référentiel des usages numériques (février 2021) https://www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Thema-Toutes-les-etudes-realisees-ou-co-realisees-par-le-CSA-sur-des-themes-specifiques/Les-etudes-corealisees-avec-le-CSA/Pole-numerique-commun-Arcep-CSA-Referentiel-des-usages-numeriques

43. Mission d'information « Lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique », Sénat (septembre 2020).

44. *Ibid*., p. 37 *et sqq*.

45. Institut Montaigne, *Enseignement supérieur et recherche : il est temps d'agir !*, Rapport, avril 2021.

46. Association nationale des industries alimentaires, *Note de conjoncture*, 13 janvier 2021.

47. Insee (2020), données 2017.

48. Voir : https://agriculture.gouv.fr/une-strategie-bioeconomie-pour-la-france-plan-daction-2018-2020

49. Voir : https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/04/1588-la-strategie-bioeconomie-web.pdf

50. Voir : https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance

51. Voir : https://www.challenges.fr/economie/bioeconomie-l-allemagne-va-depenser-3-6-milliards-d-ici-2024_693827

52. Cet établissement public gère depuis 2010 le régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance.

53. Rapport fait au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255), Annexe 12 Culture - Patrimoine.

54. OCDE (2021), Data Base : Taux de chômage de longue durée (indicateur).

55. *Ibid*.

56. ATD Quart Monde (2015), Étude macro-économique sur le coût de la privation durable d'emploi.

57. TZCLD & ETCLD (2019), Rapport d'analyse conjoint.

58. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions, *La pauvreté démultipliée*, 2021.

59. Addes (2018), « Les associations : État des lieux et évolutions ».

60. Mut'Asso (2012), « Associations, comment faites-vous face la crise ? ».

61. Addes (2018), « Les associations : État des lieux et évolutions ».

62. Admical (2020), *Baromètre du mécénat d'entreprise* : 9 % des entreprises réalisent du mécénat, et dans 22 % des cas les fonds sont orientés vers des actions sociales.

63. KPMG (2018), CSR Reporting Survey 2018.

64. Comité action publique 2022 (2018), « Service public, se réinventer pour mieux servir – Nos 22 propositions pour changer de modèle », p. 87 *et sqq*.

65. Cour des comptes, *Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise*, juin 2021.

66. *Ibid*.

## III Redonner du sens à nos institutions

1. Joëlle Toledano, *GAFA : Reprenons le pouvoir !*, Odile Jacob, 2020.

2. Haut Conseil du dialogue social. Résultats du calcul de l'audience syndicale 2021 niveau national et interprofessionnel, 26 mai 2021.

3. En 2018, le taux de chômage dans les QPV s'élevait à 24,8 % ; il touchait surtout les femmes et les jeunes.

4. Fondation de France, « Le mal-logement, un fléau silencieux », https://www.fondationdefrance.org/fr/le-mal-logement-un-fleau-silencieux

5. Nicole Tabard, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et statistique*, n° 270, 1993, p. 5-22.

6. Patrick Roger, « La fracture numérique se réduit mais persiste entre les territoires », *Le Monde*, 16 avril 2021. Voir aussi « La France poursuit son déploiement de la fibre, mais la fracture numérique subsiste entre ville et campagne », *La Fibre Guide*, 19 avril 2021.

7. Pointdaencrage, *Laïcité : au service de la République – 15 propositions pour refaire société*, novembre 2016.

8. *Ibid*.

9. « Systèmes judiciaires européens : efficacité et qualité de la Justice », Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (Cepej) du Conseil de l'Europe, 2020 (données 2018).

10. Étude Infostat Justice, n° 172, septembre 2019.

11. Ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des Études, « Les chiffres-clés de la Justice 2019 ».

12. *Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine*, Rapport de François Grosdidier, fait au nom de la commission d'enquête n° 612, Sénat, 27 juin 2018.

13. *Ibid*.

14. Sondage *L'Opinion* en direct réalisé par Elabe le 21 avril 2021.

15. Loi n° 2018-701 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés.

16. *Le Monde*, « Le suivi des "radicalisés" hors prisons s'organise », 20 février 2019.

17. Loi organique n° 2013-1115 relative au procureur de la République financier.

18. À titre de comparaison, alors qu'en France le PNF ne compte que 18 magistrats et 6 assistants spécialisés et l'OCLCIFF qu'une quarantaine d'enquêteurs, au Royaume-Uni le SFO

comprend quant à lui 480 agents et aux États-Unis la section fraude du DoJ compte un peu plus de 200 procureurs, outre plusieurs sections au sein du FBI spécialisées dans la lutte contre la corruption, notamment internationale.

19. L'article 86.4 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit en effet une modalité de révision simplifiée des traités ouvrant la possibilité pour le Conseil européen de décider à l'unanimité d'adopter une décision visant à « étendre les attributions du Parquet européen à la lutte contre la criminalité grave ayant une dimension transfrontière », ce qui peut inclure les infractions terroristes.

20. Loi n° 2013-669 du 25 juillet 2013 relative aux attributions du garde des Sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique.

21. Rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire du 2 septembre 2020.

22. Déclaration du président de la Conférence nationale des procureurs de la République le 15 décembre 2017.

23. Note de la Conférence des premiers présidents de cours d'appel du 2 septembre 2020.

24. Avis de la formation plénière du Conseil supérieur de la magistrature du 15 septembre 2020.

25. En Belgique a été créée une « inspection générale » qui est un organe de contrôle totalement autonome (disposant de son propre budget) placé sous l'autorité du pouvoir exécutif fédéral et totalement distinct des services de police belges. Par ailleurs, en Belgique le pouvoir législatif dispose également de son propre organe de contrôle de la police, le Comité permanent de contrôle des services de police.

26. « Le Défenseur des droits appelle à une "traçabilité des contrôles d'identité" », *Le Monde*, 14 juin 2020.

27. Rapport « Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe » (Space), 8 avril 2021.

28. Mission parlementaire d'information commune sur la règlementation et l'impact des différents usages du cannabis (2021), Rapport d'étape sur le cannabis récréatif.

29. Pierre Kopp, « Le coût social des drogues en France », OFDT, 2015.

30. Inserm, Rapport sur la réduction des dommages associés à la consommation d'alcool, 2021.

31. Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2019, https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/evolution-du-nombre-de-deces-par-surdose/

32. http://www.gisti.org/spip.php?article19

33. En 2019, près d'un tiers des enfants nés en France avaient un parent né à l'étranger et plus d'un sixième les deux parents nés à l'étranger selon l'Observatoire de l'immigration et de la démographie (2021).

34. 27 500 recours à la Cour nationale du droit d'asile en 2010, 59 091 recours en 2019. http://www.cnda.fr/content/download/168271/1684126/version/3/file/RA2019-CNDA.pdf

35. Données fournies par le ministère de l'Intérieur à la commission des finances de l'Assemblée nationale, Assemblée nationale, annexe n° 28 au rapport n° 1990 (2019).

36. Les retours aidés sont ainsi 3 à 5 fois moins coûteux par étranger, comme le précisent des documents budgétaires publiés par l'Assemblée nationale. http://www.assemblee-

nationale.fr/15/rapports/r1990-a28.asp#P878_128661

37. 3 371 fonctionnaires disposant d'un salaire brut de 2 700 euros (estimation basse à partir des chiffres de l'Insee) auxquels s'ajoutent 15 % de cotisations patronales hors retraite (celle-ci étant par répartition, le coût pour l'État ne diminue pas si son nombre de fonctionnaires diminue, seul comptant le nombre de fonctionnaires retraités et la pension qui leur est servie). 2700×1,15×3371×12 = 126 millions.

38. 15 % du temps des magistrats, pour 40 % du contentieux en première instance, ces affaires répétitives prenant moins de temps que les autres affaires. Si l'on se base sur un budget global de 420 millions d'euros pour le Conseil d'État et les juridictions administratives, auquel est retranchée la somme de 28 millions représentant le coût de fonctionnement de la Cour nationale du droit d'asile.

39. Voir par exemple l'estimation du Pew Research Center : https://www.pewresearch.org/global/fact-sheet/immigrants-non-autorises-en-france/

40. Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2021 par M. Laurent Saint-Martin, annexe 28, immigration, asile et intégration, 8 octobre 2020.

41. Sénat : « Migrants : les échecs de l'apprentissage du français et des valeurs civiques », http://www.senat.fr/rap/r16-660/r16-6609.html

42. En remplacement de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, créée en 2004.

## IV Se projeter dans le monde

1. « Les bases géopolitiques de l'union des gauches », Arthur Mira, *Le Grand Continent*, 28 septembre 2020.

2. La task force Takuba, composée de forces européennes spécialisées dans la lutte antiterroriste, a été intégrée à la mission française Barkhane au Mali en 2020.

# Remerciements

Sous la direction de Jacques Attali et la coordination de Julie Martinez, un grand merci aux membres du groupe de travail France Positive, Alain Abécassis, Camille Allex, Cédric Baecher, Leah Ball, Emmanuel Blézès, Karim Bouhassoun, Pierre-Yves Brossard, Thomas Cailleau, Jean-Baptiste Desprez, Antoine Dumoret-Mentheour, Maxime Durande, Sophie Guillon-Morel, Benjamin Huin-Morales, Maël Jenny, Aude Kerivel, Axelle Lhermitte, Marianne Magnin, Quentin Navaro, Christophe Sanchez, Jérôme Simon, et à nos 10 autres rapporteurs souhaitant conserver l'anonymat en raison de leurs activités professionnelles respectives. Un grand merci à l'Institut de l'Économie Positive, et à Jérôme Bonnafont, Angélique Delorme, Elliot de Faramond, Florian Guyot, Olivier Marchal, Audrey Tcherkoff, ainsi qu'à Hichâm Ben Chaïb et Mathieu Luinaud. Nous remercions également, chez Fayard, Sophie de Closets, Diane Feyel et Thomas Vonderscher.

Un grand merci aux personnalités auditionnées, Jean-Philippe Acensi, Julien Aubert, Gilles Babinet, Pierre Baligand, François Barrault, Marie Barsacq, François-Afif Benthanane, Laurent Berger, Rachid Benzine, Laurent Bigorgne, Loïc Blondiaux, Amel Bouzoura, Lucien Boyer, Pierre-Louis Bras, Jean-Christophe Breillat, Nathalie Casso-Vicarini, Jean-Louis Chaussade, Tom Chevalier, Patrick Cingolani, Boris Cyrulnik, Jean-Marc Daniel, Frédéric Delannoy, Gérard Desquand, Édouard Donnelly, Anne-Marie Doucet-Dahlgren, Martine Duclos, Nicolas Duvoux, Tony Estanguet, Françoise Favel, Antoine Flahaut, Marine Fleury, Valérie Fourneyron, Nicolas Fournier, Louis Gallois, Antoine Garapon, Antonin Grégorio, Thomas Gomart, Brigitte Grésy, Gaelle Guernalec-Levy, Hervé Guillou, Élise Huillery, Delphine Horvilleur, Antoine Huard, Benoît Hubert, Nicolas Hulot, Jean-Marie Kenny, Laura Kerivel, Olivier Klein, Christiane Lambert, Sylvain Lambert, Jean-François Lamour, Jacques de Larosière, Hervé Le Bras, François Le Clère, Thierry Lepercq, Samuel Leré, Arnaud Leroux, Lyes Louffok, Mickaël Lumière, Anne Cécile Mailfert, Jean-Claude Mallet, Jean-François Martins, Denis Masséglia, Louis Maurin, Frédéric Mauro, Lucie Mérienne, Éric Mestrallet, Olivier Monso, Pierre Moscovici, Pap

Ndiaye, Olivier Noblecourt, Philippe Oddou, Amélie Oudea-Castera, Serge Paugam, Nathalie Péchalat, Hélène Périvier, Pascal Perrineau, Frédéric Petit, Bénédicte Peyrol, Catherine Peyrot, Cédric Philibert, Julien Pierre, Didier Pittet, Caroline Poggi-Maudet, Laetitia Poncelin-Dorme, Claire Pontais, Didier Poulmaire, Guillaume Poupard, Pauline Proboeuf, Valérie Rabault, Miriam Rasse, Jean-Louis Ricaud, Chloé Ridel, Gabriele Rosana, Geoffroy Roux de Bézieux, Thomas Saïas, Véronique Saint-Aubin, Général de Saint-Quentin, Frédéric Sanaur, Juliette Speranza, Bruno Sportisse, Chenva Tieu, Sandrine Treiner, Laurence Tubiana, François Vacherat, Marc Vannesson, Hubert Védrine, Pierre Veltz, Jean-François Vilotte, Louis Vogel, Patrick Weil et François Zimeray. Nous remercions également toutes les personnalités ayant accepté d'être auditionnées sous couvert d'anonymat.

*Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et membres du groupe de travail et ne reflètent en aucun cas les opinions des institutions, organisations et entreprises pour lesquelles ces derniers travaillent ni celles des personnalités auditionnées à titre personnel.*

Couverture : Le Petit Atelier

ISBN : 978-2-213-72300-6

Dépôt légal : novembre 2021
© Librairie Arthème Fayard, 2021.

# Table des matières

Couverture

Page de titre

**Encore une fois, un programme**

**Introduction**

**Principales propositions**

**I – Protéger les plus fragiles**

Protéger les enfants et accompagner les parents

Éradiquer la grande pauvreté, en particulier celle des jeunes adultes, par l'insertion

Bâtir un plan d'émancipation des femmes et de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes

Pour un financement des retraites plus juste, plus transparent et plus durable

**II – Bâtir l'économie française de la vie**

Renforcer l'attractivité de la France

Réussir une transition environnementale démocratique

Renforcer et moderniser notre service public de la santé

De l'école à l'université, des établissements de la rencontre et de l'excellence pour tous

Un plan national de recherche et d'innovation

L'alimentation dans l'économie de la vie

Une ambition maritime pour la France

La culture, vecteur de l'épanouissement individuel et collectif

Revaloriser le travail

Révolutionner le financement des associations par une « dotation positive » des entreprises

Redonner du sens à l'impôt

**III – Redonner du sens à nos institutions**

Clarifier l'organisation de nos institutions

Repenser radicalement la politique de la ville

Pour une ruralité positive : changer de regard sur les territoires ruraux, rassembler le pays et donner confiance aux jeunes ruraux

Une République laïque et indivisible

Renforcer la justice pour restaurer la sécurité

Une immigration contrôlée et conditionnée à l'intégration des nouveaux venus.

**IV – Se projeter dans le monde**

La France dans le monde

Renforcer notre défense nationale

Construire une Europe plus démocratique et souveraine

Projeter la France dans le monde

**Conclusion – Mobiliser tout le monde !**

**Annexe – L'ensemble de nos propositions**

**Notes**

**Remerciements**

Page de copyright